Insee Dossier

Normandie

n° 11
Mai 2018

La Normandie et ses territoires

Insee
Mesurer pour comprendre
Normandie

Sommaire

SYNTHÈSE : 1

- L'évolution de la population dans les bassins de vie normands
  Des trajectoires différenciées, plus favorables dans la moitié nord de la région 3
- Un vieillissement démographique plus rapide dans les territoires ruraux et sur le littoral 9
- En Normandie, peu de zones d'emploi apparaissent attractives vis-à-vis des jeunes 13
- Une métropolisation un peu en retrait à Rouen et à Caen, mais significative aussi
  dans certaines autres aires urbaines normandes 19
- Les mutations économiques porteuses d'enjeux différenciés entre les territoires normands 23
- Le niveau de qualification progresse dans les territoires normands,
  mais souvent à un rythme plus faible qu'au plan national. 29
- Des disparités de niveaux de vie, touchant diversement les jeunes ou les seniors selon les territoires 33
- Des temps d'accès aux services favorables dans la grande majorité des territoires normands 37
- Les dynamiques de développement des EPCI normands : des disparités assez fortes,
  dans des contextes géographiques souvent déterminants 41
- Bibliographie 48

Synthèse

Dans sa nouvelle configuration depuis le 1er janvier 2016, la région Normandie constitue désormais un large espace, composé de territoires plus nombreux et d'une plus grande diversité. La géographie intercommunale a elle aussi récemment évolué, en Normandie comme ailleurs. Dans ce contexte modifié, il ressort un besoin « d'appropriation » de la Normandie pour les acteurs institutionnels qui concourent à son aménagement et à son développement, mais aussi pour les organismes en charge d'observer et d'analyser l'évolution de ce territoire.
Dans le cadre de ses missions d'accompagnement des acteurs publics en région, l'Insee, par les études qu'il produit, contribue à consolider la connaissance de la Normandie et des territoires qui la composent. Ce dossier, intitulé « La Normandie et ses territoires », s'inscrit tout particulièrement dans cette perspective. Sur des bases statistiques, il fait le point sur les évolutions qui portent les territoires de la région, sous l'angle des dynamiques démographiques, du développement économique et des conditions de vie des habitants. Les territoires sont analysés dans une optique comparative, dans des zonages d'étude adaptés aux problématiques abordées, mais aussi en fonction du découpage intercommunal, qui constitue un cadre opérationnel essentiel pour les acteurs publics en Normandie.

Des territoires « moteurs », mais aux effets d'entraînement limités ?

Le développement de la Normandie, comme celui de toute autre région, repose en grande partie sur le dynamisme et l'effet d'entraînement de ses grandes agglomérations, pôles majeurs de développement économique et de services aux habitants. Situées en tête de la hiérarchie urbaine normande, les agglomérations rouennaise, caennaise et havraise ont cette vocation de moteurs du développement régional. À des degrés certes variables, elles concentrent les fonctions métropolitaines, de plus en plus déterminantes pour le développement économique des grands territoires. L'analyse du développement économique et de la dimension métropolitaine de ces trois pôles majeurs amène à un bilan mitigé. La métropole rouennaise, seule agglomération normande disposant de ce statut institutionnel, connaît un développement démographique et économique moins dynamique que beaucoup d'autres métropoles françaises. L'agglomération caennaise a été portée, depuis plusieurs décennies, par une dynamique de croissance un peu plus soutenue, mais un relatif essoufflement est constaté sur la période plus récente. Le pôle havrais dispose de fonctions supérieures importantes pour une agglomération qui n'est pas chef-lieu de son département, mais pâtit en revanche d'un déficit migratoire chronique qui pèse sur sa croissance démographique. Par ailleurs, le pouvoir d'attraction sur les jeunes de ces trois pôles majeurs, notamment pour les études supérieures, s'avère relativement limité.

D'autres agglomérations importantes complètent la hiérarchie urbaine de la région et structurent à ce titre, elles aussi, le développement et l'aménagement de la Normandie. Malgré une relative diversité de situations, ces pôles présentent le plus souvent des trajectoires de développement assez peu marquées. Parmi les chefs-lieux de département, l'agglomération d'Évreux s'est longtemps caractérisée par un rythme de développement soutenu, mais cette dynamique s'est enrayée, tant sur le plan démographique qu'économique et les populations en difficulté sociale y sont nombreuses. L'agglomération de Saint-Lô, à l'inverse, retrouve une certaine dynamique économique et démographique depuis les années 2000. Le pôle d'Alençon subit les tendances de long terme les plus défavorables, se traduisant par un déficit migratoire marqué et durable. L'agglomération cherbourgeoise, quatrième de Normandie pour son poids économique et démographique, s'inscrit dans une tendance stable sur la durée.

Parmi les autres villes moyennes importantes, le pôle de Louviers-Val de Reuil se distingue par une forte dynamique de développement. Il a bénéficié d'une croissance industrielle soutenue, reposant sur des activités porteuses, mais doit faire face à des difficultés sociales sensibles. À l'opposé, Lisieux et surtout Dieppe s'inscrivent dans des tendances défavorables. Cumulant recul démographique, fort décrochage de l'emploi et niveaux de pauvreté et de chômage parmi les plus élevés, l'agglomération dieppoise ressort même comme la ville moyenne importante la plus en difficulté de la région. Vernon, 11e commune normande, cherche un second souffle après plusieurs décennies de forte croissance.

Une réelle dynamique sur une partie importante du littoral

Le reste de l'espace normand est composé de territoires de nature diverse : résidentiels en proximité des grands pôles urbains, littoraux avec plus ou moins d'attractivité touristique et résidentielle, ruraux pas très éloignés des grandes villes ou bien plus isolés, etc.

Les espaces résidentiels périurbains connaissent tous une forte dynamique de développement, en particulier sur le plan démographique. Les territoires en couronne de Rouen, du Havre et plus encore de Caen, se distinguent par les dynamiques les plus vives et par un niveau de vie des habitants relativement favorable.

Les territoires littoraux sont pour la plupart sur une trajectoire positive. C'est le cas en particulier du littoral ouest du Cotentin, à l'image du secteur de Granville qui combine un développement économique rapide avec une forte attractivité résidentielle, notamment à l'égard des séniors. Les territoires côtiers du Calvados se sont eux aussi fortement développés. Sur la « Côte Fleurie », le rythme s'est toutefois ralenti depuis quelques années, avec un vieillissement démographique relativement prononcé. Les indicateurs de niveau de vie y demeurent très favorables. Le littoral de l'est du Cotentin, jusqu'au Bessin, n'est pas porté par les mêmes dynamiques. Dans l'ensemble, la croissance démographique y est faible et la population plus vieillissante, l'emploi augmente peu et le niveau de vie est inférieur à la moyenne régionale, en particulier pour les personnes âgées. Les tendances sont également défavorables sur le littoral seino-marin, à l'image de la situation socio-économique de Dieppe ou de Fécamp.

Les territoires les plus isolés « décrochent »

En dehors des principaux pôles urbains, de leurs couronnes et des espaces littoraux, les territoires normands sont plutôt ruraux (à des degrés variables) et plus ou moins éloignés des villes majeures.

Parmi ceux-ci, certains pôles moyens, voire petits, tirent leur épingle du jeu. Ils bénéficient le plus souvent d'une situation géographique peu isolée, bien accessible, et parfois de facteurs d'attractivité spécifiques. Les secteurs de Pont-Audemer, d'Yvetot, de Gaillon, du Neubourg ou de Pont-l'Évêque illustrent bien cette catégorie de territoires qui contribuent à un certain équilibre du développement régional. Ils se caractérisent par une croissance significative de la population et de l'emploi, et par des conditions de vie relativement favorables pour leurs habitants. D'autres territoires, parfois sans pôle significatif, mais pas trop éloignés des pôles de Rouen ou de Caen, ou situés aux franges de l'Île-de-France, montrent eux aussi une certaine dynamique de développement, mais plutôt sur le plan démographique.

Dans l'espace normand plutôt à dominante rurale, les territoires qui manifestent de réelles difficultés de développement sont presque tous éloignés des pôles urbains majeurs et se retrouvent, pour l'essentiel, dans le département de l'Orne et le sud-ouest du Calvados ou au nord de la Seine-Maritime. Le recul à la fois démographique et économique que connaissent les secteurs des villes moyennes de Flers, Vire, Eu et surtout Argentan témoignent sans ambiguïté de la difficulté pour ces territoires relativement isolés de participer au développement régional d'ensemble. Les territoires les plus ruraux de ces espaces « éloignés » (secteurs de Domfront-Tinchebray, Passais, du Pays fertois, du « Coeur de Perche » et des collines du Perche normand, des vallées d'Auge et du Merlerault) pâtissent des mêmes désavantages. Ils souffrent de la stagnation, voire du recul de leur économie locale et de leur population, ainsi que de conditions d'accès aux services peu favorables. Ils doivent aussi faire face au vieillissement particulièrement prononcé de leur population.

Au total, le département de l'Orne, dans la majeure partie de son territoire, semble en retrait des dynamiques de développement de la région. Sa ville-capitale, Alençon, ainsi que ses villes moyennes, ne bénéficient pas de « ressorts » spécifiques qui pourraient compenser les effets d'éloignement par rapport aux pôles urbains majeurs et porter le développement, au moins résidentiel, des espaces les plus ruraux du département. Les autres départements normands conjuguent pour leur part des leviers de développement relativement diversifiés (entraînement, même relatif, des grands pôles, attractivité résidentielle voire touristique, etc.), même s'ils ne connaissent pas la même dynamique de développement que beaucoup d'autres départements français, notamment de l'Ouest ou de la moitié Sud de la France. ■

Dossier réalisé sous la coordination
de **Jérôme Follin** et **Jérôme Letournel**
(Insee Normandie)

L'évolution de la population dans les bassins de vie normands
Des trajectoires différenciées, plus favorables dans la moitié nord de la région

La population de la Normandie progresse modestement depuis plus de vingt ans et sa croissance globale est uniquement portée par des naissances plus nombreuses que les décès. Mais certaines disparités apparaissent entre les bassins de vie normands. Au cours des 25 dernières années, la croissance démographique se concentre sur le littoral calvadosien et le littoral ouest de la Manche, dans les zones périurbaines autour de Caen et de Rouen, ainsi que dans les franges de l'Eure et de la Seine-Maritime limitrophes de l'Île-de-France. L'observation des trajectoires démographiques propres à chacun des 133 bassins de vie normands permet d'identifier six groupes de territoires : certains connaissent un dynamisme démographique, ancien ou très récent, tandis que d'autres se trouvent engagés sur une trajectoire défavorable, de longue date ou seulement depuis 2008. Entre ces deux extrêmes, des territoires se signalent, depuis 25 ans ou beaucoup plus récemment, par une évolution démographique relativement stable.

Aurélie Charles, Bruno Dardaillon, Jérôme Letournel (Insee)

En 2013, la Normandie compte près de 3 328 400 habitants, soit 5,2 % de la population de la France métropolitaine. Elle se situe au 9e rang des régions métropolitaines, devant la Bretagne, la Bourgogne-Franche-Comté, le Centre-Val de Loire et la Corse. Sa croissance démographique reste modeste, avec un rythme qui fléchit au cours du temps. Lors des années 2008-2013, la population normande augmente ainsi de 1,07 %, soit un rythme deux fois moins rapide qu'en France métropolitaine (+ 2,52 %). La progression annuelle moyenne est plus forte entre 1990 et 2008 (+ 0,29 %) qu'entre 2008 et 2013

1 Progression continue de la population dans 4 bassins de vie sur 10

Évolution de la population des bassins de vie entre 1990 et 2013

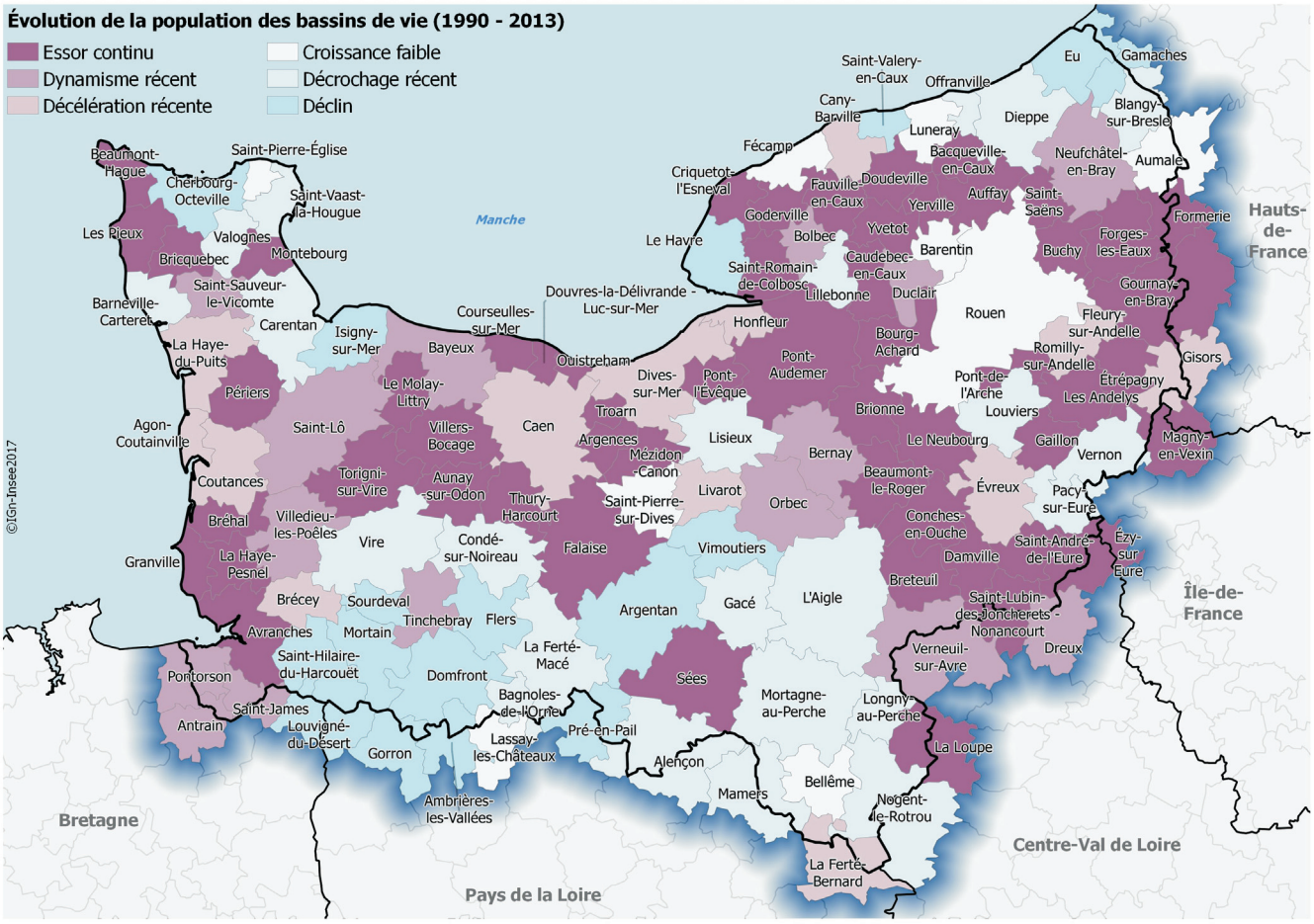

Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2013

(+0,21 %). Ce ralentissement est en très grande majorité imputable au solde naturel, qui se contracte lors des cinq dernières années. L'excès des naissances sur les décès passe ainsi de 12 000 par an en moyenne entre 1990 et 2008 à 9 600 les cinq années suivantes. Le déficit migratoire demeure relativement stable, oscillant sur les 25 dernières années entre – 2 900 et – 2 600 par an.

Derrière ces constats régionaux, des différences notables existent d'un territoire à l'autre. Les évolutions démographiques constatées sur la période 1990-2008 puis 2008-2013 permettent d'isoler six trajectoires bien distinctes au sein des 133 bassins de vie normands *(cf. méthodologie)*. Les territoires situés sur une trajectoire favorable se partagent entre des bassins de vie dont la démographie affiche un « essor continu » depuis 25 ans et des espaces « en dynamisme récent », où la croissance de la population n'est significative que depuis 2008. A côté, certains bassins de vie se signalent principalement par un ralentissement de leur croissance démographique lors des années 2008-2013 et sont, de ce fait, « en décélération récente », tandis que d'autres connaissent une « croissance faible » tout au long de la période 1990-2013. Enfin, deux groupes de territoires présentent une trajectoire défavorable ; ils connaissent, pour les uns, un « décrochage récent » et, pour les autres, un « recul continu » depuis 25 ans. .

Une dynamique démographique favorable dans la moitié nord et dans les territoires proches de l'Île-de-France

En Normandie, 56 territoires, soit plus de 40 % des bassins de vie, connaissent une forte progression de leur population entre 1990 et 2013 (avec une croissance annuelle moyenne supérieure à 0,3 %, c'est-à-dire au-dessus de la moyenne régionale). Ces territoires portent la démographie normande depuis 25 ans. Sur la période récente, une quinzaine d'autres bassins de vie affichent un dynamisme nouveau : pour la plupart, ce sont des territoires dont la population progressait faiblement avant 2008 et qui connaissent maintenant un rythme de croissance plus rapide que la moyenne normande. Plus rarement, il s'agit de bassins de vie qui ont enrayé leur recul démographique et regagnent désormais des habitants. Tous ces territoires forment les lieux où la démographie normande se trouve placée sur une trajectoire favorable, de longue date ou plus récemment. Ils se situent principalement dans la moitié septentrionale de la région, au-dessus d'une ligne allant de Bréhal à Pacy-sur-Eure. Les déterminants de leur essor démographique diffèrent, même si l'évolution du solde naturel joue un rôle prépondérant.

Un dynamisme ancien sur la Côte de Nacre, la façade ouest du Cotentin et le littoral granvillais

La bande côtière située au nord de Caen et une partie du littoral ouest de la Manche appartiennent aux territoires en croissance démographique continue depuis 1990. La progression de la population y est souvent très élevée. Par exemple, la population augmente à un rythme moyen supérieur à 1 % par an depuis 1990 dans des bassins comme ceux d'Ouistreham et de Douvres-la-Délivrande, dans le Calvados, et à un rythme moyen supérieur à 0,8 % dans le bassin de vie de Bréhal, dans la Manche.

L'augmentation de la population, dans ces territoires, est principalement portée par des arrivées nettement plus nombreuses que les départs. Ce constat est particulièrement vérifié dans les bassins de vie d'Ouistreham, Courseulles-sur-Mer, Granville, Bréhal ou encore Avranches. C'est également le solde migratoire qui explique le dynamisme récent du bassin de vie de Bayeux, où la croissance démographique a nettement accéléré depuis 2008 sous l'effet de l'installation de nombreux actifs dont l'emploi se situe dans l'aire urbaine caennaise.

En d'autres lieux du littoral, toutefois, l'excédent naturel contribue plus fortement à la croissance démographique. Cette situation s'observe surtout dans des bassins de vie dont la localisation géographique font qu'ils s'apparentent assez largement à des territoires périurbains. À proximité de Cherbourg-Octeville, les bassins de vie de Beaumont-Hague et des Pieux abritent ainsi de nombreuses familles avec enfants (celles-ci représentent environ 40 % de la population).

Sur le littoral de la Seine-Maritime, les territoires qui enregistrent une croissance notable de leur population sont beaucoup plus rares. Seul le bassin de vie de Criquetot-l'Esneval est dans ce cas : il affiche une augmentation annuelle moyenne de près de 1% entre 1990 et 2013, principalement grâce à des installations nombreuses, portées par l'étalement urbain du pôle havrais. Dans les bassins de vie de Fécamp et de Cany-Barville, l'évolution de la population est positive, mais faible.

Un essor continu depuis deux décennies dans les couronnes périurbaines et dans les franges de l'Île-de-France

Les zones périurbaines autour de Caen et de Rouen connaissent également une trajectoire démographique favorable. Pour la plupart, ils enregistrent un essor continu de leur population depuis 1990. Ces bassins de vie, plutôt ruraux, accueillent une partie de la population qui travaille dans les deux plus grands pôles urbains de la région. La très grande majorité de ces bassins connaît une progression de population bien plus élevée que celle observée dans les bassins de vie urbains. Par exemple, le bassin de vie d'Auffay, au nord de Rouen, a vu sa population s'accroître de 0,76 % entre 1990 et 2008 puis de 2 % chaque année entre 2008 et 2013. Sur la période la plus récente, cette progression est principalement due à un excédent migratoire important (+ 1,32 %) et, dans une moindre mesure, à un solde naturel élevé (+ 0,68 %). À l'est de Caen, le bassin de vie d'Argences connaît une évolution du même ordre : sa population augmente en moyenne de 0,94 % par an entre 1990 et 2008 puis de 1,81 % entre 2008 et 2013.

À l'est de la région, les bassins de vie de l'Eure et de la Seine-Maritime situés à proximité de l'Île-de-France connaissent aussi, bien souvent, une dynamique démographique positive tout au long des années 1990-2013. Pour ces territoires, l'installation de familles d'actifs travaillant dans la région capitale apparaît comme l'élément moteur de l'essor démographique. Ces installations ont été très soutenues dans certains de ces territoires jusqu'en 2008, mais s'essoufflent depuis quelques années. Le bassin de vie d'Ezy-sur-l'Eure illustre mieux que tout autre ce phénomène : l'excédent migratoire entre 1990 et 2008 s'y élève à 0,70 % par an, puis s'affaisse à 0,14 % entre 2008 et 2013.

Toujours dans la catégorie des territoires normands dont la dynamique démographique est favorable, figurent enfin deux bassins de vie dont la croissance démographique est assez remarquable. À Pont-Audemer, la population, après avoir augmenté de 0,84 % par an avant 2008, continue de progresser fortement entre 2008 et 2013 (+ 1,76 %). C'est l'une des plus fortes croissances démographiques de la région de la période récente. Un solde migratoire positif associé à un solde naturel lui aussi positif expliquent cet essor. Le bassin de Pont-Audemer bénéficie d'une

2 Les zones périurbaines autour de Caen et de Rouen connaissent une trajectoire démographique favorable

Solde migratoire et solde naturel entre 2008 et 2013

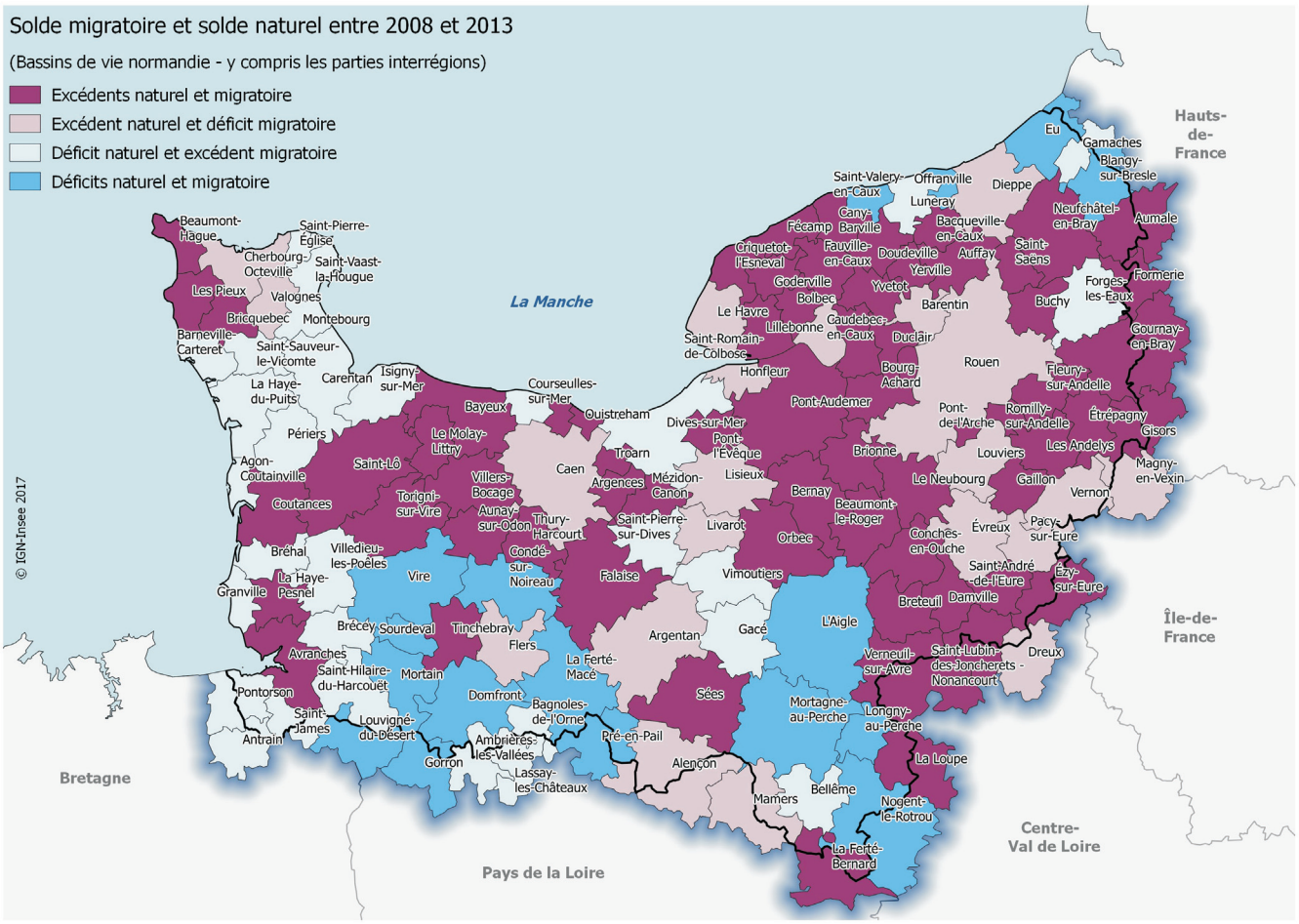

Source : Insee, recensements de la population 2008 et 2013

forte dynamique interne de développement de l'emploi mais aussi de la proximité des pôles d'emplois du Havre, de Honfleur et, dans une moindre mesure, de Rouen. Cette situation économique et géographique est favorable à l'installation sur le territoire de nombreux actifs, en particulier d'ouvriers ou d'employés relativement jeunes et vivant en couple.

Le bassin de vie de Sées, dans l'Orne, forme un autre cas particulier. Sa population progresse assez sensiblement entre 1990 et 2013 (+ 0,41 %), à rebours de la quasi-totalité du département ornais. Cette augmentation est particulièrement forte sur la période récente (+ 0,83 %), au cours de laquelle le bassin affiche un excédent naturel mais, surtout, un nombre d'arrivées bien supérieur à celui des départs (respectivement + 0,14 % et + 0,69 %). Les nouveaux arrivants sont, d'une part, des retraités originaires de l'Île-de-France, d'autre part, des ouvriers et des employés en provenance des bassins de vie d'Alençon et d'Argentan, dans lesquels ils continuent souvent de travailler.

Des territoires dont l'essor démographique est plus récent

Outre le bassin de vie de Bayeux, déjà cité, d'autres territoires normands se trouvent actuellem1ent dans une dynamique démographique favorable grâce à une accélération, voire un redressement, sur la période récente.

Ainsi, 10 bassins de vie, dont l'évolution démographique était positive mais peu dynamique entre 1990 et 2008, font maintenant partie des territoires dont la population s'accroît plus rapidement que la moyenne régionale. Les exemples les plus significatifs sont ceux de Bolbec, en Seine-Maritime, et de Saint Lô, dans la Manche. Ces deux bassins de vie, dont la croissance démographique était quasi nulle avant 2008, affichent désormais des taux de croissance annuel moyens respectifs de 0,6 % et 0,4 %.

Par ailleurs, quelques rares territoires connaissent une inflexion de tendance positive lors de la période récente et parviennent à enrayer le déclin démographique qui se dessinait entre 1990 et 2008. Si l'augmentation de leur population après 2008 demeure limitée, ces territoires regagnent des habitants. Observable à Tinchebray, dans l'Orne, ce phénomène se concentre surtout à l'extrême sud de la Manche, dans les bassins de vie limitrophes de la Bretagne. À Saint-James et Pontorson, les arrivées d'actifs et de retraités permettent de compenser le surplus des décès par rapport aux naissances. À Antrain, le même phénomène intervient, mais les installations sont majoritairement le fait d'actifs qui travaillent dans les bassins de vie voisins ou en Bretagne.

Les territoires industrialo-portuaires, le sud-Manche et l'ouest ornais en perte de vitesse depuis plus de deux décennies

Depuis deux décennies, les bassins de vie du Bocage, dans le sud de la Manche et l'ouest de l'Orne, se trouvent à l'écart de la croissance démographique et enregistrent une baisse continue de leur population.

Relativement éloignés des grands pôles d'emplois, ces territoires se révèlent peu attractifs. Ainsi, entre 1990 et 2013, ils ont perdu, en moyenne, 0,36 % de leurs habitants chaque année. La dégradation du solde naturel, lié au vieillissement de la population, ainsi que des flux migratoires négatifs entraînent une certaine dévitalisation autour de Sourdeval, Mortain ou Domfront. À Mortain et Sourdeval, la baisse de la population depuis 1990 atteint respectivement 0,79 % et 0,72 % par an.

À Flers, la population est également en recul depuis 1990, dans des proportions moindres toutefois, qu'à Domfront ou Mortain, en raison d'un solde naturel qui demeure positif. De même, la situation démographique de bassins de vie situés au centre et au nord du département ornais, comme Argentan ou Vimoutiers, s'inscrit dans une trajectoire défavorable depuis 25 ans. La population diminue (- 0,26 % entre 1990 et 2013) dans ces deux territoires à cause d'un déficit migratoire qui, à Vimoutiers, vient même s'ajouter à un solde naturel négatif.

Les territoires industriels et urbains du Havre et de Cherbourg-Octeville enregistrent, eux aussi, un recul démographique continu depuis le début de la décennie 1990. Défavorable, le mouvement migratoire explique à lui seul ces évolutions. Ce repli démographique s'accentue entre 2008 et 2013 pour les deux territoires, en raison, au Havre, d'un déficit migratoire qui se creuse encore et, à Cherbourg, d'un excédent naturel qui se réduit.

Enfin, les territoires à l'extrême nord de la Seine-Maritime voient également leur population s'effriter depuis 1990, notamment le bassin de vie d'Eu et, à un degré moindre, celui de Gamaches. Ce dernier bassin de vie arrive quasiment à stabiliser sa population sur la période récente.

Lors de la période récente, le repli démographique gagne l'ensemble de l'Orne et une partie du Cotentin

Depuis 2008, divers territoires, naguère en croissance démographique, connaissent un retournement de tendance et perdent des habitants. Ainsi, le recul démographique, depuis longtemps à l'œuvre dans le Domfromtais, s'est étendu dans la quasi-totalité du département de l'Orne. Les seuls territoires qui y échappent sont les bassins de vie de Sées, de Tinchebray et de Bellême, le premier connaissant une croissance démographique continue depuis 1990, le second présentant la particularité d'enrayer son repli démographique en regagnant des habitants, le troisième affichant une relative stabilité de sa population. Dans les territoires de l'Orne qui amorcent une trajectoire démographique négative depuis 2008, la baisse de population est le plus souvent attribuable à un solde naturel en berne (La Ferté-Macé, Gacé, Mortagne-au-Perche...), à la seule exception de L'Aigle, où le recul est principalement dû à des départs d'habitants vers d'autres bassins de vie. De même, la situation démographique difficile du Domfrontais et du Mortainais, à l'œuvre depuis plus de deux décennies, concerne désormais les zones ruralo-industrielles du sud du Calvados, Vire et Condé-sur-Noireau.

Ces territoires plutôt ruraux ne sont pas les seuls à se trouver gagnés par le repli démographique. D'importants pôles urbains sont aussi concernés, comme Vernon, Lisieux, Alençon et Lillebonne. la population de ces bassins de vie baisse à partir de 2008, en raison d'un déficit migratoire devenu plus important que l'excédent naturel. Le décrochage est le plus marqué dans le bassin de vie de Vernon, qui fait exception parmi les territoires voisins de l'Île -de-France : la population, qui augmentait de près de 0,5 % par an en moyenne avant cette date, recule de 0,3 % par an ensuite.

Le recul démographique affecte également des territoires du littoral de la Seine-Maritime, jusque-là épargnés. Une trajectoire négative s'amorce ainsi à Offranville et Dieppe. Le solde migratoire était déjà négatif ou nul pour ces bassins de vie entre 1990 et 2008. Il se dégrade encore après 2008, tandis que l'excédent naturel s'amoindrit. Enfin, bon nombre de territoires du Cotentin perdent aussi de la population depuis 2008, du fait d'une dégradation de leur solde migratoire et naturel. Il s'agit des bassins de vie de Barneville-Carteret, Saint Vaast-la-Hougue, Carentan et Valognes. À Barneville-Carteret et Saint-Vaast-la-Hougue, le déficit des naissances sur les décès est conséquent.

Une trajectoire démographique peu favorable s'enclenche sur une partie du littoral manchois et calvadosien, tandis qu'à Caen et Rouen, la croissance est faible

Si de nombreux territoires du littoral manchois et calvadosien constituent des pôles de croissance démographique, il n'en demeure pas moins que, dans son ensemble, ce littoral connaît une décélération du rythme d'augmentation de sa population depuis cinq ans. Soutenue dans les années 1990-2008 (+ 0,62 % par an), la croissance s'est amoindrie à partir de 2008 (0,46 % par an), même si elle reste sensiblement supérieure à la moyenne régionale. Souvent, le vieillissement de la population, notamment attribuable aux nombreuses installations de retraités dans ces bassins de vie, entraîne un fléchissement du solde naturel et explique ce rythme de croissance moins soutenu. Dans ces territoires, la population est en effet plus âgée que dans la région : l'âge médian atteint 44 ans en 2013 contre 41 ans en Normandie. Parfois, un excédent migratoire en nette contraction est à l'origine du ralentissement.

Méthodologie

La typologie présentée dans cette étude s'appuie sur les taux d'évolution du nombre d'habitants entre 1990 et 2008 et entre 2008 et 2013. L'étude met en évidence six types de territoires parmi les 133 bassins de vie couvrant la région normande, avec des trajectoires démographiques différenciées sur ces 25 dernières années *(cf carte 1)*.

- Le 1er groupe rassemble tous les bassins de vie dont l'augmentation de population est supérieure à 0,3 % par an en moyenne (seuil qui correspond à la moyenne normande) sur les périodes 1990-2008 et 2008-2013. Il est nommé « en essor ».
- Le 2e groupe est composé de l'ensemble des bassins de vie dont la croissance démographique était faible entre 1990 et 2008 (inférieure à 0,3 % par an) mais plus vive à partir de 2008 (au-dessus de 0,3 %), et des bassins de vie qui se trouvaient en recul démographique sur la première période et ont inversé la tendance après 2008. Ce groupe est nommé en « dynamisme récent ».
- Le 3e groupe rassemble les bassins de vie dont l'augmentation de la population dépassait 0,3 % par an sur la première période et se trouve en dessous de ce seuil lors de la seconde. Il est nommé « en décélération récente ».
- Un 4e groupe englobe les bassins de vie dont la croissance démographique est continue entre 1990 et 2013 mais constamment inférieure à 0,3 % par an. Il est nommé en « croissance faible ».
- Un 5e groupe rassemble les bassins de vie dont la population augmente entre 1990 et 2008 puis recule entre 2008 et 2013. Il est nommé « en décrochage récent ».
- Enfin, un 6e groupe est composé des territoires en recul démographique entre 1990 et 2008 et entre 2008 et 2013. Ce groupe est dénommé « en recul continu ».

Dans certains bassins de vie littoraux, cet essoufflement est devenu tel que la population n'augmente quasiment plus. Dans l'ouest de la Manche et dans la baie du Mont-Saint-Michel, la décélération est ainsi patente à La Haye du Puits, à Coutances et, plus encore, à Agon-Coutainville. Ces trois territoires se distinguaient par une démographie plus dynamique que la moyenne régionale entre 1990 et 2008 ; la croissance de la population est aujourd'hui presque nulle dans chacun d'eux. Le même phénomène est observable sur la Côte fleurie, dans le Calvados, dans les bassins de vie de Honfleur et, surtout, de Dives-sur-Mer.

Définition

La contribution du solde naturel indique quel serait le taux de croissance annuel moyen en cas de flux migratoires équilibrés (entrées = sorties). La contribution du solde migratoire indique quel serait le taux de croissance annuel moyen en cas de solde naturel équilibré (naissances = décès). Le taux de croissance annuel moyen est égal à la somme des deux contributions.

Dans les deux bassins de vie les plus peuplés de la région, Caen et Rouen, la dynamique est désormais faible, pénalisée par un solde migratoire négatif. À Caen, la période récente est synonyme de ralentissement : dans ce bassin de vie, la croissance démographique était au-dessus de la moyenne normande entre 1990 et 2008 (+ 0,46 % en moyenne par an), mais ce phénomène est révolu (+ 0,18 % par an entre 2008 et 2013). Le bassin de vie de Rouen, pour sa part, fait partie des quelques territoires dont l'évolution de la population est certes positive, mais continûment faible depuis 25 ans. ■

Un vieillissement démographique plus rapide dans les territoires ruraux et sur le littoral

En 2013, un Normand sur quatre est âgé de 60 ans ou plus. À l'intérieur de la région, des disparités existent entre la Manche et l'Orne, plus âgés, et les trois autres départements, où le vieillissement est moindre. Elles existent aussi entre, d'une part, les espaces urbains et périurbains qui demeurent plutôt jeunes, et, d'autre part, les territoires ruraux et littoraux où le vieillissement a été plus rapide depuis 25 ans. Les bassins de vie où le vieillissement de la population a été important depuis 1990 ne sont pas tous dans la même situation. Certains sont en recul démographique continu depuis plus de deux décennies, ou connaissent une baisse récente de leur population. Le vieillissement est alors constitutif de leurs trajectoires démographiques défavorables. Dans d'autres bassins de vie, le vieillissement de la population, lié à des arrivées nombreuses de retraités, contribue à la dynamique démographique et économique du territoire.

Claude Boniou, Jérôme Letournel (Insee)

En 2013, 837 000 personnes âgées de 60 ans ou plus vivent en Normandie. Cette tranche d'âge représente un quart de la population régionale (contre 20 % en 1999), soit une proportion voisine de la moyenne des régions françaises (hors Île-de-France). À l'intérieur de la région, des disparités existent entre départements et entre territoires. Dans l'Orne et la Manche, la population est en moyenne plus âgée qu'ailleurs. Dans ces deux départements, la part des 60 ans ou plus se situe au-dessus de la moyenne de la France de province, ce qui n'est pas le cas dans la Seine-Maritime et l'Eure. Le Calvados, pour sa part, occupe une position intermédiaire, comptant une proportion de 60 ans ou plus proche de cette moyenne.

La population normande est légèrement moins âgée que la moyenne des régions de province

En Normandie, la « vieillesse relative » de la population augmente, de 57,5 en 1999 à 74,7 en 2013 (cet indice mesure le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans). Malgré cette augmentation sensible, la Normandie reste un peu moins âgée que la France de province en moyenne (78,8). Elle se rattache en cela à la France de la moitié nord, plus jeune que celle du sud. Dans la région, l'Orne et la Manche ont certes des indices relativement élevés (près de 20 points au-dessus de la moyenne régionale) mais ceux-ci demeurent loin des ratios observés dans les territoires ruraux du centre de la France (Creuse, Allier, Cantal, Corrèze, etc.) et de certains départements du Sud-Ouest (Gers, Hautes-Pyrénées).

Les caractéristiques de la population âgée évoluent avec l'avancée en âge. L'espérance de vie des femmes étant supérieure à celle des hommes, la population composant les âges les plus élevés est majoritairement féminine. Si on dénombre presque autant d'hommes que de femmes parmi les sexagénaires, près de deux octogénaires sur trois sont des femmes. Par ailleurs, l'arrivée aux âges avancés renforce aussi la probabilité de vivre seul : la proportion de seniors vivant seuls est ainsi deux fois plus élevée après 75 ans, passant de 22 % à 44 %.

Une tendance au vieillissement démographique plus accentuée dans les espaces ruraux et sur le littoral

Au sein de la Normandie, les espaces urbains et péri-urbains présentent une structure de population plus jeune que les territoires ruraux éloignés des grandes villes. Ainsi, une vaste zone couvrant une grande partie des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime regroupe des bassins de vie où l'indice de vieillesse relative est particulièrement faible ; dans certains territoires, situés autour d'Évreux (Louviers, Le Neubourg, etc.) ou au nord de Rouen (Auffay, Saint-Saëns, etc.), celui-ci est largement inférieur à la moyenne régionale. En outre, dans ces bassins de vie, la dynamique du vieillissement est contenue. À quelques rares exceptions près, comme Barentin ou Duclair, aucun de ces territoires ne présente une hausse particulièrement élevée de son indice de vieillesse relative entre 1990 et 2013. À certains endroits (Auffay, Saint-Saëns, Buchy, Pont-de-l'Arche, etc.), l'indice est même en diminution depuis 1999, signe d'un rajeunissement en cours de la population résidente.

La situation est comparable autour du bassin de Caen. L'indice de vieillesse relative y est relativement faible et son évolution depuis 1990 demeure modérée. Cette

1 189 000 personnes de 60 ans ou plus supplémentaires entre 1999 et 2013

Pyramide des âges en 1999 et 2013

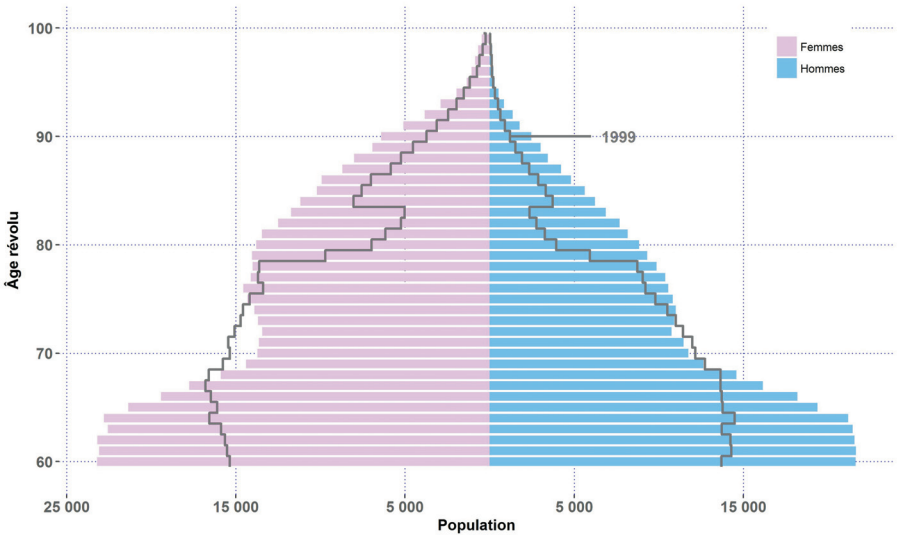

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2013

dernière est même négative sur une période plus récente (entre 1999 et 2013), dans les bassins de vie de Villers-Bocage, Aunay-sur-Odon, Thury-Harcourt et Mézidon-Canon. Dans le Cotentin, la population est relativement peu âgée dans plusieurs bassins de vie, notamment les territoires péri-urbains des Pieux et de Beaumont-Hague, ou le bassin de Saint Sauveur-le-Vicomte. Cependant, la progression du nombre des séniors, relativement à celle des moins de 20 ans, augmente rapidement dans le bassin de Cherbourg-Octeville depuis 1990.

Parmi les espaces urbains, le bassin de vie d'Alençon (partie normande) se distingue par une population relativement âgée, cette particularité ayant même tendance à s'accentuer rapidement depuis 1990.

Une population plus jeune dans une grande partie de l'Eure et de la Seine-Maritime, ainsi qu'autour de Caen

Dans les territoires les plus ruraux de la région, la dynamique de vieillissement est dans l'ensemble plus accentuée. C'est le cas dans le Mortainais et, plus largement, le Sud-Manche, mais aussi dans la région des marais du Cotentin et du Bessin, dans le bassin de vie de Vimoutiers, ou encore dans le Perche. En général, dans ces bassins de vie ruraux, le « déficit » des jeunes par rapport aux plus âgés s'est fortement creusé entre 1990 et 2013. Ce constat est particulièrement net dans le Bocage, au sein des bassins de vie de Domfront, Mortain ou Sourdeval. Il se vérifie moins dans le Perche, où la hausse de l'indice dans des bassins comme Bellême, Mortagne-au-Perche et Gacé décélère fortement après 1999.

Les bassins de vie centrés sur les villes moyennes –Saint-Lô, Avranches, Vire, Flers, Bernay, Dieppe ou encore Eu– affichent des indices de vieillesse relative légèrement supérieurs à la moyenne régionale. Cependant, leurs dynamiques divergent ; entre 1990 et 2013, le vieillissement est rapide dans les bassins de vie de Bernay et d'Eu, il est plus lent à Avranches et Saint-Lô. Le bassin de Granville, également polarisé par une ville moyenne, enregistre un vieillissement très accentué, en raison de l'attrait exercé par son littoral auprès des populations retraitées. Cet « effet littoral » est également visible en d'autres endroits de la côte manchoise (Agon-Coutainville, Barneville-Carteret), ainsi que dans le Calvados, où la Côte Fleurie est très prisée des Parisiens. Dans le territoire de Dives-sur-Mer, le vieillissement élevé résulte ainsi de la puissante attraction exercée de longue date par la façade littorale sur de nombreux retraités.

La dynamique de vieillissement peut recouvrir différentes facettes selon les territoires

Le vieillissement de la population peut découler de facteurs différents d'un territoire à l'autre. S'il émane majoritairement de l'installation de nombreux retraités attirés par le cadre de vie, le vieillissement de la population peut accompagner, au moins temporairement, la croissance démographique du territoire considéré. Il constitue alors un

2 Une population plus jeune dans les espaces urbains et péri-urbains

Indice de vieillesse relative en 2013

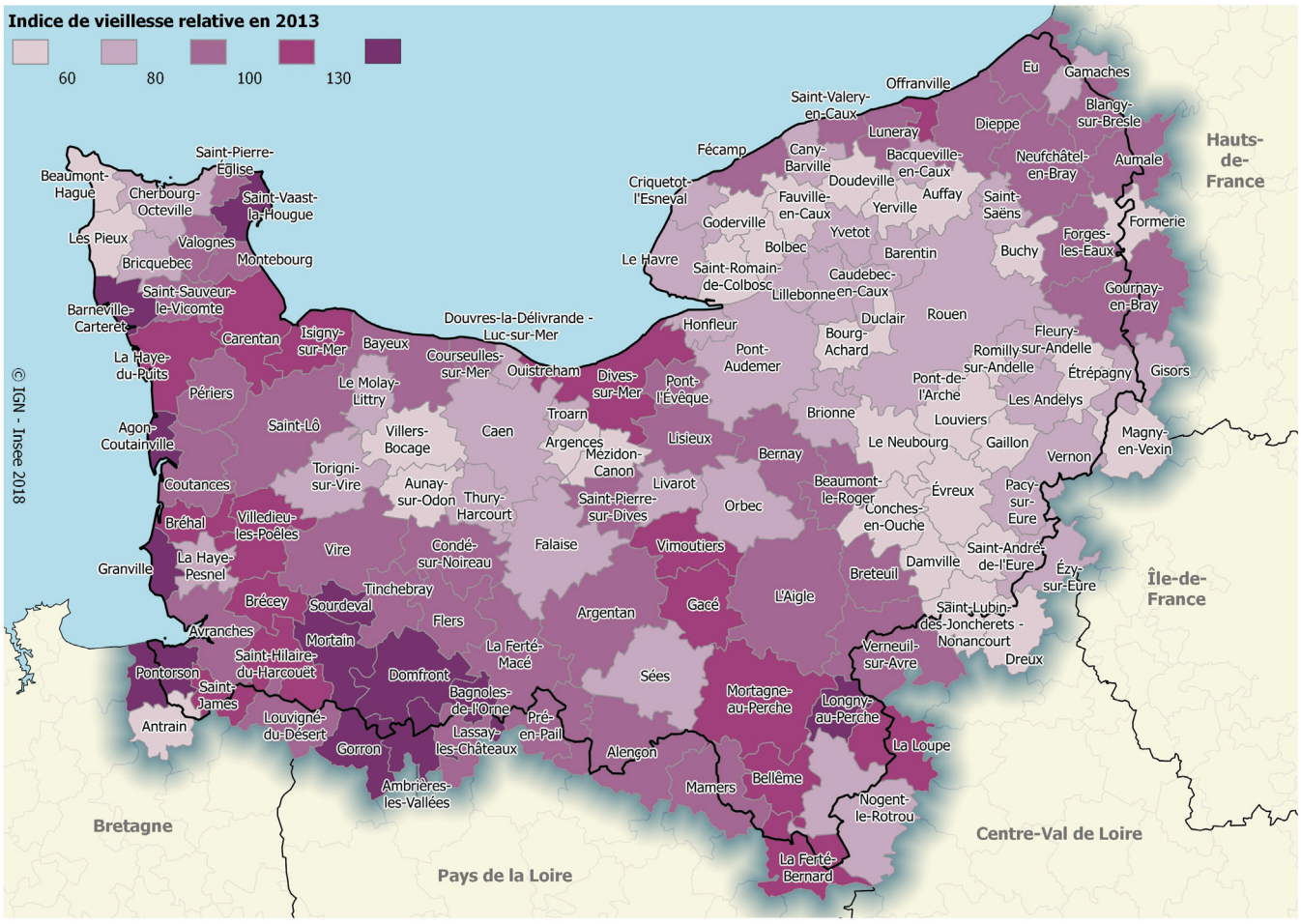

Source : Insee, recensement de la population 2013

levier de développement du territoire, via l'émergence de besoins et d'activités nouveaux. Lorsque, à l'inverse, le vieillissement de la population traduit surtout une trajectoire démographique défavorable, il est le signe d'un tout autre enjeu pour les espaces concernés, qui courent un risque de dévitalisation.

De ce point de vue, les territoires normands offrent des visages divers. Bon nombre des bassins de vie où le vieillissement a été rapide entre 1990 et 2013 sont également des zones dont la trajectoire démographique est défavorable de longue date. Cette situation est notamment visible autour du Domfrontais et du Mortainais, ainsi que dans certains territoires du centre et du nord de l'Orne, à savoir les bassins de vie d'Argentan et, surtout, de Vimoutiers. Elle s'observe également dans le bassin de vie d'Isigny-sur-Mer et dans quelques territoires du nord de la Seine-Maritime, comme Saint-Valery-en-Caux et Eu. C'est en partie, aussi, la situation de Flers, même si le rythme de vieillissement dans ce bassin de vie est moins soutenu depuis 1999. Dans ces espaces, ruraux pour la plupart, industriels pour quelques-uns, le vieillissement de la population traduit surtout le recul démographique à l'œuvre depuis 25 ans.

En d'autres lieux, le rythme relativement rapide du vieillissement démographique sur les 25 dernières années a coexisté pendant longtemps avec une augmentation de la population, mais cette dernière s'est arrêtée à partir de 2008 et la tendance s'est inversée. Ces territoires où le vieillissement a été plutôt rapide et qui se trouvent en décrochage démographique récent se situent principalement dans le Nord du Cotentin (Carentan, Saint Vaast la Hougue, Valognes, Barneville-Carteret), mais aussi dans l'Orne (Bagnoles-de-l'Orne, Longny-les-Villages) et sur le littoral de la Seine-Maritime (Offranville). Dans la plupart de ces bassins de vie, les installations de retraités ont pu contribuer à la croissance démographique durant de longues années. Cependant, si les arrivées de population y demeurent souvent plus élevées que les départs, l'excédent migratoire fléchit désormais presque partout. Surtout, le vieillissement de la population a pour conséquence un solde naturel en berne ; de tous les bassins de vie considérés, seul celui de Valognes enregistre un nombre de naissances supérieur à celui des décès.

Dans d'autres territoires concernés par un vieillissement relativement rapide, l'évolution de la population demeure positive mais la croissance démographique tend, là aussi, à s'essouffler et s'avère moins vigoureuse que la moyenne régionale entre 2008 et 2013. Les exemples les plus caractéristiques de cette situation se rencontrent sur la côte fleurie. Dans le bassin de vie de Dives-sur-Mer, la croissance démographique est désormais nulle, après avoir affiché un rythme de progression de 0,7 % par an en moyenne entre 1990 et 2008. La tendance est du même ordre sur une partie du littoral manchois (notamment dans les bassins de vie de La Haye-du-Puits et d'Agon-Coutainville). Ces territoires

3 Une dynamique de vieillissement plus forte dans les zones rurales et sur le littoral

Évolution de l'indice de vieillesse relative entre 1990 et 2013

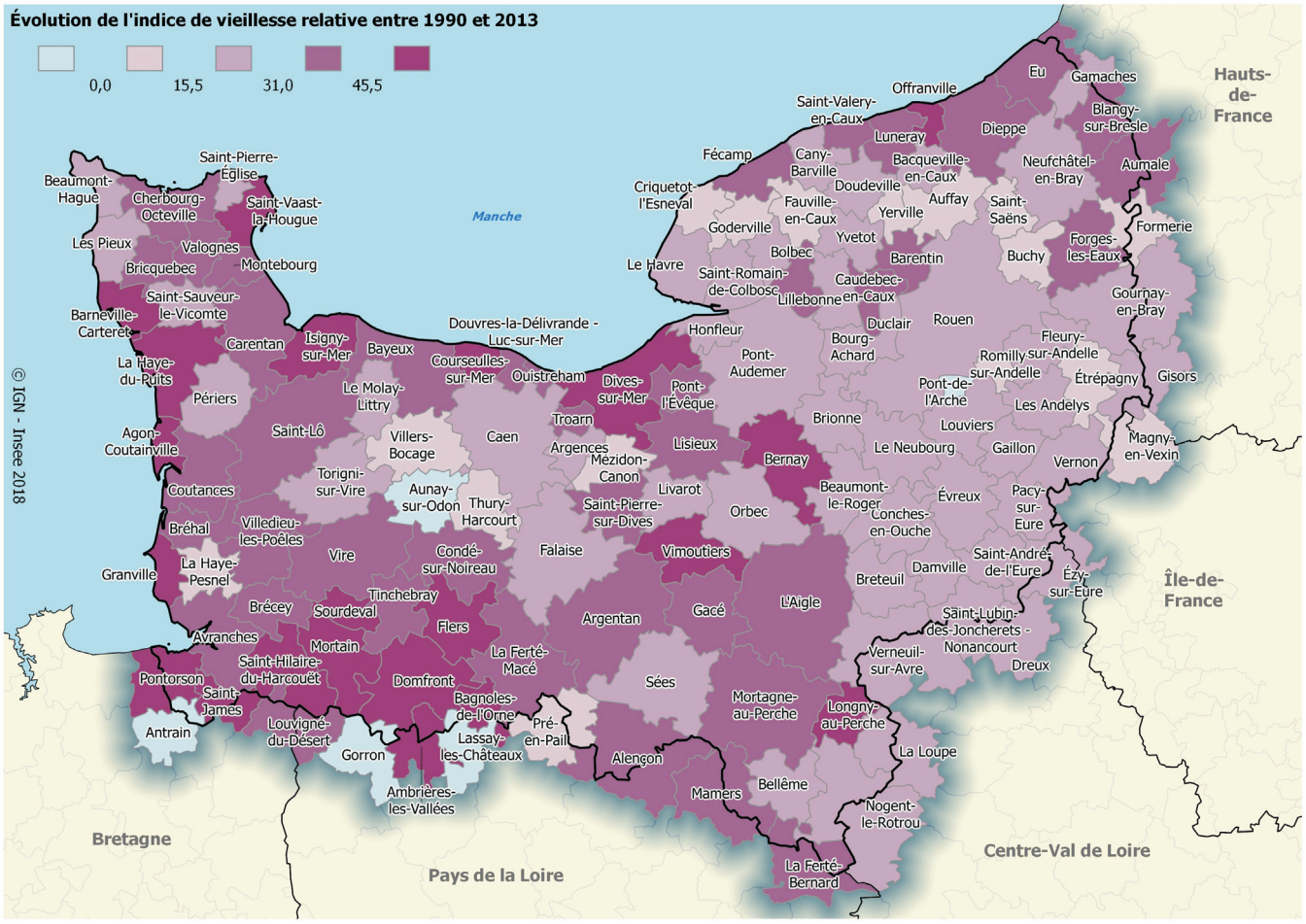

Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2013

connaissent eux aussi une contraction de leur excédent migratoire (très élevé durant les années 1990-2008) et un déficit naturel prononcé.

À l'inverse, quelques territoires ayant connu un vieillissement rapide de leur population continuent de s'inscrire dans une trajectoire démographique favorable. Pour ces bassins de vie, le vieillissement de la population ne constitue donc pas vraiment un handicap, puisqu'il continue d'accompagner le développement du territoire via celui de l'économie présentielle. Ce sont, pour l'essentiel, des territoires littoraux, de la Manche (Pontorson, Granville) et du Calvados (Courseulles, Ouistreham). Dans ces bassins de vie, la croissance démographique est demeurée continûment supérieure à la moyenne régionale sur la période 1990-2013. Les arrivées sur le territoire, notamment de populations retraitées, continuent d'être nombreuses et compensent un déficit naturel parfois élevé : à Granville, entre 2008 et 2013, le solde migratoire est ainsi de + 0,9 % par an, tandis que le solde naturel s'établit à - 0,5 %. Dans la plupart de ces territoires, la croissance démographique est ancienne. Elle peut aussi, parfois, être récente. Dans le bassin de vie de Bernay, à l'intérieur des terres, la croissance démographique accélère depuis 2008, portée par un excédent migratoire en augmentation sensible. ■

En Normandie, peu de zones d'emploi apparaissent attractives vis-à-vis des jeunes

Les jeunes de 18 à 29 ans qui quittent la Normandie sont plus nombreux que ceux qui viennent s'y installer. La région peine à retenir ses jeunes et à attirer ceux d'autres régions, qu'ils soient étudiants ou qu'ils aient intégré la vie active. Toutefois, les territoires normands ne sont pas tous logés à la même enseigne. Cette tendance est ainsi moins marquée dans le département de l'Eure que dans ceux de la Manche ou de l'Orne. Le Calvados et la Seine-Maritime connaissent tous deux un déficit migratoire de jeunes, contrairement à de nombreux départements comparables. À l'intérieur de la région, les migrations des jeunes profitent surtout aux territoires dotés des grandes infrastructures universitaires et des pôles urbains les plus importants (les zones d'emploi de Caen et de Rouen), ainsi qu'à certains territoires attractifs vis-à-vis des jeunes actifs (Pont-Audemer, Saint-Lô et Vire).

Claude Boniou (Insee)

Dans ses échanges avec les autres régions de France métropolitaine, la Normandie enregistre davantage de départs que d'arrivées de jeunes de 18 à 29 ans. Au recensement de 2013, le déficit migratoire sur un an s'élève ainsi à 5 000 jeunes, soit un taux de migrations nettes *(cf. définitions)* de -11 pour 1 000 habitants jeunes. Il s'agit du taux le plus fortement déficitaire des 13 régions métropolitaines.

1 La Normandie parmi les régions les plus déficitaires pour les flux migratoires de jeunes

Migrations internes à la France métropolitaine des jeunes de 18 à 29 ans

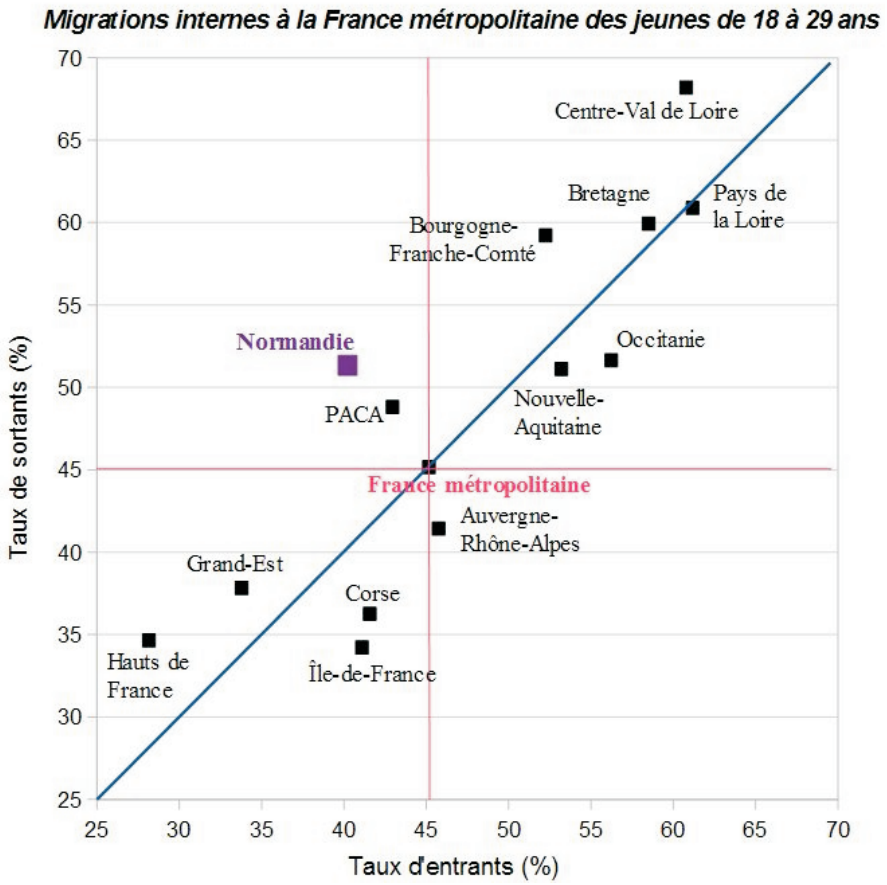

Lecture : les régions situées au-dessus de la bissectrice (en bleu) ont un solde migratoire négatif, celles situées au-dessous un solde positif. Plus les régions sont éloignées de cette bissectrice, plus le solde, positif ou négatif, est élevé. Les régions situées à droite de la droite rouge verticale ont un taux d'entrée supérieur à la moyenne métropolitaine, celles situées à gauche un taux inférieur à la moyenne. De même, les régions situées au-dessus de la droite rouge horizontale ont un taux de sortie supérieur à la moyenne métropolitaine, celles situées au-dessous un taux inférieur à la moyenne.

Source : Insee, recensement de la population 2013

La Normandie peine à attirer les jeunes, mais aussi à les retenir

Le déficit migratoire de la Normandie concernant les jeunes est le résultat d'arrivées moins nombreuses qu'ailleurs mais aussi de départs plus massifs. La Normandie est en effet la seule région, avec Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui se caractérise par un taux d'entrée inférieur à la moyenne métropolitaine et par un taux de sortie supérieur. Dans ses échanges de jeunes avec le reste de la France métropolitaine, la Normandie est déficitaire avec toutes les régions, excepté le Centre-Val de Loire.

Les échanges s'effectuent essentiellement avec les régions limitrophes. Ainsi, les jeunes quittant la Normandie vont s'installer majoritairement en Île-de-France, mais aussi en Bretagne, dans les Pays de la Loire et les Hauts de France. Ces principales régions de destination sont aussi les principales régions d'origine des jeunes entrants. Toutefois, les régions prisées par les jeunes effectuant une migration ne sont pas les mêmes selon les composantes territoriales de la nouvelle région. La Bretagne et les Pays de la Loire sont les régions d'échanges (origine et destination) privilégiées pour l'ancienne Basse-Normandie. Ainsi, 69 % des jeunes Bretons arrivant en Normandie viennent s'installer dans l'ancienne Basse-Normandie et 77 % des jeunes quittant la Normandie pour la Bretagne sont originaires du Calvados, de la Manche ou de l'Orne. De leur côté, les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime nouent des échanges avant tout avec l'Île-de-France et les Hauts-de-France.

La Normandie connaît un manque d'attractivité auprès des étudiants et, dans une moindre mesure, des jeunes actifs

La Normandie connaît un déficit migratoire qui concerne à la fois les étudiants et les autres jeunes de 18 à 29 ans. En 2013, l'écart entre les arrivées et les départs se situait à -3 400 pour les étudiants et à -1 600 pour les autres jeunes (essentiellement des actifs). Les régions présentant ce profil migratoire sont toutes limitrophes de l'Île-de-France, hormis Provence-Alpes-Côte d'Azur. La proximité de la région parisienne contribue donc probablement au déficit d'attractivité de la Normandie vis-à-vis des jeunes. Toutefois, des contre-exemples existent, principalement le Centre Val de Loire qui, dans ses échanges avec le reste de la Métropole, est la région la plus déficitaire en ce qui concerne les migrations résidentielles d'étudiants, mais qui attire plus de jeunes actifs qu'elle n'en laisse partir. En outre, la proximité avec la région capitale bénéficie aussi à certains territoires normands, dans l'Eure et la Seine-Maritime, qui profitent de l'installation de jeunes actifs travaillant dans l'aire urbaine parisienne.

Le manque d'attractivité de la Normandie vis-à-vis des jeunes concerne particulièrement les étudiants, dont le déficit migratoire atteint les deux tiers du déficit total. Certes, la région attire peu les étudiants (taux d'entrée de 65 pour 1 000 contre 71 pour 1 000 en moyenne française) mais, surtout, elle compte parmi les régions où le taux de sortie des étudiants est le plus élevé (101 pour 1 000 contre 71 pour 1 000). Le taux de sortie des étudiants pour des destinations extérieures à la région est particulièrement élevé dans la Manche (173 pour 1 000) et dans l'Orne (156 pour 1 000).

Chaque département normand enregistre un déficit migratoire de jeunes

Dans leurs échanges avec les autres départements français, les cinq départements normands enregistrent tous davantage de départs que d'installations de jeunes de 18 à 29 ans. Toutefois, pour mesurer l'ampleur du phénomène, il convient de comparer leur situation avec celle d'autres départements ayant des caractéristiques proches. À cette aune, l'Eure se trouve dans une situation moins défavorable que les autres territoires normands : son déficit migratoire de jeunes apparaît plutôt « normal » compte tenu des caractéristiques qui sont les siennes. En revanche, les quatre autres départements affichent un déficit migratoire notable, quand les départements comparables se signalent par un excédent ou un déficit de moindre importance.

La Seine-Maritime et le Calvados peuvent être comparés avec d'autres départements plutôt urbains et polarisés par une ville chef-lieu d'ancienne région (avant la réforme territoriale de 2016) ou d'académie, exception faite des plus grandes métropoles françaises (voir encadré). Au sein de ce groupe de 16 départements, les deux départements normands font partie des quatre en situation de déficit migratoire de jeunes (avec le Loiret et l'Isère). Ce positionnement se traduit par un déficit « théorique » de 1 000 à 2 000 jeunes par an pour le Calvados et de 2 000 à 4 000 pour la Seine-Maritime, au regard d'une situation où ces deux départements normands enregistreraient, en proportion, un solde migratoire du même ordre de grandeur que la plupart des départements de référence. Ce diagnostic n'est pas à mettre sur le compte d'une fréquence élevée de départs mais plutôt d'une faible attractivité (particulièrement en Seine-Maritime) à l'égard des jeunes venant « de l'extérieur ». Comme reflet de cette situation, la part d'étudiants dans la population jeune est relativement faible, spécialement en Seine-Maritime.

Le département de l'Eure peut être comparé à un ensemble de 16 départements à forte composante périurbaine (voir encadré). Tous ces départements, dépourvus de pôle urbain d'envergure nationale et de pôle universitaire important, connaissent un déficit migratoire pour les 18-29 ans. Dans l'Eure, l'intensité de ce déficit migratoire est légèrement moins prononcée qu'en moyenne dans ce référentiel. La faible attractivité vis-à-vis des jeunes est probablement atténuée par l'installation de jeunes couples d'actifs dans les territoires limitrophes de l'Île-de-France.

L'Orne, département normand le plus rural, recouvre des caractéristiques semblables à une dizaine d'autres départements de métropole eux aussi très ruraux (voir encadré). Au regard de ce référentiel, le déficit migratoire de l'Orne est relativement marqué. On trouve certes trois départements avec un déficit plus élevé (Cantal, Jura et Meuse), mais deux d'entre eux sont des territoires montagneux. La situation de l'emploi joue négativement sur l'attractivité vis-à-vis des jeunes : en effet, si l'Orne

2 Les flux migratoires sont déficitaires aussi bien pour les étudiants que pour les jeunes actifs

Taux de migration net des jeunes de 18 à 29 ans

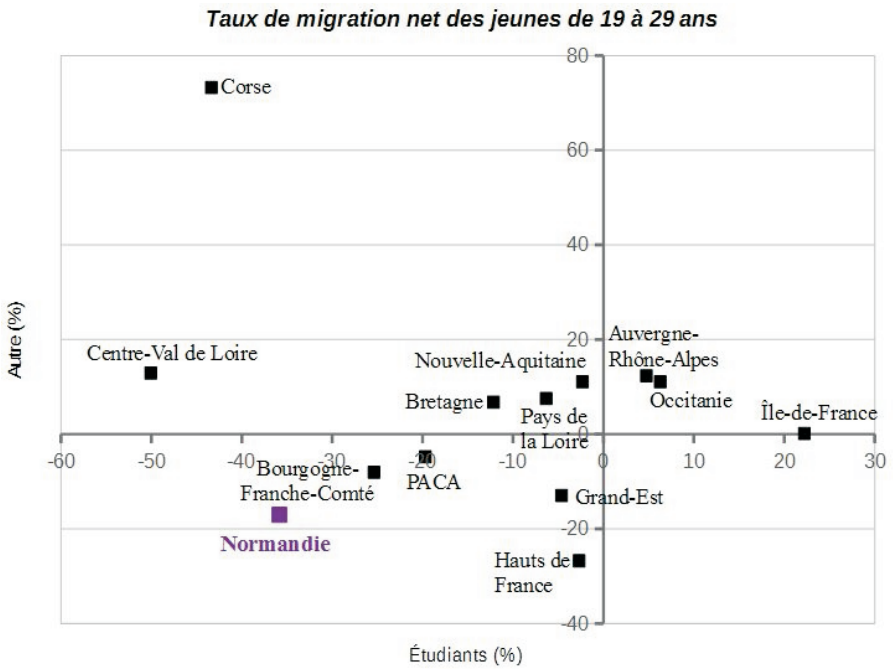

Champs : migrations résidentielles internes à la France métropolitaine.
Lecture : En Normandie, le solde des migrations résidentielles d'étudiants de 18 à 29 ans avec les autres régions de métropole est de -35,8 pour 1 000 ; il est de -17,0 pour 1 000 pour les autres jeunes de 18 à 29 ans.

Source : Insee, recensement de la population 2013

a conservé une dimension industrielle significative, l'évolution de l'emploi total sur longue période dans ce département est la plus négative des territoires de référence après celle de la Creuse.

La Manche peut aussi être considérée comme un département rural, mais elle bénéficie de la présence de pôles urbains relativement importants (Saint-Lô et surtout Cherbourg-en Cotentin). À ce titre, elle présente des caractéristiques semblables à sept autres départements ruraux « mixtes » de métropole (voir encadré). Tous ces départements sont en déficit d'attractivité vis-à-vis des jeunes de 18 à 29 ans, mais la Manche accuse le déficit le plus élevé. Cette situation ne découle pas d'une fréquence élevée de départs de jeunes (qui est même relativement faible). En revanche, la Manche connaît le « taux d'entrée » de jeunes de loin le plus faible de sa « catégorie » de territoires. La situation économique du département ne semble pas expliquer ce déficit d'attractivité : l'emploi manchois a plutôt bien résisté sur longue période, ce qui n'est pas le cas d'une bonne partie des départements comparables. La situation géographique du Cotentin constitue probablement un facteur plus déterminant dans cette difficulté à attirer des jeunes venant d'autres départements français.

Les départements de référence

Appréhender la problématique de l'attractivité d'un territoire vis-à-vis des jeunes implique d'apprécier le solde migratoire d'un département au regard d'autres présentant des caractéristiques comparables. Les critères retenus sont délibérément simples et de nature structurelle : degré d'urbanisation, statut de la ville capitale et présence de ville universitaire. La déclinaison de ces critères pour chacun des départements normands est la suivante :

- pour la Seine-Maritime et le Calvados : départements polarisés par une ville capitale chef-lieu d'ancienne région (avant la réforme territoriale de 2016) ou d'académie, exception faite des plus grandes métropoles françaises (Paris, Lyon, Marseille,Toulouse, Nice, Lille), et hors Île-de-France, Corse et outre-mer.
  Ressortent les 16 départements suivants : Calvados, Côte-d'Or, Doubs, Gironde, Ille-et-Vilaine, Isère, Loire-Atlantique, Loiret, Marne, Meurthe-et-Moselle, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Seine-Maritime, Somme, Vienne et Haute-Vienne.
- pour l'Eure : départements ne disposant pas d'université et à forte composante périurbaine : plus de 40 % des habitants dans les communes périurbaines, moins de 25 % dans les communes rurales isolées et dans les petits pôles ruraux, moins de 40 % dans les grands pôles urbains.
  Ressortent les 16 départements suivants : Ain, Aisne, Ardennes, Aude, Cher, Côtes-d'Armor, Eure, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Mayenne, Oise, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée et Yonne.
- pour l'Orne : départements très ruraux, dans lesquels plus de 25 % des habitants résident dans des communes rurales isolées et dans des petits pôles ruraux et moins de 25 % dans les grands pôles urbains.
  Ressortent les 11 départements suivants : Ariège, Aveyron, Cantal, Creuse, Gers, Haute-Loire, Jura, Lot, Lozère, Meuse et Orne.
- pour la Manche : départements ruraux « mixtes » (hors Corse et outre-mer), dans lesquels plus de 25 % des habitants résident dans des communes rurales isolées et dans des petits pôles ruraux, mais aussi plus de 25 % dans les grands pôles urbains.
  Ressortent les 8 départements suivants : Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Dordogne, indre, Landes, Manche, Haute-Marne, Nièvre.

Pont-Audemer est la zone d'emploi la plus attractive pour les jeunes, Honfleur la plus déficitaire

Au sein de la Normandie, les territoires pouvant être considérés comme attractifs vis-à-vis des jeunes apparaissent peu nombreux, ce qui traduit une concentration spatiale forte des flux (internes et externes) dessinés par cette catégorie de population. Pour l'essentiel, les migrations des jeunes profitent, d'une part, aux territoires dotés des grandes infrastructures universitaires et des pôles urbains les plus pourvoyeurs d'emplois, d'autre part, à certains territoires dont la localisation géographique attire les jeunes actifs. Ainsi, seules les zones d'emploi de Rouen, Caen, Pont-Audemer, Saint-Lô et Vire sont excédentaires dans leurs échanges de jeunes de 18 à 29 ans avec les autres zones d'emploi normandes et avec les autres régions françaises. Ces excédents sont toutefois le résultat quasi exclusif du jeu des migrations internes à la région puisque, pour chacune ces cinq zones, les échanges avec l'extérieur de la Normandie sont déficitaires ou très proches de l'équilibre.

Les zones d'emploi de Pont-Audemer, Vire et Saint-Lô s'avèrent particulièrement attractives vis-à-vis des autres zones de la région. Pont-Audemer est la zone d'emploi où le solde entre les arrivées et les départs de jeunes de 18 à 29 ans est le plus excédentaire de la région. Ce territoire bénéficie de flux d'entrées en provenance du reste de la région d'intensité deux fois supérieure à la moyenne normande, tandis que ses échanges avec l'extérieur sont les moins intenses de la région. Quant aux zones d'emploi de Vire et Saint-Lô, elles enregistrent les taux d'entrées internes les plus élevés des 23 zones d'emploi couvrant la Normandie. Dans ces trois territoires, les installations sont presque exclusivement le fait de jeunes non étudiants (actifs en emploi, chômeurs n'ayant jamais travaillé…).

Les zones d'emploi de Rouen et de Caen, qui abritent les deux principales villes étudiantes de Normandie, sont les deux seules zones de la région à être excédentaires en termes de migrations d'étudiants. Toutefois, cet excédent est exclusivement dû aux flux internes à la Normandie, toutes les zones d'emploi de la région perdant des étudiants vis-à-vis de l'extérieur. Par ailleurs, les deux zones d'emploi de Rouen et de Caen sont déficitaires si l'on considère les arrivées et les départs de jeunes actifs.

Dans la zone d'emploi de Rouen, les taux d'entrée et de sortie en provenance ou à destination des autres zones d'emploi de Normandie sont faibles. La taille très importante de la zone d'emploi (et donc le vivier étendu de main d'œuvre dont disposent les établissements locaux pour couvrir leurs besoins) ainsi que l'existence d'un pôle universitaire relativement développé au Havre, dans le même département, expliquent ce volume d'échanges limité. L'excédent interne (1 470 jeunes) compense le déficit externe (-1 220 jeunes). La zone d'emploi de Caen, pour sa part, dégage un excédent migratoire interne (1 530 jeunes) du même ordre que celle de Rouen. En revanche, les jeunes quittant cette zone pour aller s'installer en dehors de la région sont relativement nombreux (taux de sortie de 61 pour 1 000) et alimentent un déficit avec l'extérieur (-1 520 jeunes) supérieur à celui de Rouen en intensité *(définitions)*.

Toutes les autres zones d'emploi normandes enregistrent des départs de jeunes supérieurs aux arrivées, notamment en raison du départ de leurs étudiants. Alençon et Granville sont attractives vis-à-vis des autres zones d'emploi de la région mais leur excédent migratoire interne ne suffit pas à compenser leur déficit avec l'extérieur de la Normandie. Le déficit net est quatre fois plus accentué à Granville (-30 pour 1 000) qu'à Alençon (-7 pour 1 000). Cela s'explique surtout par un flux d'entrées venant d'autres régions bien moins intense à Granville.

3 Cinq zones d'emploi sont attractives pour les jeunes

Classification des zones d'emploi selon les soldes migratoires interne et externe - Jeunes de 18 à 29 ans

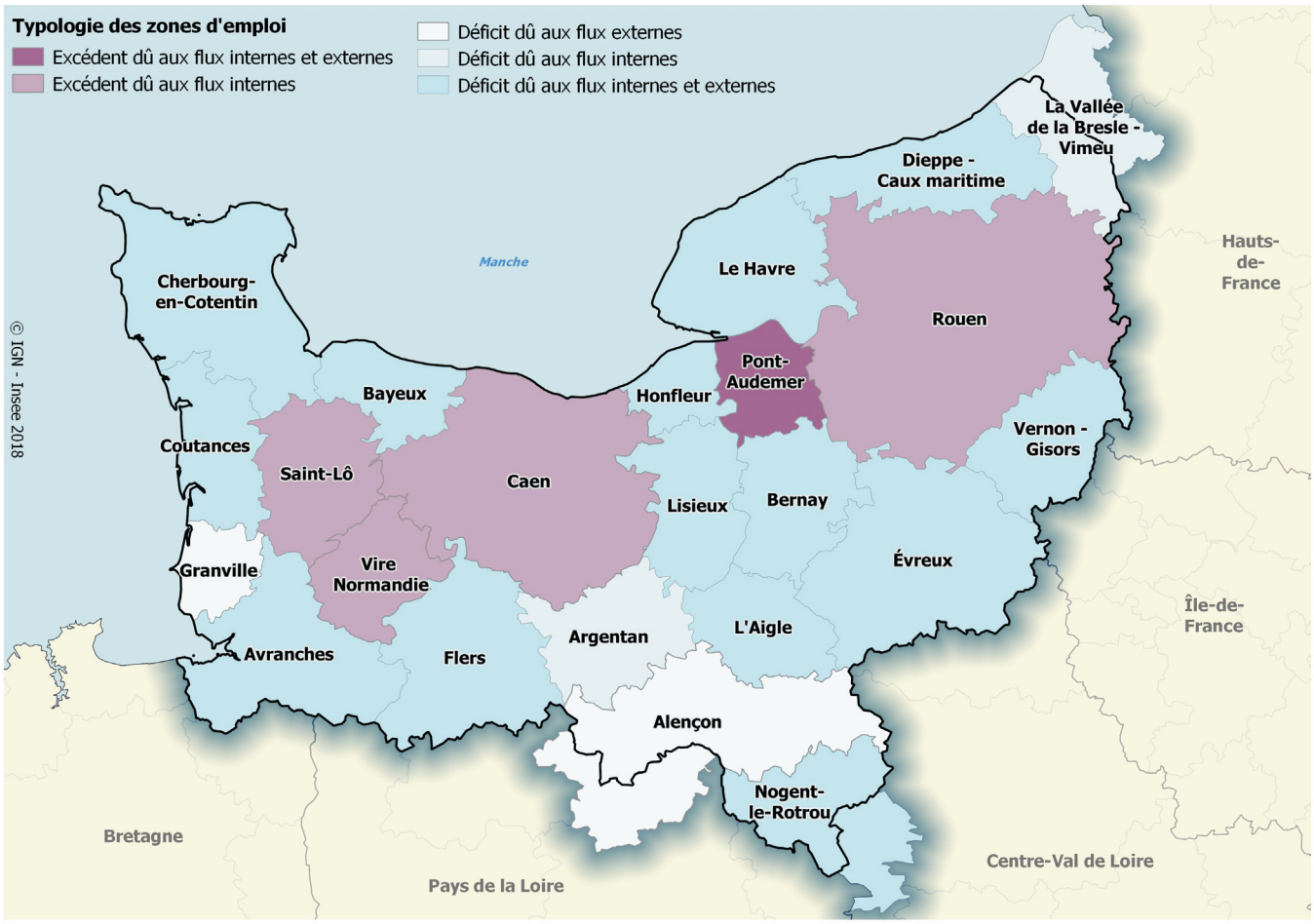

Lecture : dans la zone d'emploi de Rouen, les flux migratoires de jeunes sont excédentaires pour les échanges avec les autres zones d'emploi de la Normandie (flux internes) et déficitaire pour les échanges avec les zones d'emplois extérieures à la région (flux externes). Le nombre de jeunes entrant dans la zone s'élève à 9 800 (barre rouge), le nombre de jeunes sortant de la zone à 9 500 (barre bleue).

Source : Insee, recensement de la population 2013

À l'inverse, pour Argentan et la Vallée de la Bresle-Vimeu, l'excédent migratoire avec l'extérieur est insuffisant pour compenser les départs de jeunes vers les autres zones d'emploi normandes. À Argentan, les déplacements résidentiels des jeunes de 18 à 29 ans sont très proches de l'équilibre, aussi bien en interne qu'en externe. Les départs d'étudiants se trouvent contrebalancés par des arrivées excédentaires d'autres jeunes, notamment des actifs. La zone d'emploi de la Vallée de la Bresle-Vimeu, quant à elle, pâtit beaucoup de ses difficultés à attirer les jeunes Normands : son taux d'entrée interne (26 pour 1 000) est le plus faible des 23 zones de Normandie. Elle pâtit aussi du départ de ses jeunes en âge d'étudier, qui vont se former dans des pôles universitaires situés en majorité hors de la Normandie.

Les 14 autres zones d'emploi cumulent des soldes migratoires interne et externe négatifs. Le déficit net total des migrations résidentielles de jeunes de 18 à 29 ans dépasse -40 pour 1 000 dans cinq d'entre elles : Nogent-le-Rotrou, Dieppe-Caux maritime, Honfleur, Coutances et Flers. C'est à Honfleur que le déficit (-67 pour 1 000) est le plus accentué. Cette zone d'emploi très touristique peine à retenir ses jeunes (qui vont volontiers s'installer dans une autre zone normande) comme à faire venir ceux d'autres régions françaises.

Les migrations résidentielles entre les zones d'emplois de la région sont avant tout des migrations de proximité

Au sein de la région, les migrations résidentielles de jeunes s'effectuent essentiellement sur de courtes distances, à l'intérieur des anciens périmètres de la Haute et de la Basse-Normandie. Ainsi, la zone d'emploi de Rouen enregistre des arrivées de jeunes plus nombreuses que les départs, essentiellement en provenance des zones situées dans la partie orientale de la région : celles abritant les plus grandes villes (Le Havre, Évreux), mais aussi Dieppe-Caux maritime et Vernon-Gisors. Les jeunes qui viennent dans la zone d'emploi rouennaise présentent un profil différent de ceux qui la quittent. La moitié des jeunes venant s'installer à Rouen sont des étudiants, alors que 72 % de ceux quittant Rouen pour une autre zone de la région sont des actifs.

De même, les principaux flux d'échanges entretenus par la zone d'emploi de Caen avec le reste de la région se déploient au sein de l'ancienne Basse-Normandie, en provenance ou à destination des villes les plus importantes (Cherbourg-Octeville, Alençon, Saint-Lô) mais aussi des zones d'emploi les plus proches (Honfleur, Lisieux, Bayeux, Flers). L'excédent migratoire de la zone de Caen est particulièrement élevé vis-à-vis de celles de Cherbourg et de Flers. À l'instar de Rouen, Caen

accueille principalement des jeunes en formation initiale (plus de la moitié des jeunes entrants sont des étudiants) sans que ceux-ci se fixent après leurs études (68 % des jeunes sortants sont des actifs).

Entre Rouen et Caen, les migrations résidentielles de jeunes sont presque à l'équilibre. Que ce soit en entrée ou en sortie, la proportion d'étudiants dans les flux avoisine les 50 %.

Les migrations résidentielles de jeunes entre la zone d'emploi du Havre et le reste de la Normandie se font essentiellement en provenance ou à destination de Rouen (56 % des entrées et 60 % des sorties). Cependant, Le Havre voit aussi partir de nombreux jeunes vers Pont-Audemer. Le déficit migratoire est notable avec cette zone d'emploi, de même qu'avec Rouen. Les migrations entre Le Havre et Caen sont de moindre ampleur, mais non négligeables comparées aux autres zones.

De même, la zone d'emploi d'Évreux noue des échanges principalement avec Rouen (49 % des entrées, 59 % des sorties), accusant un fort déficit migratoire avec la capitale régionale. Les échanges sont également denses avec les zones de Bernay et Vernon-Gisors, limitrophes, la zone d'emploi d'Évreux enregistrant avec chacune de ces zones légèrement plus d'arrivées que de départs.

Quant à la zone d'emploi de Cherbourg, elle entretient des échanges essentiellement avec Caen et les deux zones d'emploi les plus proches que sont Coutances et Saint-Lô. ■

Définitions

Les données sont issues du **recensement de la population 2013** qui permet d'analyser, pour les personnes résidant en France, leur lieu de résidence l'année précédente. Les migrations résidentielles étudiées sont les migrations des jeunes de 18 à 29 ans internes à la France métropolitaine. Les migrations avec l'étranger ne sont pas prises en compte puisque les personnes résidant à l'étranger ne sont pas recensées. Depuis le recensement de 2013, les migrations résidentielles sont mesurées sur un an au lieu de cinq ans auparavant.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui entrent sur un territoire et le nombre de personnes qui en sortent au cours de l'année.Il est excédentaire si les entrants sont supérieurs aux partants, et déficitaires dans le cas contraire.

Le **taux d'entrée (ou de sortie)** est le rapport entre les entrants (ou les sortants) et la population du territoire (ici les jeunes de 18 à 29 ans).

Le **taux de migrations nettes** est le rapport entre le solde migratoire et la population. On peut alors parler d'intensité de l'excédent ou du déficit.

Une métropolisation un peu en retrait à Rouen et à Caen, mais significative aussi dans certaines autres aires urbaines normandes

La métropolisation concerne l'ensemble des grandes aires urbaines françaises. Le fait métropolitain à Rouen et à Caen demeure d'une ampleur relativement réduite comparativement à la plupart des grandes métropoles ou capitales régionales. Toutefois, si l'écart est net avec les grandes aires urbaines éloignées de Paris, les caractéristiques de métropolisation de Rouen et de Caen sont très voisines de celles des autres aires urbaines situées à proximité de la capitale. Pour sa part, Le Havre apparaît bien positionnée sur de nombreux indicateurs de métropolisation par rapport à des villes de statut comparable. En Normandie, le phénomène de métropolisation ne se traduit pas par des divergences fortes de développement entre les espaces les plus urbanisés et les autres.

Isabelle Bigot, Jérôme Letournel (Insee)

Entamée depuis plusieurs décennies, la métropolisation *(voir encadré définitions)* se développe, à des degrés divers, dans l'ensemble des grandes aires urbaines françaises. En Normandie, Rouen, Caen et Le Havre, les trois aires urbaines de la région comptant plus de 250 000 habitants, se sont ainsi dotées d'attributs caractéristiques des métropoles.

Un degré de métropolisation relativement peu développé à Rouen et à Caen, à l'image des grandes aires urbaines proches de Paris

À Rouen et à Caen, le degré de métropolisation est toutefois moindre que dans la plupart des très grandes aires urbaines de province (métropoles ou capitales régionales), notamment par rapport à celles qui sont situées à bonne distance de Paris (Rennes, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Lyon, Strasbourg, etc.). Ainsi, lorsque l'on observe, pour 30 grandes aires urbaines (référentiel 1, *cf. méthodologie*), un ensemble d'indicateurs caractéristiques des métropoles et leur évolution entre 1990 et 2013, Rouen ne figure parmi les 15 premières aires que pour la densité de population. Pour sa part, Caen ne se trouve bien classée que pour quelques indicateurs, notamment l'accroissement démographique et l'attractivité touristique.

Les deux grandes aires urbaines normandes se signalent par une faible concentration de cadres des fonctions métropolitaines (CFM, *voir encadré définitions*). En effet, avec une part de CFM dans l'emploi inférieure à 8 %, Caen et Rouen se situent trois points en dessous de la moyenne des 30 grandes aires urbaines de province. Elles se positionnent très loin derrière Toulouse ou Grenoble, où les CFM représentent 15 % de l'emploi. De surcroît, entre 2008 et 2013, le rythme d'augmentation de ces fonctions est deux fois moins rapide à Caen et Rouen qu'en moyenne dans les 30 métropoles ou capitales régionales de province.

Les deux principales aires urbaines normandes se trouvent mieux positionnées sur certains indicateurs. Leur part de cadres et professions intermédiaires dans l'emploi ou leur proportion d'étudiants dans la population sont ainsi proches de la moyenne. Surtout, le constat de la relative faiblesse du fait métropolitain à Caen et à Rouen se révèle sensiblement atténué si l'on compare les deux aires normandes aux cinq autres grandes aires urbaines situées à proximité de Paris (Amiens, Le Mans, Orléans, Reims et Tours). Rouen et Caen affichent des caractéristiques de métropolisation très voisines de ces dernières. L'ampleur relative du phénomène métropolitain en Normandie, si elle s'explique par un certain nombre de facteurs endogènes (faible dynamisme démographique, attractivité limitée vis-à-vis des hauts diplômés, développement réduit de certaines fonctions économiques comme la conception-recherche), est donc probablement influencée, également, par la faible distance vis-à-vis de Paris.

Au Havre, le fait métropolitain se révèle relativement développé au regard du statut de la ville

Lorsqu'on la rapproche de dix villes portuaires et/ou de statut et d'importance démographique voisins (référentiel 3, *cf. méthodologie*), Le Havre fait souvent bonne figure sur les différents indicateurs de métropolisation. La richesse dégagée par emploi y est notamment très élevée, du fait de la présence d'activités industrielles

1 Un phénomène métropolitain moins développé à Rouen et Caen que dans la plupart des GAU de provinces

Radar comparaison entre Caen et Rouen et les 30 GAU de province (dossier systèmes urbains)

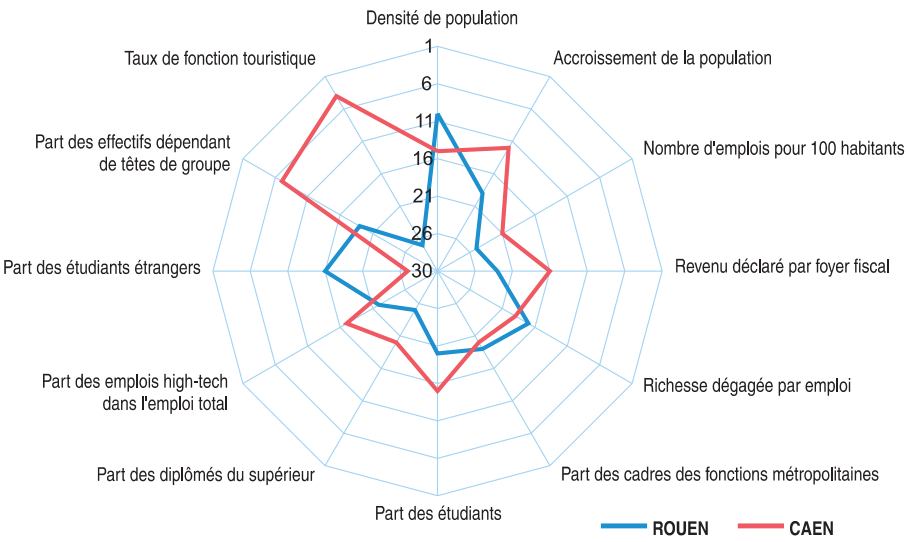

Note de lecture : parmi les 30 grandes villes (référentiel 1), Rouen se classe 11e pour la densité de sa population
Source : Insee, recensement de la population 1999 et 2013, exploitation complémentaire au lieu de résidence

fortement capitalistiques. De plus, l'aire urbaine havraise, qui a développé un pôle universitaire et dispose d'un secteur industriel à même d'offrir des débouchés à une population qualifiée, est bien positionnée pour la part des étudiants et des diplômés du supérieur dans la population. En revanche, le moteur démographique est en panne. Le Havre s'inscrit dans un mouvement de repli démographique (- 0,3 % par an), à l'opposé d'autres aires urbaines comparables comme Saint-Nazaire ou Lorient.

D'autres aires urbaines normandes présentent des fonctions métropolitaines relativement développées

Le développement d'espaces métropolisés sur un territoire peut, en théorie, conduire à un creusement des déséquilibres territoriaux si les trajectoires de croissance divergent fortement entre les plus grandes aires urbaines et les autres. En Normandie, cette situation ne s'observe guère.

Le processus d'accumulation de population s'effectue désormais à un rythme ralenti dans les trois aires urbaines les plus peuplées de Normandie. La croissance démographique de Rouen et de Caen atteint 0,3 % et 0,4 % par an en moyenne entre 2008 et 2013, tandis que Le Havre perd des habitants. Ces trois aires urbaines enregistrent moins d'installations de populations nouvelles qu'elles ne comptabilisent de départs, signe d'une attractivité réduite, notamment vis-à-vis des actifs qui préfèrent souvent d'autres lieux de résidence. En comparaison, des aires urbaines de moindre importance, comme Pont-Audemer, Bayeux et Saint-Lô, affichent un dynamisme démographique supérieur, même si d'autres sont dans une situation très difficile à cet égard (Vernon, Eu et Dieppe).

Par ailleurs, la concentration de l'emploi qualifié dans les espaces les plus métropolisés, typique du phénomène métropolitain, n'induit pas un déséquilibre marqué sur le territoire régional. La part des cadres dans la population active des aires urbaines de Caen et de Rouen, qui s'établit respectivement à 16 % et 15 %, n'est ainsi que légèrement supérieure à la moyenne des 20 grandes aires urbaines *(voir définitions)* normandes (13,5 %). En termes d'emploi qualifié, les aires urbaines disposant d'administrations publiques relativement importantes et de services à la population de la gamme supérieure (voir définitions) affichent des caractéristiques proches de celles des principales aires. La part des cadres dans l'emploi s'élève ainsi à 13,6 % dans l'aire urbaine d'Évreux et à 12,1 % dans celle de Saint-Lô. Les écarts ne sont significatifs qu'avec des aires urbaines où les industries traditionnelles dominent, telles Eu ou Vire. Si, au sein des cadres, on isole ceux des seules fonctions métropolitaines, le constat demeure inchangé. En 2013, la part de ces CFM dans l'emploi s'avère seulement un peu plus élevée à Caen (7,5 %), à Rouen (7,5 %) et au Havre (6,5 %) qu'en moyenne dans les autres grandes aires urbaines normandes (5,5 %).

La prédominance des trois principales aires urbaines de Normandie ne se vérifie pas systématiquement sur l'ensemble des indicateurs de métropolisation, ni même sur les plus caractéristiques d'entre eux. Quelques aires urbaines de taille plus réduite se distinguent en effet par leur capacité à concentrer les emplois dits « high tech » et les emplois de cadres d'une manière générale, grâce aux spécificités de leur tissu productif. Vernon, via la présence d'un important secteur aéronautique et spatial, compte 17 % de cadres dans l'emploi, tandis que ce taux atteint 13 % à Lillebonne grâce au secteur de l'énergie et du raffinage. Il est également très élevé à Louviers, en raison de l'implantation de plusieurs laboratoires pharmaceutiques. Par ailleurs, au sein des aires urbaines d'Évreux et de Vire, le poids des effectifs dépendant de têtes de groupe implantées sur le territoire dans l'emploi total s'avère similaire à celui de l'aire urbaine de Caen et supérieur à celui de Rouen. ■

2 Un degré de métropolisation de Caen et Rouen similaire à celui des autres GAU proches de Paris

Radar comparaison entre Caen et Rouen et les 30 GAU de province (dossier systèmes urbains)

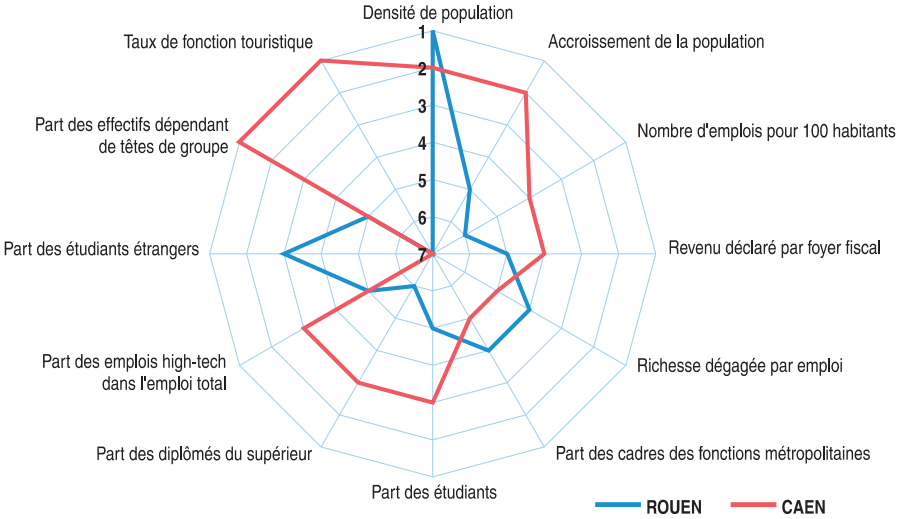

Source : Insee, recensement de la population 1999 et 2013, exploitation complémentaire au lieu de résidence

Définitions

Métropolisation : un territoire métropolisé est un espace où se concentrent la population, la production de richesses économiques, l'acquisition de connaissances, l'innovation et les centres de décisions politiques et économiques. La métropolisation d'un territoire peut être évaluée selon trois dimensions : sa capacité à cumuler des personnes ou des biens, sa capacité à accumuler du savoir et de l'innovation et son attractivité (à l'égard des étudiants, des touristes, des entreprises).

Grande aire urbaine (GAU) : une grande aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Cadres des fonctions métropolitaines (CFM) : les CFM sont les cadres et chefs d'entreprises de plus de dix salariés des cinq fonctions métropolitaines : gestion, commerce inter-entreprises, conception-recherche, prestations intellectuelles, culture-loisirs. Il s'agit d'emplois à forte valeur intellectuelle, technique et décisionnelle. Leur nombre est un indicateur du niveau de développement et d'attractivité économique d'un territoire.

Emplois « high tech » : les emplois « high tech » sont des emplois des services ou industries que l'on trouve dans les télécommunications, informatique, produits pharmaceutiques, électronique, optique, aéronautique, production et distribution de films, recherche et développement.

Méthodologie

Les indicateurs de métropolisation :

Sous contrainte des statistiques disponibles, l'Insee privilégie **14 indicateurs pour caractériser le degré de métropolisation d'un territoire**. Ces indicateurs peuvent être regroupés en fonction des trois dimensions que peut recouvrir le phénomène de métropolisation.

Accumulation de personnes et de biens :

- nombre d'habitants
- densité de population
- taux d'évolution de la population (2008-2013)
- nombre d'emplois pour 100 actifs résidents occupés
- revenu disponible médian par unité de consommation

Accumulation de savoir et d'innovation :

- part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi
- part des étudiants au lieu d'études dans la population totale
- part des cadres et professions intermédiaires dans l'emploi
- part des diplômés du supérieur dans la population totale
- part des emplois « high tech » dans l'emploi totalité

Attractivité :

- part des étudiants étrangers parmi l'ensemble des étudiants
- part des effectifs dépendant des têtes de groupe installées sur le territoire
- nombre de lits touristiques pour 100 habitants

Le choix des référentiels de comparaison :

Mesurer le degré de métropolisation des grandes aires urbaines normandes ne peut s'effectuer qu'au travers de comparaisons. À cette fin, deux référentiels ont été constitués pour analyser la position de Caen et de Rouen, et un troisième, spécifique, a été retenu pour apprécier la situation du Havre.

Référentiel 1 : Caen et Rouen sont comparées à l'ensemble des capitales régionales ou ex-capitales régionales ainsi qu'aux métropoles actuelles et futures (au 1er janvier 2018). Au final, on considère 28 aires urbaines : Ajaccio, Amiens, Besançon, Bordeaux, Brest, Châlon-en-Champagne, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Marseille-Aix-en-Provence, Metz, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Poitiers, Reims, Rennes, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours (Le Mans et Reims sont ajoutées car faisant partie du référentiel 2)

Référentiel 2 : Rouen et Caen sont comparées aux aires urbaines qui, dans le référentiel précédent, sont situées dans un périmètre géographique relativement proche de Paris (environ 250 km). Soit cinq aires urbaines : Amiens, Le Mans, Orléans, Reims et Tours.

Référentiel 3 : Le Havre est comparé à de « grandes sous-préfectures » (hors Brest et Reims, déjà présentes dans le premier référentiel), à savoir : Bayonne, Béthune, Douai-Lens, Dunkerque, Lorient, Montbéliard, Mulhouse, Saint-Nazaire, Thionville et Valenciennes

Les mutations économiques porteuses d'enjeux différenciés entre les territoires normands

Au cours des dernières décennies, le repli de l'industrie, le développement des services et le retour de l'emploi non salarié ont marqué l'ensemble des territoires. Parmi ces derniers, certains tirent parti des mutations, d'autres en pâtissent. En Normandie comme ailleurs, les contrastes sont importants, avec, d'un côté, les zones d'emploi de Caen et de Rouen ainsi que les zones touristiques qui connaissent une croissance de l'emploi, de l'autre, le reste de la région, où le développement est plus fragile. Dans les territoires où l'emploi stagne ou baisse, essentiellement des zones industrielles, l'enjeu de la redynamisation est posé afin d'éviter le décrochage.

Michel Moisan (Insee)

Entre 1998 et 2014, la Normandie gagne 54 600 emplois *(figure 1)*. La progression (+ 4 %) est faible comparativement à la croissance de l'emploi en France métropolitaine (+ 12 %). Cette croissance résulte de mouvements contraires.

L'emploi non salarié a augmenté de 7 % (+ 8 300 emplois), la décroissance dans l'agriculture étant plus que compensée par l'essor des indépendants dans d'autres secteurs. La création du statut des micro-entrepreneurs *(cf. définitions)* donne des ailes à l'emploi non salarié à partir de 2010, notamment dans les services.

Pour sa part, l'emploi salarié affiche une progression dans le tertiaire (près de 100 000 emplois supplémentaires), celle-ci étant à peine plus forte dans le secteur marchand (+ 14 %) que dans le secteur non-marchand (+ 12 %). En sens inverse, il marque une forte baisse dans l'industrie, avec 60 800 emplois salariés perdus entre 1998 et 2014 (- 22 %). Dans la construction, où une forte croissance de l'emploi jusqu'en 2008 a été suivie par une baisse ininterrompue, le solde entre les créations et les destructions reste positif (+ 8 500 emplois salariés).

Ces mouvements modifient profondément le tissu économique régional. Ainsi, entre 1998 et 2014, la part des salariés de l'industrie est passée de 24 % à 18 % et celle des salariés du tertiaire marchand de 37 % à 41 %. Ces mutations concernent chaque territoire, mais de façon différenciée. Dans certaines zones d'emploi, les mouvements positifs l'emportent. Ces zones d'emploi constituent les territoires en développement qui portent l'emploi régional. Dans d'autres territoires, les facteurs négatifs dominent, se traduisant dans certains cas par des signes de décrochage.

1 15 des 23 zones d'emploi normandes gagnent des emplois sur les 15 dernières années

Évolution de l'emploi total entre 1998 et 2014 (en %)

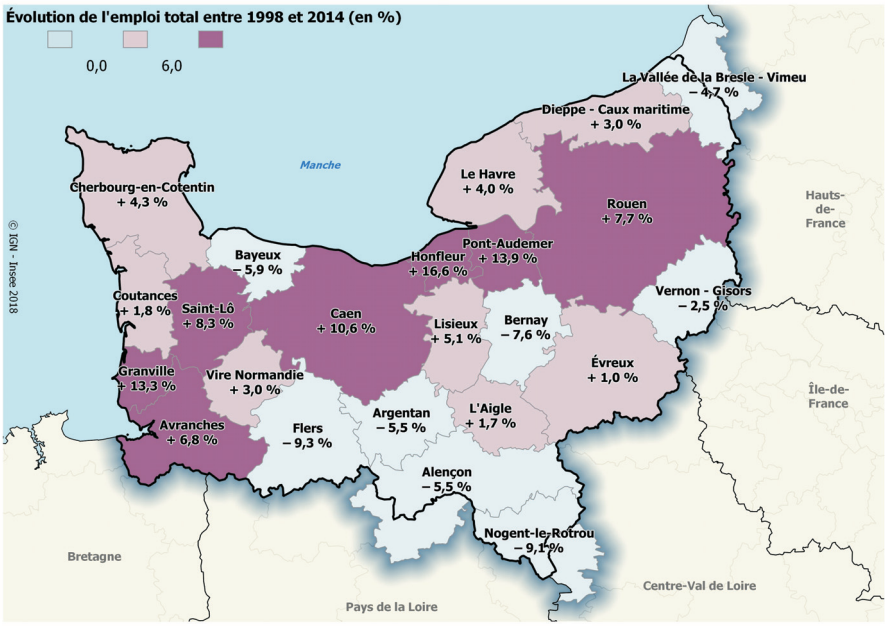

Source : Insee, estimations d'emploi (DADS, MSA, ACOSS, URSSAF) de 1998 à 2014

Des territoires en développement

Les territoires normands en développement, en nombre relativement restreint, comprennent les zones d'emploi de Caen et de Rouen, d'une part, de Granville, Avranches, Saint-Lô, Honfleur et Pont-Audemer, d'autre part *(figure 4)*. L'emploi progresse nettement dans ces sept territoires, entre 7 % et 17 % de hausse, ce qui, globalement, représente 55 200 emplois supplémentaires entre 1998 et 2014. Mais, dans ce bilan d'ensemble, tous les territoires ne pèsent pas du même poids. Ce sont les zones de Caen et de Rouen qui concentrent la majeure partie de la croissance, avec 42 800 emplois supplémentaires à elles seules.

Caen et Rouen ont tiré parti de l'attrait des villes capitales, où l'activité tend à se concentrer. Dans ces deux zones, c'est la croissance du tertiaire qui structure le développement économique *(figure 3)*. Plusieurs facteurs favorables se cumulent : l'extension des aires urbaines, accompagnée d'une croissance démographique, stimule la croissance des services et du commerce dans les couronnes, tandis que les emplois typiquement « métropolitains » se concentrent dans le pôle. Il s'agit d'emplois qualifiés de direction, conception, toujours plus nombreux en raison du rôle politique des métropoles. De plus, le nombre de micro-entrepreneurs a explosé dans les services, surtout les services à la personne. Ainsi, entre 1998 et 2014, l'emploi non salarié a augmenté de 22 % dans la zone d'emploi de Caen.

Le reflux de l'industrie participe au remodelage du paysage économique de ces espaces urbains *(figure 2)* autant que la croissance du tertiaire. Traditionnellement espaces d'accueil de grands groupes industriels, ils ont pâti des restructurations engagées dans les secteurs fortement concurrentiels (automobile, électronique, chimie, etc.). Ainsi, 22 300 emplois salariés industriels ont disparu entre 1998 et 2014 dans les deux zones d'emploi (- 22 %), soit plus du tiers des 60 800 perdus au niveau régional au cours de cette période. Cependant, même si le « tertiaire métropolitain »

caractérise principalement ces deux zones d'emploi, les activités de production de biens y possèdent encore une puissante base, avec 66 600 emplois salariés sur les 210 000 que compte l'industrie régionale.

Faute d'offrir des emplois en nombre suffisant, le dynamisme des deux grands pôles urbains de la région pourrait s'affaiblir. De ce fait, la question de l'attractivité économique est centrale pour les deux zones d'emploi. En effet, les grandes entreprises installées à Caen ou à Rouen sont nombreuses (181 à Rouen, 155 à Caen). Elles exercent une forte emprise sur l'ensemble de l'économie. Ainsi, un tiers de l'emploi total dépend directement d'elles, contre 29 % en moyenne dans la région, sans compter les effets d'entraînement qu'elles génèrent auprès des autres entreprises. Leurs choix ont donc un impact fort sur les territoires et la consolidation de leur implantation locale constitue, à cet égard, un enjeu évident.

Rouen paraît en moins bonne situation que Caen. Après la récession de 2008-2009, le rebond y a été plus laborieux. D'ores et déjà, les départs de Rouen excèdent les installations. Le chômage y est légèrement supérieur à la moyenne régionale (10,7 % de la population active, contre 10,3 % en Normandie). À Caen, l'extension de l'aire urbaine s'essouffle aussi. Les départs rattrapent presque les arrivées. En revanche, la jeunesse relative de la population, confortant l'excédent des naissances sur les décès, continue d'y entretenir une croissance démographique plus forte qu'en moyenne, apte à soutenir un dynamisme économique assis sur le tertiaire. Par ailleurs, le chômage y reste en deçà du taux régional (9,9 %).

Dans les autres territoires au dynamisme économique affirmé, 12 300 emplois supplémentaires ont été générés. Ils émanent, plus souvent qu'en moyenne, d'entreprises locales, petites ou moyennes. Dans les trois territoires bordés par un littoral très fréquenté, Honfleur, Granville et Avranches, l'emploi a augmenté fortement.

Honfleur a enregistré la progression la plus conséquente (+ 17 %). L'économie présentielle *(cf. définitions)*, grâce au tourisme et à l'installation de nouveaux habitants, est le principal atout de ces territoires, avec en outre une industrie dynamique à Avranches, qui constitue une spécificité du sud Manche. Faute de pouvoir s'appuyer sur la même diversité que celle affichée par Avranches, les zones de Honfleur et de Granville restent plus exposées au tarissement des installations, notamment de retraités, et à une saturation des capacités d'accueil touristique. Du reste, pour la première fois, la population a baissé à Honfleur entre 2008 et 2013 *(figure 4)*, les décès se faisant plus nombreux que les naissances, conséquence logique d'un vieillissement accéléré de la population. Toutefois, le modèle de développement des zones touristiques ne devrait pas beaucoup évoluer à court terme.

2 Les zones d'Argentan et de Bernay souffrent du plus fort recul industriel

Évolution de l'emploi salarié industriel entre 1998 et 2014 (en %)

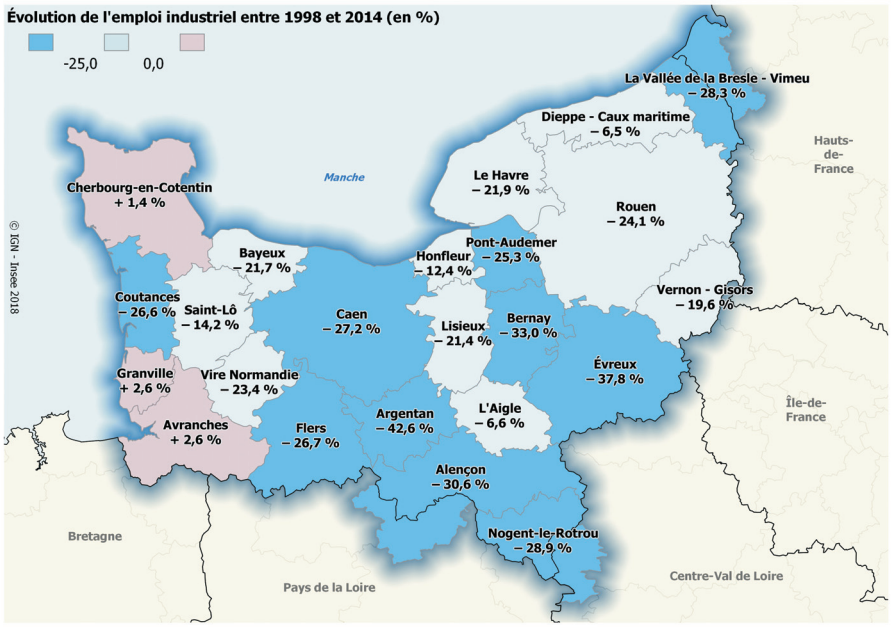

Source : Insee, estimations d'emploi (DADS, MSA, ACOSS, URSSAF) de 1998 à 2014

Deux autres zones d'emploi se développent de façon significative : Saint-Lô et Pont-Audemer.

Saint-Lô profite du caractère administratif de la ville centre tout en accueillant des acteurs des filières agroalimentaires, sièges administratifs ou services support. L'aire urbaine s'étend et attire de nouveaux habitants. La croissance économique retrouvée, après la déprime qui a accompagné la fermeture de l'usine Moulinex, favorise le maintien d'un taux de chômage *(cf. définitions)* relativement bas.

À Pont-Audemer, carrefour proche du Havre, de Honfleur et, dans une moindre mesure, de Rouen, la population croît fortement. Ce dynamisme démographique entraîne le développement des activités tertiaires et change la physionomie générale du territoire. Cependant, le nombre d'emplois sur place reste faible, le recul important de l'industrie locale n'arrangeant rien. De nombreux actifs doivent rejoindre leur emploi situé dans les pôles urbains les plus proches.

Des territoires en croissance modérée

Sur le pourtour des deux grands pôles qui concentrent population et emploi, Caen et Rouen, les situations sont diverses. Autour de Rouen, les trois zones d'emploi les plus peuplées s'en sortent le mieux : Le Havre, Dieppe-Caux Maritime et Évreux. Les trois plus petites, la Vallée de la Bresle-Vimeu, Vernon-Gisors et Bernay, perdent des emplois. Autour de Caen, Lisieux et Vire se maintiennent, à la différence de Bayeux. Plus loin, l'emploi chute à Argentan, Alençon, Flers et Nogent-le-Rotrou. Éloignées également de l'influence de Caen, les zones d'emploi de Cherbourg-Octeville et de Coutances maintiennent leurs emplois, mais elles n'ont pas le dynamisme du sud Manche ou de Saint-Lô, pas plus que L'Aigle.

Les trois zones d'emploi entourant celle de Rouen, Le Havre, Dieppe-Caux Maritime et Évreux, ont été très marquées par la récession de 2008-2009.

En deux ans, Le Havre a perdu 7 400 emplois, Évreux 3 000 et Dieppe 1 600. La chute s'est même poursuivie au Havre alors qu'une timide reprise était perceptible ailleurs. La mutation y est particulièrement forte, avec un recul affectant davantage l'industrie (pétrochimie, automobile, etc.) que les activités portuaires de transport et de logistique. La base industrielle reste cependant très développée, avec quelque 7 000 salariés (hors intérimaires et sous-

traitants présents sur les sites en permanence) dans le raffinage et la chimie de base (Total, ExxonMobil, Chevron, etc.), 2 200 emplois chez Renault à Sandouville et des effectifs en croissance dans l'aéronautique (groupe Safran). Les activités portuaires (services portuaires, logistique, entreposage, manutention, etc.), concentrent, quant à elles, 10 500 emplois salariés en 2014.

Évreux a connu un recul industriel plus fort encore, la baisse des effectifs atteignant 38 % entre 1998 et 2014 *(figure 2)*. Les grands groupes installés en marge de l'Île-de-France ont, pour la plupart, réduit drastiquement la voilure, enchaînant restructurations et plans de suppression d'emplois.

En revanche, la structure industrielle de la zone d'emploi de Dieppe explique son rebond après la crise. Tournée vers l'énergie (centrales nucléaires de Penly et de Paluel) et un secteur agroalimentaire bien installé sur plusieurs créneaux porteurs, l'industrie locale a pu retrouver des couleurs.

Parallèlement à ces baisses dans l'industrie, la croissance des activités de services a apporté de nombreux emplois de substitution. À Évreux, le tertiaire non marchand s'est considérablement étoffé, apportant à lui seul un emploi supplémentaire pour deux emplois perdus dans l'industrie. En 1998, cette zone offrait 14 emplois salariés dans le tertiaire non marchand pour 10 emplois salariés dans l'industrie. En 2014, ce ratio passe à 25 pour 10. Mais les changements ne se manifestent pas seulement dans la structure des emplois. Le chômage augmente lui aussi. Seule la zone d'emploi de Dieppe est relativement épargnée *(figure 4)*. Le Havre conserve le taux de chômage le plus élevé (12,5 % en 2014) et Évreux affiche une des plus fortes progressions entre 2003 et 2014. D'autre part, les difficultés économiques et l'ampleur des mutations entraînent des départs d'habitants plus nombreux que les arrivées. Si le manque d'attractivité du Havre date des années 1970, celui d'Évreux et de Dieppe est plus récent.

En bordure de la vaste zone d'emploi de Caen, deux territoires ruraux et industriels subissent également l'affaissement des activités traditionnelles.

À la différence de Lisieux, où le repli de l'industrie se poursuit après la récession de 2008-2009 avec la fermeture emblématique du fabricant de panneaux de bois Plysorol, Vire a retrouvé un dynamisme après 2010. Entre 2010 et 2014, l'emploi y a augmenté de près de 4 %, la progression la plus forte de la région, devant celle observée à Granville (+ 2 %). Des entreprises de taille intermédiaire (employant 40 % des salariés du privé, contre 25 % en moyenne régionale) et bien ancrées dans le territoire font face aux difficultés. Certaines ont réduit leurs effectifs, comme des équipementiers automobiles. D'autres, dans l'agroalimentaire ou le transport (y compris la collecte de lait), résistent mieux. De plus, les services se développent, l'hôpital public restant d'ailleurs le plus important employeur local. Au bout du compte, le taux de chômage s'affiche comme l'un des plus faibles de la région (8,6 %).

Plus éloignées de Caen, les zones de Cherbourg-Octeville, Coutances et L'Aigle affichent des évolutions d'emploi moins chahutées, comme si les périodes de haute conjoncture, ou, au contraire, les séquences de crise, les affectaient moins qu'ailleurs. Les industries traditionnelles résistent plutôt bien entre 1998 et 2014 à Cherbourg-Octeville, les changements importants dans la construction navale étant intervenus lors de la période précédente. Dans cette zone également, l'industrie nucléaire joue un rôle de stabilisateur, le chantier de Flamanville ayant pris le relais après la fin des grands travaux autour de l'usine de La Hague. Les activités nouvelles sont sur les rails, avec la plaisance pour les constructions navales, ou les énergies renouvelables.

À L'Aigle, le recul industriel est plus prononcé et les reconversions restent difficiles, ce qu'atteste la forte montée du chômage. Les seuls secteurs vraiment créateurs d'emplois sont ceux de la santé et de l'action sociale. Dans ce domaine, le territoire amorce le comblement de son retard.

À Coutances, l'emploi dans l'industrie a baissé, mais la pêche, la conchyliculture et l'agriculture continuent d'offrir de nombreux débouchés. Ce bassin d'emploi très spécifique est le cœur de l'implantation d'Agrial et du développement des filières légumes, de la production au conditionnement. Territoire touristique, il est de surcroît attractif pour de nouvelles populations, surtout des retraités.

Des territoires en réelle difficulté

Les territoires normands les plus en difficulté sont des terres industrielles qui offrent à ce jour peu de perspectives de reconversion (la Vallée de la Bresle-Vimeu, Vernon-Gisors, Bernay, Flers, Nogent-le- Rotrou), et des territoires éloignés des métropoles, comme Argentan et Alençon. La zone d'emploi de Bayeux perd également des emplois et accentue son caractère d'arrière-pays de Caen.

Dans ces territoires, 14 000 emplois ont disparu entre 1998 et 2014. La chute de l'emploi est quasi-ininterrompue depuis une dizaine d'années. C'est à peine si la

3 Les zones d'emploi de Bernay et Bayeux accusent un recul du tertiaire

Évolution de l'emploi salarié tertiaire entre 1998 et 2014 (en %)

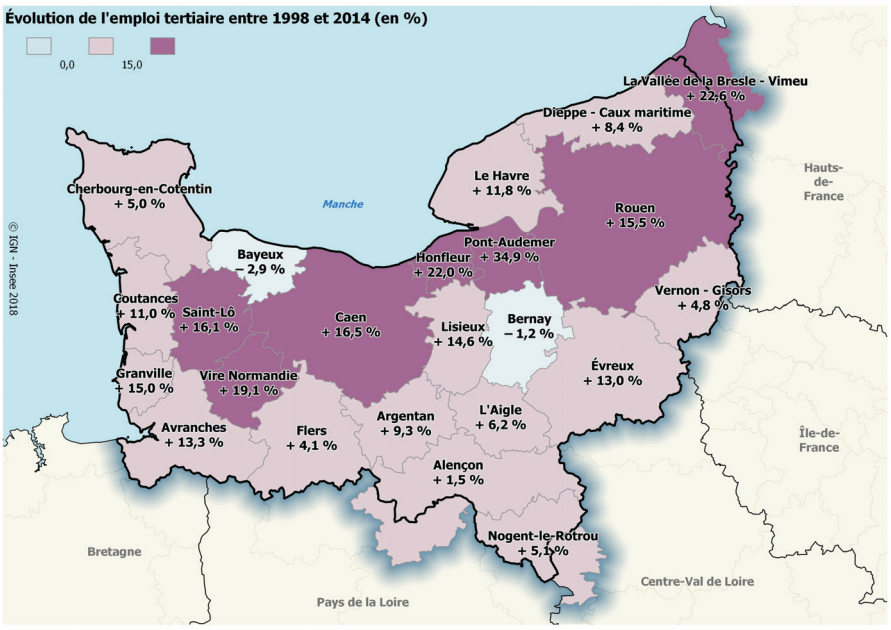

Source : Insee, estimations d'emploi (DADS, MSA, ACOSS, URSSAF) de 1998 à 2014

crise de 2008-2009 marque une aggravation. De plus, à part Vernon-Gisors, ces territoires ont peu profité de la bonne conjoncture de la fin des années 1990 et du début de la décennie 2000. Au fil des ans, des sinistres industriels ont parfois accéléré les tendances lourdes.

Le recul de l'industrie est la principale difficulté de ces territoires, où se sont concentrées 30 % des pertes d'emplois industriels de la région. La baisse des effectifs industriels est très forte à Bernay (- 33 %) et à Argentan (- 43 %). Or, tous ces territoires plutôt ruraux ont en leur centre des villes moyennes (à l'exception d'Alençon), ce qui offre des conditions peu favorables pour une croissance de substitution fondée sur le tertiaire. Ce qui s'effondre n'est pas remplacé.

Le résultat est une lente dévitalisation, accompagnée parfois d'une baisse de la population (Alençon, Bresle-Vimeu, Nogent-le-Rotrou, Flers, Argentan) et d'une montée du chômage. La croissance la plus forte du chômage se situe à Vernon-Gisors (+ 3,3 points entre 2003 et 2014).

Pour ces territoires, l'enjeu consiste à enrayer un potentiel enchaînement entre recul de l'activité, perte d'attractivité, dépopulation et vieillissement accéléré. Pour cela, ils ne manquent pas d'atouts, à l'image de celui qui a perdu le plus d'emplois, à savoir la zone de Flers (- 9 % entre 1998 et 2014). Dans cette zone d'emploi, l'agroalimentaire concentre beaucoup d'espoirs, autour de productions diversifiées et à forte notoriété.

Ailleurs, c'est l'économie présentielle qui peut insuffler du dynamisme, comme à Bayeux. La qualité de l'environnement est aussi un atout pour encourager le tourisme et la villégiature, voire les installations de nouveaux habitants, avec la présence du Parc Régional Normandie-Maine pour Nogent-le-Rotrou. De même, la zone de Vernon-Gisors pourrait bénéficier de sa localisation en frange de l'Île-de-France pour ancrer davantage son développement sur l'économie présentielle *(cf. définitions)*. ■

Définitions

Catégorie d'entreprise :

Selon la définition officialisée par le décret n° 2008-1534 du 18 décembre 2008, en application de la loi de modernisation de l'économie de 2008, l'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. En statistique d'entreprise, cette définition est actuellement approchée par la notion de groupe. L'ensemble des filiales d'un même groupe sont réunies pour former une entreprise selon l'approche économique.

Le décret définit quatre catégories d'entreprise :

- Les **micro-entreprises** occupent moins de dix personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas deux millions d'euros.
- Les petites et moyennes entreprises (**PME**) occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Dans cette publication, elles ne comprennent pas les microentreprises, même si, par définition, ces dernières sont des PME.
- Les entreprises de taille intermédiaire (**ETI**) n'appartiennent pas à la catégorie des PME ; elles occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas deux milliards d'euros.
- Les grandes entreprises (**GE**) sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

L'effectif des entreprises pris en compte est l'effectif salarié en équivalent temps plein (ETP), c'est-à-dire en prenant en compte le temps de travail de chaque salarié au cours de l'année 2011. Il ne comprend pas les employés en intérim. Les entreprises appartiennent au champ des secteurs marchands hors agriculture.

La nationalité d'une firme multinationale est définie par le pays de localisation de l'unité de contrôle opérationnel du groupe, pays où les informations financières de l'ensemble des filiales sont généralement consolidées.

Économie présentielle :

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone.

Taux de chômage :

Le taux de chômage au sens du recensement de la population est la proportion du nombre de chômeurs au sens du recensement dans la population active au sens du recensement. On peut aussi calculer le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT). Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge.

4 Des zones d'emploi normandes aux profils socio-économiques diversifiés

Principaux indicateurs

Zone d'emploi	Emplois en 2014		Évolution de l'emploi entre 1998 et 2014			Part des grands secteurs dans l'emploi salarié (2014)				Nombre d'emplois pour 100 habitants (2012)		Taux de chômage		Répartition de l'emploi privé par catégorie d'entreprise (2012)			
	Nombre d'emplois	Proportion de non-salariés	Emplois salariés	Emplois non-salariés	Ensemble	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand	Ensemble	dont sphère productive	2003	2015	Micro-entreprises et TPE	PME	ETI	Grandes entreprises
Honfleur	22 818	14,6	15,5	23,3	16,6	9,3	5,5	56,8	25,8	44,5	10,9	8,4	9,6	38,3	23,5	16,5	21,7
Pont-Audemer	14 905	14,3	13,7	15,1	13,9	18,5	10,7	38,3	31,3	32,2	12,1	8,3	10,9	31,9	29,3	26,4	12,4
Granville	17 799	16,0	13,4	12,9	13,3	12,3	8,1	40,0	36,1	35,1	10,9	7,6	8,9	40,3	22,2	24,0	13,5
Caen	198 129	9,7	9,5	22,0	10,6	11,5	5,9	45,3	36,2	40,5	12,7	8,5	9,9	25,7	19,4	22,0	32,9
Saint-Lô	39 326	10,5	10,9	- 9,3	8,3	11,6	7,0	34,7	45,4	40,7	13,2	5,3	7,6	25,9	28,5	20,2	25,5
Rouen	334 187	8,0	6,9	16,8	7,7	15,0	6,7	43,0	34,8	39,8	13,2	8,8	10,7	21,2	19,9	24,7	34,1
Avranches	34 720	16,7	10,6	- 8,9	6,8	25,9	8,5	35,8	28,1	40,4	15,9	5,1	6,8	28,0	25,6	28,8	17,6
Lisieux	25 710	13,4	5,3	3,7	5,1	18,9	6,1	40,2	32,8	37,4	13,6	8,7	10,0	27,1	25,1	30,1	17,6
Cherbourg-Octeville	75 908	10,3	5,6	- 5,6	4,3	22,8	7,2	36,0	31,8	39,6	14,8	9,0	9,4	22,9	17,4	16,3	43,4
Le Havre	157 057	6,8	3,2	15,9	4,0	18,4	6,3	43,2	31,6	39,7	15,3	10,4	12,5	19,0	19,2	29,5	32,3
Dieppe	44 449	10,7	2,6	6,8	3,0	26,4	6,1	34,3	31,4	37,8	14,4	9,1	9,8	23,5	23,0	19,6	33,9
Vire	15 738	12,9	5,9	- 13,1	3,0	22,9	4,2	42,6	29,0	39,1	17,7	6,8	8,6	20,0	23,3	40,4	16,3
Coutances	20 600	15,8	2,6	- 2,7	1,8	16,8	8,5	37,2	31,8	37,0	12,9	6,5	8,7	36,1	22,1	16,4	25,4
L'Aigle	11 737	14,9	3,2	- 6,1	1,7	27,4	5,8	29,1	32,7	36,3	14,1	7,3	10,3	29,6	18,1	37,7	14,5
Évreux	82 092	9,6	0,0	10,9	1,0	15,9	4,8	38,6	39,8	37,5	13,0	7,3	10,3	27,6	22,8	25,5	24,0
Vernon-Gisors	37 372	10,6	- 4,3	15,8	- 2,5	24,8	6,3	39,8	28,1	33,1	13,4	8,1	11,4	27,8	21,3	26,0	24,9
Vallée de la Bresle-Vimeu	35 041	10,5	- 5,8	5,4	- 4,7	40,0	4,3	30,2	24,0	37,5	19,0	7,8	10,5	24,9	29,2	37,6	8,4
Argentan	14 187	14,5	- 4,5	- 10,9	- 5,5	15,7	5,7	38,7	35,8	36,0	13,1	8,7	9,4	28,6	31,9	22,4	17,0
Alençon	44 604	12,4	- 5,2	- 7,5	- 5,5	12,8	6,8	35,9	43,1	38,1	11,5	7,3	9,7	29,9	26,4	21,6	22,1
Bayeux	17 313	15,1	- 6,3	- 3,6	- 5,9	16,5	4,8	38,7	35,5	35,5	11,8	7,6	9,3	38,6	21,8	24,1	15,4
Bernay	17 995	14,8	- 9,3	3,1	- 7,5	22,6	8,4	35,6	31,5	33,1	13,0	8,4	11,2	34,0	21,3	22,6	22,2
Nogent-le-Rotrou	16 611	14,9	- 9,5	- 6,6	- 9,1	32,6	5,1	33,6	25,5	39,3	18,6	6,4	9,0	25,3	25,5	32,7	16,5
Flers	36 229	13,5	- 8,6	- 13,5	- 9,3	30,9	6,4	31,4	30,2	38,4	16,5	6,8	9,3	22,6	24,9	34,0	18,5
Ensemble	1 314 527	10,2	4,1	6,6	4,3	17,8	6,4	40,6	34,0	39,0	13,8	8,4	10,3	24,5	21,5	25,2	28,8

Les zones d'emploi sont classées selon l'évolution de l'emploi entre 1998 et 2014

Sources : Insee, estimations localisées d'emploi, recensements de la population, Base Entreprises régionales, taux de chômage localisés

TPE : Très Petites Entreprises (cf. définitions)
PME : Petites et Moyennes Entreprises (cf. définitions)
ETI : Enreprises Intermédiaires (cf. définitions)

Le niveau de qualification progresse dans les territoires normands, mais souvent à un rythme plus faible qu'au plan national

Les territoires normands s'insèrent dans le vaste mouvement d'évolution, observable dans toutes les régions françaises, vers une économie s'appuyant toujours davantage sur le travail qualifié. Cette évolution se lit à travers les niveaux de qualification et des catégories socioprofessionnelles des actifs. La part des cadres dans la population active progresse, notamment chez les jeunes actifs, plus nombreux que leurs aînés à accéder à l'enseignement supérieur et à occuper des postes d'encadrement. Cependant, ce mouvement s'avère de moindre ampleur en Normandie par rapport aux autres régions de province. Dans cette dynamique d'ensemble, les territoires normands présentent des situations très diverses. En lien avec le phénomène de métropolisation, les cadres se concentrent toujours un peu plus dans les grandes agglomérations, celles de Rouen et de Caen (voire du Havre et de Cherbourg), mais à un rythme moins rapide que dans beaucoup d'autres métropoles françaises. Certains territoires, en partie grâce à une position géographique attractive, enregistrent un net renforcement de la présence de cadres (Pont-Audemer, Bayeux, Vernon-Gisors, etc.). À l'inverse, d'autres espaces se caractérisent toujours par une faible densité de cadres, notamment dans la partie sud de la région.

Isabelle Bigot, Nabil Mounchit (Insee Normandie)

La présence de cadres au sein de la population active s'exprime avec une intensité variable selon les régions. En 2013, la proportion de cadres normands s'élève à 11,4 % dans la classe d'âge la plus active (les 25-54 ans), ce qui positionne la région au 11e rang sur 13, à égalité avec la Bourgogne-Franche-Comté et juste devant la Corse *(figure 1)*. Ce chiffre représente une hausse de + 2,6 points par rapport à la situation qui prévalait en 1999. Mais cette progression est relativement faible au regard des autres régions.

La part des cadres reste relativement faible en Normandie, notamment chez les jeunes actifs

Entre 1999 et 2013, les disparités interrégionales se sont accrues en raison notamment de la forte croissance en région Île-de-France (+ 6,7 points) et de la quasi-stagnation observée en Corse (+ 0,6 point). Malgré cette plus forte dispersion des taux de cadres, la hiérarchie des régions reste globalement inchangée entre 1999 et 2013. La position peu favorable de la Normandie est vérifiée quelle que soit la classe d'âge, mais plus particulièrement chez les jeunes actifs. En 2013, le taux de cadres des jeunes actifs Normands âgés de 25 à 34 ans est de 9,9 %, une proportion nettement inférieure à la moyenne de la France de province (12,1 %). Par ailleurs, sa progression (+ 2,5 points) s'avère plus faible que dans toutes les autres régions sauf la Corse. La part de cadres parmi les actifs de 35 à 44 ans s'élève à 12,6 %, tandis qu'elle s'établit à 11,7 % pour les cadres « confirmés » entre 45 et 54 ans *(figure 2)*. Ces taux correspondent à des progressions respectives de + 4,0 points et + 0,9 point par rapport à 1999, plus faibles que dans la moyenne des régions mais avec un différentiel moins net que pour les jeunes.

La dynamique d'évolution des taux de cadres dans les régions est en partie liée à leurs spécificités sectorielles respectives (plutôt défavorable dans le cas de la Normandie). Mais elle est également corrélée à la dynamique des emplois de leurs principales métropoles urbaines. La hiérarchie régionale renvoie dans une certaine mesure à la hiérarchie des métropoles structurantes. Outre la métropole parisienne, dont le dynamisme économique devance de loin celui des autres métropoles françaises, des régions comme Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur ou encore Occitanie, se distinguent grâce à la vitalité des métropoles de Lyon, d'Aix-Marseille et de Toulouse. Sur la dernière période quinquennale 2008-2013, les emplois de cadres en Normandie ont progressé à un rythme annuel moyen plus faible que celui de la France de province (+ 1,1 % contre + 1,7 %). Conjuguée à un niveau de cadres initialement plus réduit qu'ailleurs, cette dynamique moins soutenue des emplois de cadres tend à renforcer leur moindre présence en Normandie, comparativement aux autres régions françaises.

1 La Normandie demeure dans une position défavorable au regard de la part des cadres

Taux de cadres en 1999 et 2013 parmi les actifs âgés de 25 à 54 ans (taux en 1999 par ordre décroissant et taux en 2013)

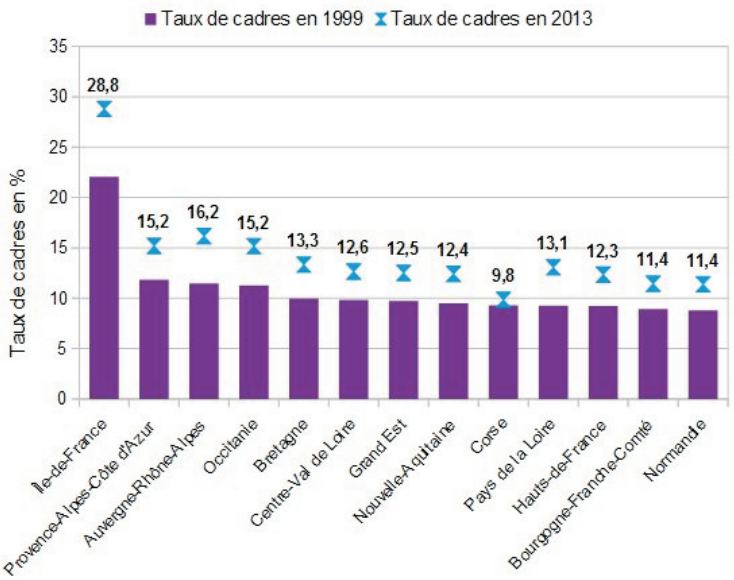

Champ : actifs de 25 à 54 ans

Source : Insee, recensement de la population 1999 et 2013, exploitation complémentaire au lieu de résidence

La concentration des cadres dans les pôles majeurs se renforce

Les deux plus grandes zones d'emplois de la région – celles de Caen et de Rouen – accueillaient une forte proportion de cadres en 1999, nettement au-dessus de la moyenne régionale (respectivement 11,1 % et 10,7 %, contre 8,8 % dans la région). Dans ces territoires, au cours de la période 1999-2013, le taux de cadres a progressé plus fortement que dans l'ensemble de la région (respectivement + 3,6 points et + 3,1 points, contre + 2,6 points dans la région), illustrant le phénomène de métropolisation *(figure 3)*. À l'inverse, la zone d'emploi d'Évreux, dont le taux de cadres était relativement élevé en 1999 (9,7 %) affiche une progression plus lente (+ 1,9 point). Les zones d'emploi du Havre et de Cherbourg-Octeville présentent une dynamique très proche de la moyenne régionale (un taux de cadre « moyen » en 1999, progressant de 2,5 points pour la première et 2,7 points pour la seconde).

2 La part des cadres progresse moins qu'en France de province, surtout parmi les jeunes

Taux de cadres par classes d'âge en Normandie et en France de province (comparaison 1999-2013)

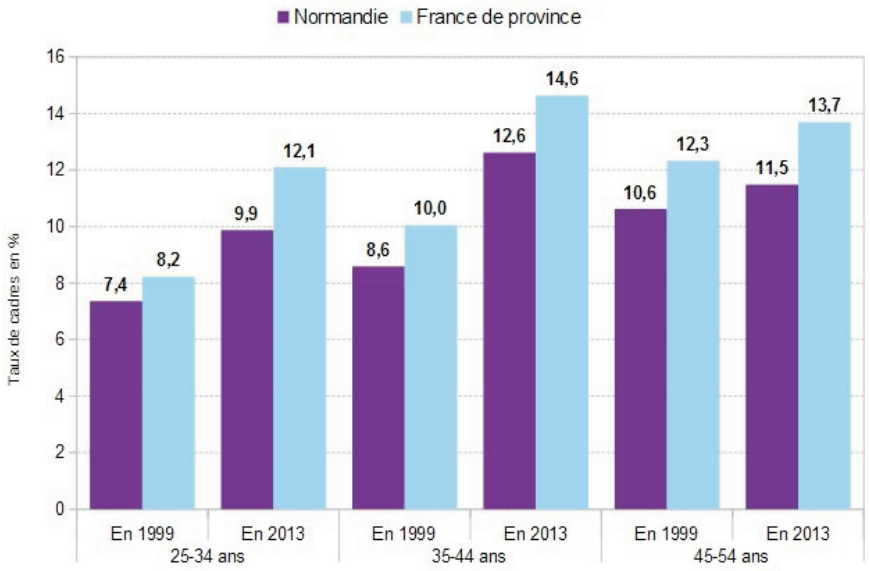

Champ : actifs de 25 à 54 ans

Source : Insee, recensement de la population 1999 et 2013, exploitation complémentaire au lieu de résidence

3 Les grandes zones d'emploi de la région confortent leur fonction métropolitaine

Taux de cadres parmi les actifs de 25-54 ans et évolution de ce taux entre 1999 et 2013

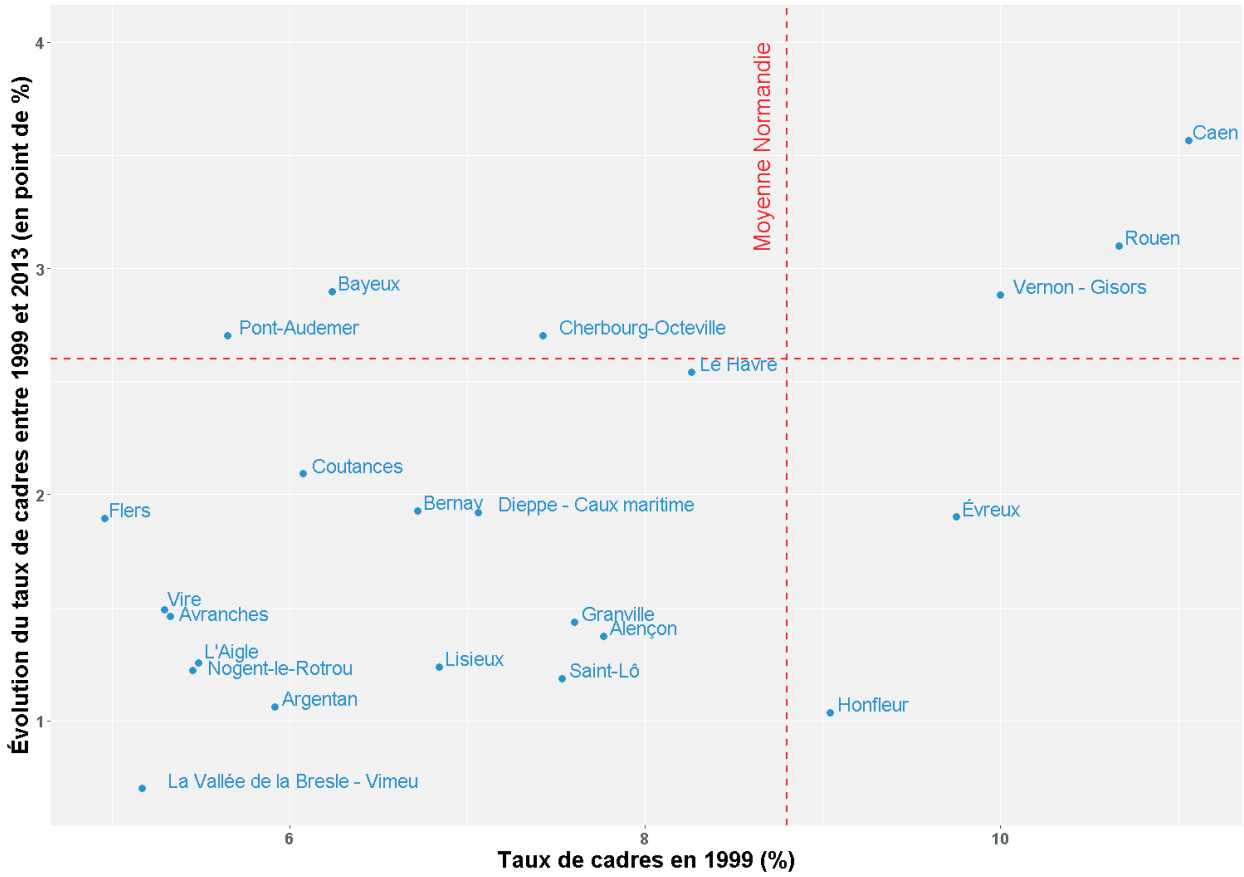

Champ : actifs de 25-54 ans

Sources : recensements de la population 1999 et 2013 – exploitations complémentaires au lieu de résidence

D'autres territoires, moins pourvus en cadres par le passé, ont connu un rattrapage important au cours de la période en attirant une plus forte proportion de cadres, notamment les zones d'emploi de Bayeux et de Pont-Audemer (+ 2,7 points et + 2,9 points). La zone d'emploi de Vernon-Gisors, quant à elle, affichait dès 1999 un taux de cadres parmi les plus élevés de la région (10,0 %). L'attractivité de ce territoire pour les cadres semble s'être renforcée au cours de la période (+ 2,9 points), tout du moins la zone d'emploi a-t-elle continué de bénéficier de l'avancée de la métropolisation de la région Île-de-France voisine. La zone d'emploi de Honfleur suit une tendance inverse. La part des cadres y était relativement élevée en 1999, mais a très peu progressé ensuite.

Dans certaines zones d'emploi de la région en revanche, le taux de cadres, déjà faible en 1999, a très peu progressé. C'est notamment le cas des zones d'emploi de la Vallée de la Bresle-Vimeu, d'Argentan, de Nogent-le-Rotrou et de l'Aigle, où la part des cadres, comprise entre 5,2 % et 5,9 % en 1999, progresse au plus de + 1,3 point. Les territoires de Saint-Lô, Lisieux, Alençon et Granville, bien qu'initialement mieux dotés en cadres, connaissent une trajectoire similaire. La zone d'emploi de Flers, où le personnel d'encadrement affichait la plus faible présence, a connu en revanche une poussée significative de son taux de cadres.

La Normandie est la deuxième région pour la proportion d'ouvriers chez les jeunes actifs

La Normandie est une région de tradition industrielle et conserve une proportion relativement importante d'ouvriers dans sa population active. Le maintien de cette spécificité ouvrière s'illustre particulièrement parmi les jeunes actifs, entrés le plus récemment sur le marché de l'emploi. En 2013, 28 % des jeunes actifs normands de 25 à 34 ans sont des ouvriers (qualifiés ou non qualifiés). La Normandie est ainsi la 2e région comptant la plus forte proportion d'ouvriers chez les 25-34 ans, derrière la Bourgogne-Franche-Comté. À l'opposé, en Île-de-France, seuls 12,5 % des 25-34 ans appartiennent à cette catégorie socio-professionnelle. En Normandie, dans la grande majorité des zones d'emploi, la part des ouvriers chez les 25-34 ans est supérieure à la moyenne régionale (27,9 %). La zone d'emploi de la Vallée de la Bresle, avec 43 % d'ouvriers chez les 25-34 ans, possède le caractère industriel le plus accentué. Cette zone d'emploi présente une forte spécialisation autour de l'industrie du verre, avec notamment les établissements de Porchet du Courval à Blangy-sur-Bresle et de SGD au Tréport. Elle se situe au 2e rang des 304 zones d'emploi de France métropolitaine pour la part des ouvriers au sein de cette classe d'âge. D'autres zones d'emploi possèdent un tissu économique à forte dominante productive et industrielle, notamment celle de Vire où l'industrie est très diversifiée (15e rang parmi les zones d'emploi en France métropolitaine, 38,2 % d'ouvriers chez les 25-34 ans). ■

Des disparités de niveaux de vie, touchant diversement les jeunes ou les seniors selon les territoires

En Normandie, les disparités de niveau de vie entre territoires sont moins marquées que dans les autres régions. Le revenu disponible est plus faible dans les bassins de vie de l'Orne et plus important dans ceux de l'est de la région. Parmi les bassins de vie plus pauvres, la situation des jeunes est plus défavorable dans ceux situés au nord-est de l'Orne et de la Seine-Maritime ainsi qu'au sud-est du Calvados. Il en est de même pour les séniors dans le sud de la Manche et l'ouest de l'Orne. Dans plusieurs bassins du Cotentin, la pauvreté touche à la fois les jeunes et les séniors. Dans des territoires plus favorisés, de fortes disparités peuvent exister entre les plus riches et les plus pauvres. C'est le cas notamment dans les bassins de Rouen et Caen, où séniors aux revenus plus confortables côtoient jeunes aux conditions de vie modestes.

Bruno Mura, Caroline Poupet (Insee)

En Normandie, le niveau de vie médian *(définitions)* en 2013 s'élève à 19 700 euros par an, soit à un niveau à peine inférieur à la moyenne des régions de province. La Normandie se caractérise surtout par une assez forte homogénéité des revenus. En effet, le revenu plancher des 10 % des Normands les plus riches est trois fois supérieur au revenu plafond des 10 % les plus pauvres, cette dispersion des revenus étant une des plus faibles des régions métropolitaines (3e rang derrière les Pays-de-la-Loire et la Bretagne). Cette relative homogénéité se retrouve également entre les territoires normands. À l'échelle des bassins de vie, le revenu médian varie sensiblement, de 17 400 euros dans le bassin de Vimoutiers, au nord d'Argentan, à 23 400 euros dans celui de Douvres-la-Délivrande – Luc-sur-Mer, au nord de Caen. Mais la Normandie apparaît ainsi comme la région, après la Corse, pour laquelle l'écart de revenu entre le bassin de vie le plus et le moins aisé est le moins fort.

Au sein même de chaque bassin de vie, les disparités de revenus peuvent être plus ou moins fortes et la situation de certaines catégories de la population comme les plus jeunes (les moins de 30 ans) ou les plus âgés (75 ans ou plus) plus ou moins défavorable. Pour identifier ces particularités, les bassins de vie normands ont ainsi été classés en 10 groupes en fonction du niveau de vie médian de l'ensemble des habitants, de celui des moins de 30 ans et des 75 ans ou plus, ainsi qu'en fonction de l'importance des inégalités entre les plus riches et les plus pauvres *(définitions)*.

Des territoires aux revenus plus faibles dans l'Orne, plus élevés dans l'est de la région

Les territoires aux plus faibles revenus, (inférieurs à 18 700 euros) se situent notamment dans deux zones de la Manche, une au sein du Cotentin, comprenant le bassin de Carentan et des bassins voisins, et l'autre au sud-est du département, empiétant sur l'Orne et couvrant le Mortainais et le Passais *(figure 1)*. La quasi-totalité des bassins de vie de l'Orne sont aussi concernés ainsi que plusieurs situés au sud-est du Calvados dans le Pays d'Auge et au nord-est de la Seine-Maritime.

Les territoires aux plus hauts revenus (supérieurs à 20 140 euros) sont situés principalement dans la partie est des départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, en bordure de l'Île-de-France et de l'Eure-et-Loir, ainsi qu'à proximité des grandes agglomérations de Rouen, le Havre, Caen et Cherbourg-en-Cotentin.

Entre Lisieux, Argentan et l'Aigle et au nord-est de la Seine-Maritime, des niveaux de vie plus faibles, en particulier pour les jeunes

Certains bassins de vie combinent un niveau de vie global relativement faible avec des revenus particulièrement faibles pour les jeunes. Ces territoires forment un triangle entre Lisieux, Argentan et l'Aigle, et se situent aussi au nord-est de la Seine-Maritime, dans le territoire Entre-Bray-et-Bresle. Les moins de 30 ans y ont un niveau de vie en moyenne de 16 000 euros par an *(figure 2)*, soit environ 850 euros de moins que celui des jeunes Normands dans leur ensemble. Il descend jusqu'à 14 800 euros dans le bassin de vie de Vimoutiers, au nord-est d'Argentan. Dans ces bassins de vie, le taux de chômage est plus élevé (13,8 % contre 13,3 % en Normandie), notamment chez les moins de 30 ans (24,9 % contre 24,1 %). Ce sont également des bassins de vie où la pauvreté est plus marquée : 21 % des habitants (contre 13,5 % en Normandie) sont considérés comme pauvres *(définitions)* à Vimoutiers.

Au sein de certains de ces bassins de vie, les jeunes connaissent également des problèmes d'insertion : à Dieppe, Argentan et Vimoutiers, plus d'un jeune de 15 à 29 ans sur quatre est non inséré, c'est-à-dire ni scolarisé ou en formation et sans emploi, contre moins de un sur cinq sur l'ensemble de la région.

Les disparités de revenus sont un peu plus fortes qu'ailleurs dans les bassins de Vimoutiers, Lisieux, Saint-Vaast-la-Hougue dans le Cotentin, Dieppe, l'Aigle ou Longny-au-Perche voisin de celui de Mortagne-au-Perche.

Sud de la Manche et ouest de l'Orne, des bassins plus pauvres où les séniors sont particulièrement touchés

D'autres bassins de vie aux bas revenus se caractérisent par le faible niveau de vie des 75 ans ou plus, inférieur en moyenne de 3 000 euros à celui des Normands du même âge. Dans ces bassins de vie, les séniors sont à la fois plus en difficulté et plus nombreux. La part des 65 ans ou plus y atteint en moyenne un quart de la population alors qu'ils ne sont que 18,5 % parmi les Normands. Ces territoires se situent au sud de la Manche et dans l'ouest de l'Orne, dans le Mortainais et le Passais.

Au sein du Cotentin, des bassins de vie à bas revenus, où les séniors comme les jeunes ont des niveaux de vie faibles

Dans quelques bassins de vie à revenus plutôt faibles du Cotentin (Saint-Sauveur-le-Vicomte, Carentan, La Haye-du-Puits et Périers) ainsi que dans celui de Gacé dans l'Orne, les niveaux de vie sont faibles à la fois pour les moins de 30 ans

(16 240 euros par an, soit près de 600 euros de moins qu'au niveau régional) et pour les 75 ans ou plus (17 200 euros, soit environ 2 200 euros de moins). Ce sont également des bassins de vie où la pauvreté est importante : les personnes pauvres représentent de 15 % de la population dans le bassin de la Haye-du-Puy à 18 % dans celui de Gacé. Dans ces bassins la part des cadres est très faible et celle des ouvriers élevée.

De fortes disparités dans les bassins à hauts revenus de Rouen, Caen et Granville

Dans les bassins de Rouen, Caen et Granville où les revenus sont relativement élevés, les disparités sont plus fortes qu'ailleurs. Le revenu plancher des 10 % les plus riches est 3,2 fois supérieur au revenu plafond des 10 % les plus pauvres à Caen et Granville. Il est même 3,4 fois supérieur à Rouen. Les grandes villes de Caen et de Rouen concentrent à la fois beaucoup de cadres (aux plus hauts revenus), beaucoup de personnes en recherche d'emploi dont les revenus sont plus faibles et une part importante de logements sociaux.

Ces disparités de revenus se retrouvent aussi entre générations : alors que dans ces bassins, les séniors ont des revenus assez élevés (1 500 euros de plus qu'au niveau régional), les jeunes y sont plus en

1 Les différences de niveaux de vie, notamment pour les jeunes ou les plus âgés, font ressortir différentes catégories de territoires

Classification des bassins de vie en fonction des niveaux de vie médians de l'ensemble de leurs habitants, de celui des moins de 30 ans et des 75 ans ou plus, du rapport interdécile

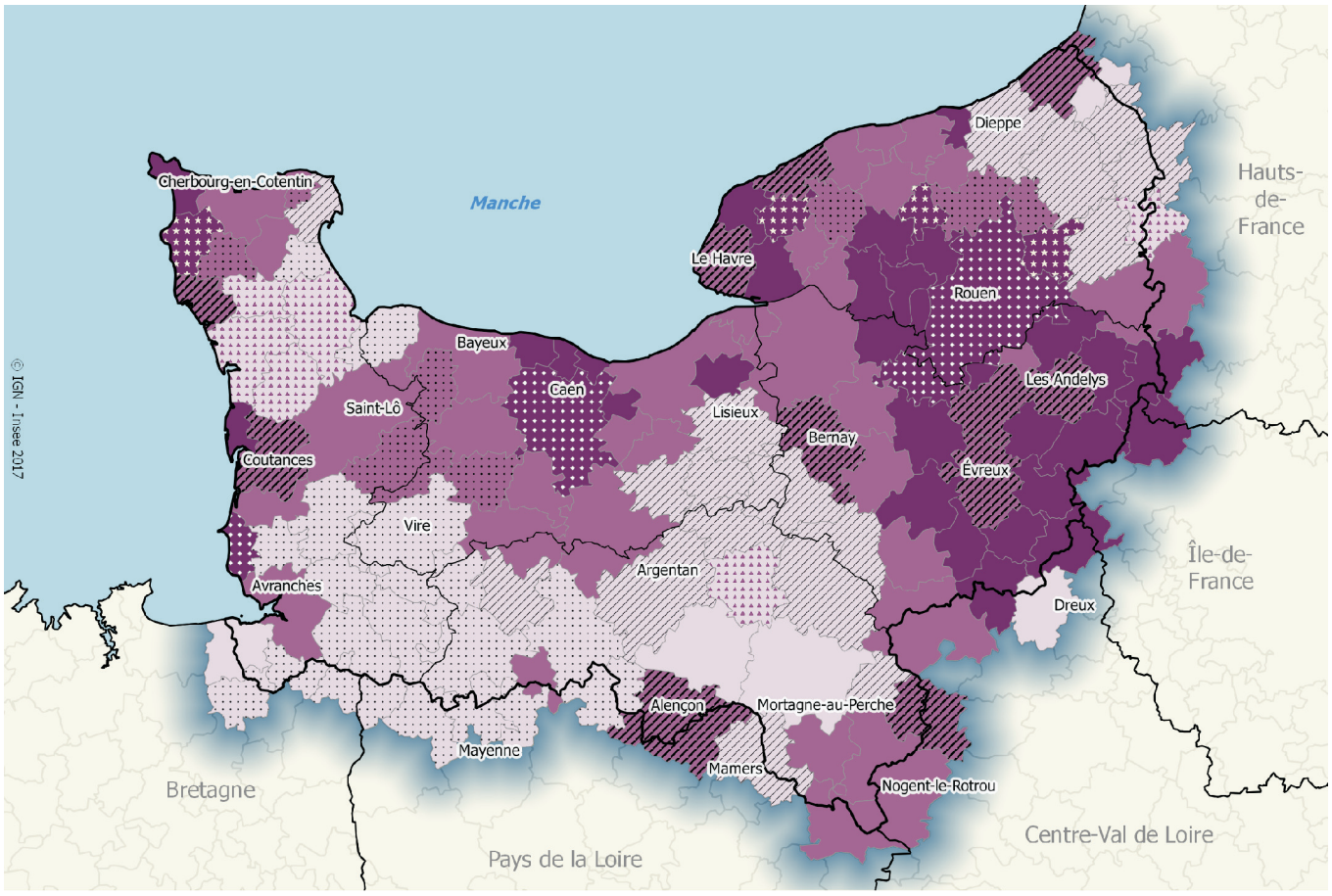

Typologie des bassins de vie :

- Bas niveau de vie global, des jeunes et des seniors
- Bas niveau de vie global et des seniors
- Bas niveau de vie global et des jeunes
- Bas niveau de vie
- Moyen niveau de vie global et bas niveau de vie des seniors
- Moyen niveau de vie global et bas niveau de vie des jeunes
- Moyen niveau de vie
- Haut niveau de vie et fortes disparités
- Haut niveau de vie global et des jeunes, bas niveau de vie des seniors
- Haut niveau de vie

Limites territoriales :

- Normandie
- Départements normands
- Bassins de vie

Source : Insee, Filosofi 2013

2 10 catégories de bassins de vie, sous l'angle du niveau de vie global et de celui des jeunes ou des personnes âgées

Valeurs de référence des niveaux de vie pour chaque catégorie de bassins de vie

	Niveau de vie toutes tranches d'âge			Niveau de vie des moins de 30 ans			Niveau de vie des 75 ans ou plus		
	minimum	moyen	maximum	minimum	moyen	maximum	minimum	moyen	maximum
Bas niveau de vie global, des jeunes et des seniors	17 600	17 990	18 260	15 970	16 240	16 490	16 980	17 210	17 450
Bas niveau de vie global et des seniors	17 550	18 240	18 600	16 520	17 450	19 260	15 530	16 490	17 450
Bas niveau de vie global et des jeunes	17 430	18 440	18 700	14 820	16 010	16 490	17 710	18 310	19 130
Bas niveau de vie	18 110	18 490	18 680	16 550	16 790	17 310	17 590	18 350	20 400
Moyen niveau de vie global et bas niveau de vie des seniors	18 790	19 260	19 960	17 210	18 100	19 440	16 010	17 190	17 570
Moyen niveau de vie global et bas niveau de vie des jeunes	18 890	19 260	19 780	15 760	16 080	16 500	17 870	19 610	22 280
Moyen niveau de vie	18 750	19 540	20 090	16 530	17 430	18 580	17 640	18 970	20 920
Haut niveau de vie et fortes disparités	20 310	20 390	20 500	16 460	16 610	16 700	20 810	20 920	21 040
Haut niveau de vie global et des jeunes, bas niveau de vie des seniors	20 290	20 660	21 110	19 550	19 810	20 140	17 160	17 700	18 030
Haut niveau de vie	20 140	21 210	23 380	16 950	18 390	20 950	18 900	20 420	22 520

Note de lecture : Au sein des bassins dans lesquels le niveau de vie est bas et où les jeunes et les séniors ont des niveaux de vie faibles, le niveau de vie médian varie de 17 600 euros dans le bassin de Périers à 18 260 euros dans celui de La Haye-du-Puits. Dans ce groupe de bassins, le niveau de vie est en moyenne de 17 990 euros.

Source : Insee, Filosofi 2013

difficulté. Le niveau de vie des moins de 30 ans varie de 16 460 euros à Granville à 16 700 euros à Rouen. Dans ces bassins, la part de cadres parmi les 15 à 29 ans est deux à trois fois plus faible qu'en Normandie (6 %). Par ailleurs, dans le bassin de Rouen, la moitié des actifs de 15 à 29 ans sont ouvriers. Le taux de chômage des jeunes y est également plus élevé : 26 % contre 24 % dans la région.

Les Pieux, Yerville, Buchy, Goderville : des niveaux de vie élevés, notamment pour les jeunes, mais pas pour les séniors

Dans les bassins de vie des Pieux où se situe la centrale nucléaire de Flamanville, de Yerville et de Buchy au nord de Rouen, et de Goderville au nord du Havre, le niveau de vie des moins de 30 ans est particulièrement élevé : en moyenne 3 000 euros de plus que celui des jeunes Normands. Moins d'un cinquième des jeunes y sont au chômage contre près d'un quart sur l'ensemble de la région.

En revanche le niveau de vie des 75 ou plus est en moyenne inférieur de 1 700 euros au niveau de vie des Normands du même âge. Dans ces bassins, la part des plus âgés est cependant faible : en moyenne 14,4 % de la population a 65 ans ou plus, soit 4 points de moins qu'en Normandie.

Magny-en-Vexin, Troarn, Ézy-sur-Eure : des hauts revenus avec des jeunes et des séniors très favorisés

Au sein des autres bassins de vie où les revenus sont relativement élevés, les situations peuvent aussi être très variées. Dans ceux de Magny-en-Vexin et Ézy-sur-Eure, proches de l'île-de-France, et de Troarn, limitrophe à celui de Caen, les niveaux de vie sont très élevés pour les moins de 30 ans (de 2 600 à 3 500 euros de plus que celui des jeunes Normands) comme pour les 75 ans ou plus (de 1 400 à 3 000 euros de plus que les séniors normands).

Dans le bassin de Vernon et dans ceux d'Ouistreham et de Douvres-la-Délivrande – Luc-sur-Mer à proximité de Caen, bien que le niveau de vie des séniors dépasse au moins de 2 300 euros celui des Normands du même âge, le niveau de vie des jeunes n'est en revanche pas particulièrement

Définitions

Niveau de vie : Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Cet indicateur permet de comparer des ménages de taille et de composition différente.

Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Déciles et rapport interdécile :

Le rapport interdécile permet d'apprécier le degré de disparité au sein d'une population ; c'est une des mesures de l'inégalité de cette distribution.

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, etc., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

Ainsi, pour une distribution de revenus :

- le premier décile (noté généralement D1) est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le revenu au-dessous duquel se situent 90 % des revenus.

Le rapport D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution, et ainsi, d'une certaine façon, les disparités internes à cette distribution.

Taux de pauvreté : Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian. En 2013, le seuil de pauvreté pour la France métropolitaine est de 12 110 euros annuels, soit 1 009 euros par mois.

élevé. Ceux-ci sont plus favorisés dans les bassins de Criquetot-l'Esneval et Saint-Romain-de-Colbosc, proches du Havre.

Dans de nombreux bassins urbains aux niveaux de vie moyens, les jeunes plus en difficulté

Dans 11 bassins de vie pour lesquels le niveau de vie de l'ensemble de la population est moyen, les jeunes sont en revanche plus défavorisés. Ces bassins sont principalement situés en Seine-Maritime. C'est le cas du bassin du Havre, mais aussi des bassins urbains d'Évreux, de Louviers, Fécamp ou Alençon, dans l'Orne, par exemple. Dans ces bassins, les difficultés d'insertion pour les jeunes sont plus importantes : en moyenne, 22 % des jeunes de 15 à 29 ans y sont non insérés. Par ailleurs, dans plusieurs de ces bassins de vie, le taux de pauvreté est assez élevé : il atteint 17 % de la population à Évreux, Louviers ou le Havre.

Dans les bassins de Bernay, d'Alençon et d'Évreux, les disparités de revenus sont plus élevées qu'ailleurs. Sur ces territoires, ainsi que dans le bassin des Andelys, les jeunes ont des revenus plutôt faibles alors que la situation des séniors est plus favorable. Le niveau de vie des 75 ans ou plus dépasse les 20 000 euros et atteint jusqu'à 22 300 euros par an dans le bassin d'Évreux.

Auffay et Fauville-en-Caux : des revenus moyens et des jeunes plutôt favorisés côtoient des séniors en difficulté

Dans huit bassins de vie où les revenus sont moyens, la situation des séniors est plus défavorable. Leur revenu moyen y est inférieur de plus de 2 000 euros à celui de l'ensemble des séniors normands. Ces bassins sont disséminés sur le territoire : deux bassins du Cotentin (Bricquebec et Saint-Pierre-église), trois bassins contigus proches de la frontière entre la Manche et le Calvados (Torigni-sur-Vire, Le Molay- Litré et Aunay-sur-Odon) et trois bassins au nord de Rouen (Saint-Saëns, Auffay et Fauville-en-Caux). Les séniors y sont cependant moins nombreux : les 65 ans ou plus représentent 17,3 % de la population soit 1,2 point de moins qu'en Normandie.

Parmi ces bassins, ceux d'Auffay et de Fauville-en-Caux se distinguent par le haut niveau de vie des jeunes : leur revenu médian est supérieur de 2 500 euros à celui des Normands de moins de 30 ans. ■

Des temps d'accès aux services favorables dans la grande majorité des territoires normands

La Normandie bénéficie sur son territoire d'un réseau dense et diversifié d'équipements ou de services destinés à la population. Ses habitants accèdent généralement plus rapidement à ces différents équipements que dans l'ensemble de la France de province.

Les temps d'accès aux équipements peuvent être plus ou mois longs selon les bassins de vie même s'ils restent souvent faibles au regard des autres régions. Ainsi, dans les bassins de vie ornais, les habitants mettent légèrement plus de temps que les autres Normands à l'instar des bassins de vie au nord ouest de Rouen où l'accès aux services de la vie courante ou aux équipements destinés plus particulièrement aux personnes plus âgées est un peu moins rapide.

Laurent Brunet, Bruno Mura (Insee)

La Normandie est une des régions métropolitaines où le maillage en termes d'implantation des services est le plus resséré. Elle offre ainsi à la population des temps d'accès par la route à ces services plus réduits que dans la plupart des autres régions métropolitaines et celà malgré une part moindre de communes pôles de services *(définitions)*.

Les services de proximité accessibles rapidement en Normandie

Les temps d'accès aux services de la gamme de proximité -restaurant, bureau de poste, boulangerie, épicerie, école élémentaire, pharmacie, etc. *(définitions)*- sont plus faibles qu'ailleurs. En effet, les services de cette gamme sont bien disséminés sur tout le territoire normand, bien que seulement une commune normande sur cinq soit pôle de proximité contre plus d'une sur quatre en France de province (France métropolitaine hors Île-de-France). Les Normands mettent en moyenne cinq minutes pour accéder à ces services par la route, soit une minute de moins qu'en France de province. Les temps de trajet

1 Des temps de trajet plus longs pour accéder aux services de la gamme intermédiaire dans l'Orne

Temps d'accès moyen (par route en heures creuses) aux services de la gamme intermédiaire selon le bassin de vie

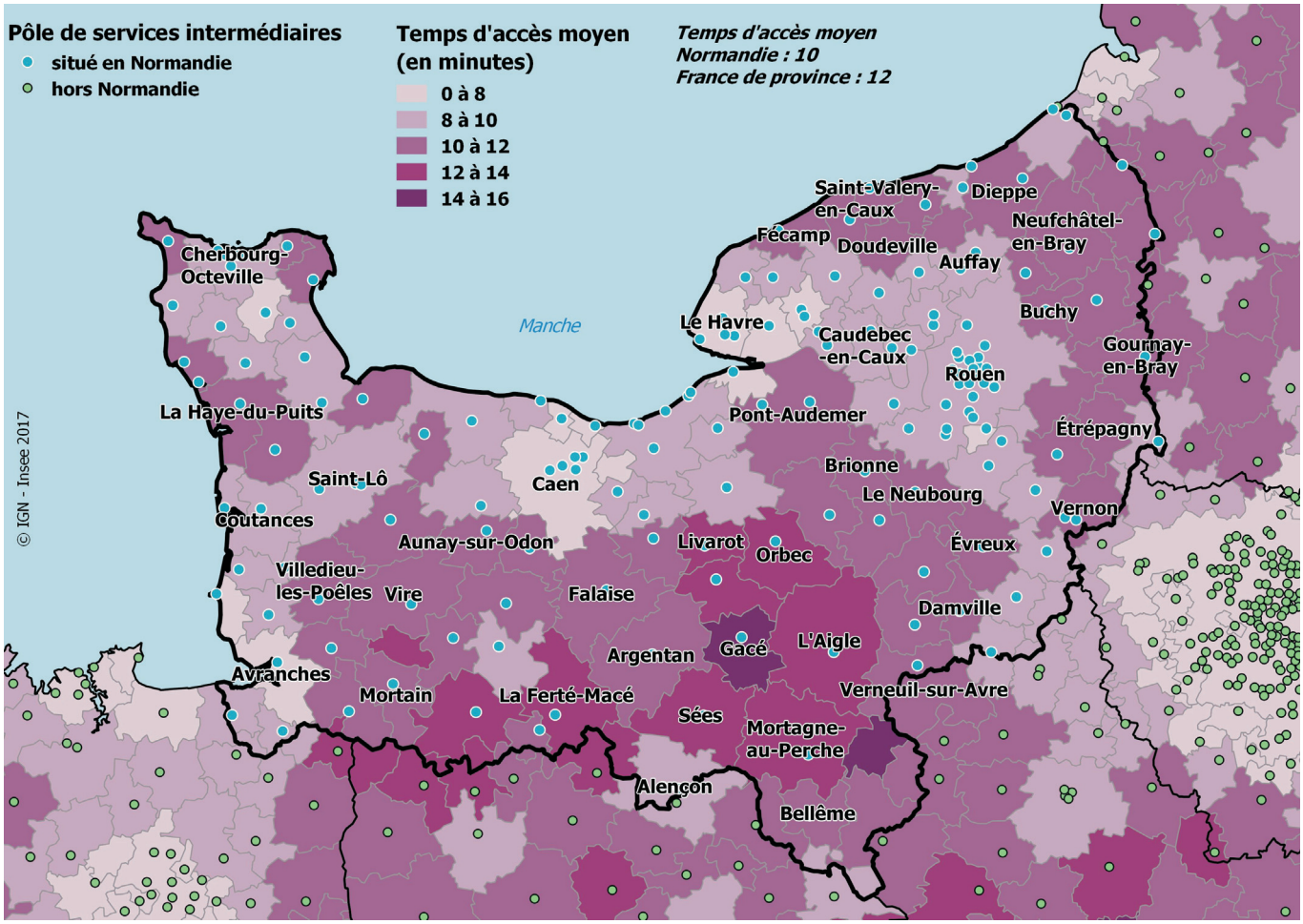

Source : Insee, base permanente des équipements 2015, distancier Métric

moyens n'excédent pas 12 minutes, notamment dans les zones rurales où les services sont moins densément présents. Seulement 1,5 % de la population normande est à plus de sept minutes des services de la gamme de proximité, contre près du double pour la France de province (2,8 %). Cet éloignement un peu plus important concerne moins de 50 000 Normands.

Peu de Normands très éloignés des services intermédiaires ou supérieurs

Les temps d'accès aux services de la gamme intermédiaire (banque, école de conduite, supermarché, bijouterie, station service, etc.) ou à ceux de la gamme supérieure (Pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, cinéma, musée, etc.) sont aussi plus réduits en Normandie qu'en France de province.

Dans la région, 5 % des communes sont pôles intermédiaires (contre 7 % dans l'ensemble de la province). Là encore, les services couvrent mieux le territoire qu'ailleurs, offrant ainsi à ses habitants des temps d'accès plus courts. La population normande accède en moyenne aux services de la gamme intermédiaire en dix minutes, soit deux minutes de moins que pour un Français de province. Les temps d'accès ne dépassent pas 19 minutes *(figure 1)*. Seul 0,4 % de la population normande est à plus de 15 minutes de la gamme intermédiaire (soit moins de 15 000 normands), contre 2,9 % pour la France de province.

Les services de la gamme supérieure sur le territoire normand sont accessibles en moyenne en 18 minutes, soit quatre minutes de moins que pour un résident de France de province. Les durées peuvent atteindre 35 minutes pour les populations les plus éloignées. Seulement moins de 7 000 Normands sont à plus de 30 minutes de ces services supérieurs, soit 0,2 % de la population normande (contre 2,9 % en France de province).

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. La bonne répartition des équipements et des services en Normandie se traduit par des temps d'accès réduits dans ses bassins de vie. Ainsi, dans trois bassins de vie normands sur quatre, les temps d'accès moyens aux équipements de la gamme de proximité et de la gamme supérieure sont inférieurs à ceux de la France de province (respectivement 6 et 22 minutes). C'est aussi le cas de neuf bassins de vie normands sur dix pour l'accès à la gamme intermédiaire (12 minutes en France de province).

Dans l'Orne, des services plus éloignés de la population

Dans les bassins de vie de l'Orne, les temps d'accès aux services par la population sont généralement plus longs que ceux dans les autres bassins de vie normands. Par exemple, alors qu'en moyenne les temps

2 Les populations des bassins de vie ruraux plus éloignées des services de la vie courante

Temps d'accès moyen (par route en heures creuses) aux services de la vie courante selon le bassin de vie

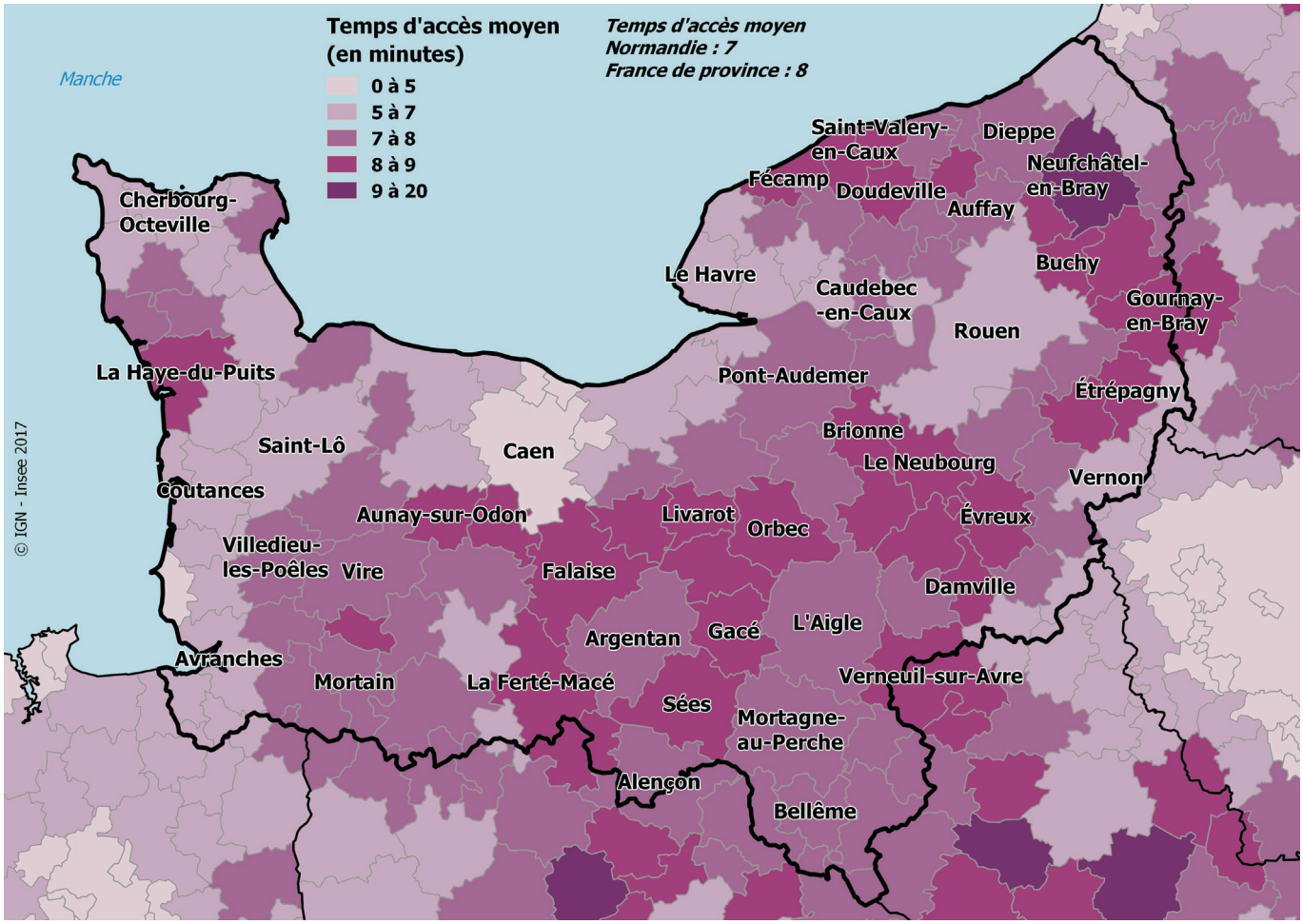

Source : Insee, base permanente des équipements 2015, distancier Métric

d'accès aux services de la gamme intermédiaire sont de dix minutes, ils excèdent les 12 minutes pour certains bassins de vie ornais. Ils ne dépassent toutefois jamais le quart d'heure. Les habitants des bassins de vie de Longny-au-Perche ou de Gacé sont les plus éloignés des services de la gamme intermédiaire. Parmi les bassins de vie présentant les temps d'accès les plus réduits à ces services figurent ceux du Havre et de Caen ainsi que leurs plus proches voisins. Le bassin de vie d'Avranches propose également des temps d'accès courts à ses résidents.

Sept minutes en moyenne pour accéder aux services de la vie courante

Comme pour la gamme de services intermédiaires, dans plusieurs bassins de l'Orne, les temps d'accès au panier de la vie courante sont plus importants qu'en moyenne dans la région. Ce panier est composé de services appartenant aux gammes de proximité et intermédiaires (bureau de poste, boulangerie, pharmacie, collège, supermarché, etc.) fréquemment utilisés par l'ensemble de la population. L'accessibilité à ces services est donc un enjeu important. La population normande y accède par la route en moyenne en sept minutes, soit une minute de moins qu'en France de province. En dehors des bassins de l'Orne situés autour de celui d'Argentan (Gacé, Sées, La Ferté-Macé), un ensemble de bassins situés au sud de Caen et formant une bande longitudinale d'Aulnay-sur-Odon à Orbec présente également des temps d'accès plus longs à ces services. Il en est de même de plusieurs bassins de vie au sud de celui de Rouen, comprenant notamment le bassin de vie d'Évreux.

Dans certains bassins de vie normands, où la présence des différents services du panier de la vie courante est forte, la population accède très vite aux services de ce panier *(figure 2)*. C'est le cas notamment dans le bassin de vie de Caen et dans les bassins côtiers limitrophes de Luc-sur-Mer et d'Ouistreham. Ainsi, en moyenne, un habitant du bassin de vie de Ouistreham ne met que trois minutes en voiture pour atteindre ces services, soit trois fois plus rapidement qu'un résident du bassin de vie de Neufchâtel-en-Bray, plus rural. Globalement, pour deux normands sur cinq, il faut plus de cinq minutes de trajet par la route pour accéder aux services de la vie courante et pour un sur cinq au moins sept minutes. Seul 1,3 % de la population normande met plus de dix minutes (contre 3,3 % pour la France de province), soit moins de 50 000 personnes.

Des disparités d'accessibilité aux services de la vie courante au sein des bassins de vie

Au sein d'un même bassin de vie, les disparités d'accessibilité aux services du panier de la vie courante entre communes peuvent

3 Une accessibilité aux services du panier séniors moins aisée dans les bassins de vie au nord ouest de Rouen

Part des 65 ans ou plus au-delà de dix minutes du panier séniors selon le bassin de vie

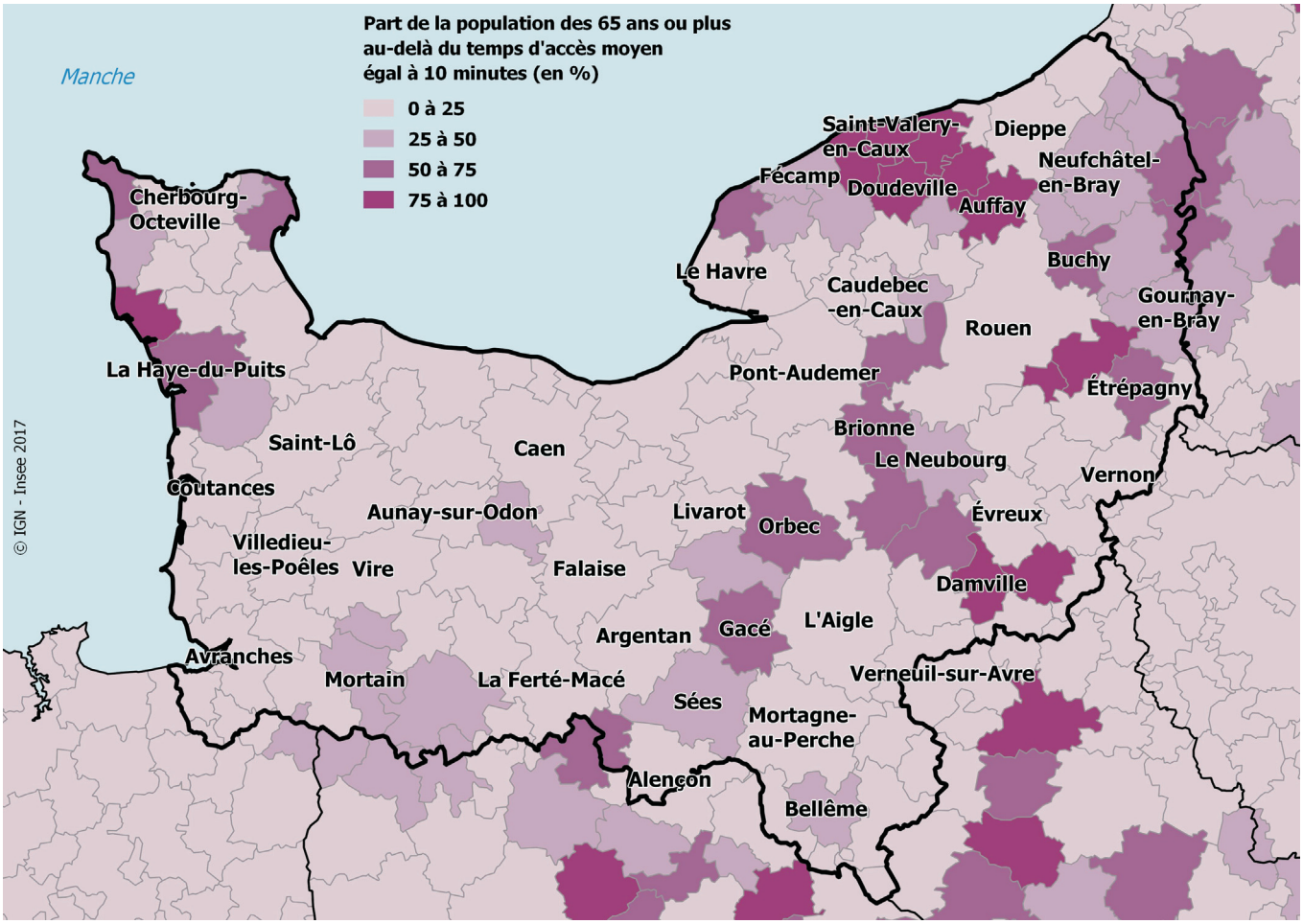

Source : Insee, base permanente des équipements 2015, recensement de la population 2013, distancier Métric

être fortes. C'est le cas dans le bassin de vie de Buchy, où en moyenne un habitant effectue un trajet d'environ huit minutes pour accéder à ces services. Dans ce bassin, le temps d'accès varie entre cinq minutes pour les habitants de la commune de Buchy, bien équipée, à 12 minutes pour ceux de La Chapelle-Saint-Ouen. Si l'écart entre communes atteint ici sept minutes, il dépasse les dix minutes dans cinq bassins de vie contigus de l'Orne, dans deux à la frontière nord de la Seine-Maritime (Eu, Blangy-sur-Bresle) et dans celui de Forges-les-Eaux à l'est de ce département.

Des services aux séniors moins implantés dans le centre nord de la Seine-Maritime

Certaines catégories de population sont plus pénalisées par l'éloignement de certains services. Ainsi, pour les personnes âgées, les difficultés de déplacement peuvent être plus importantes et l'éloignement de certains services auxquels ils ont le plus recours, de santé notamment, peut poser problème. La part de personnes âgées de 65 ans ou plus éloignées du panier de services qui leur est plus spécialement dédié, le panier « séniors » (médecins spécialistes en cardiologie, soins à domicile et services d'aide aux personnes agées, etc.), permet de repérer les territoires où l'implantation de ces services ou bien la mise en place de moyens facilitant l'accès à ces services peuvent être des enjeux importants. Si en Normandie, l'accessibilité par la route en voiture à ce panier s'effectue en dix minutes en moyenne, soit une durée un peu plus courte qu'ailleurs (une minute de moins qu'en France de province), la situation est différente pour les plus âgés. Ainsi, une personne de 65 ans ou plus sur six est éloignée de plus de dix minutes de ce panier (une sur sept pour la France de province), soit près de 100 000 Normands. Très peu sont au-delà du quart d'heure en Normandie : 0,2 % des 65 ans ou plus, alors qu'ils sont encore 2,7 % pour la France de province. Les bassins de vie où les séniors sont les plus éloignés de ce panier *(figure 3)* sont, le plus souvent, des bassins où les temps d'accès au panier de services de la vie courante sont également longs. Ces bassins où une forte majorité des résidents âgés habite à plus de dix minutes du panier sénior sont situés, pour plusieurs d'entre eux, au centre nord de la Seine-Maritime : Cany-Barville, Saint-Valery-en-Caux, Luneray, Doudeville, Bacqueville-en-Caux, Auffay. Les autres sont localisés au sud est du bassin rouennais (Romilly-sur-Andelle et Fleury-sur-Andelle), au sud d'Évreux (Damville et Saint-André-de-l'Eure) et dans une frange littorale du nord-ouest Cotentin (notamment le bassin de vie de Barneville-Carteret). ■

Définitions

L'Insee gère une base permanente des équipements (BPE) qui rassemble une très large part des services à la population, qu'ils soient publics ou marchands. Cette base rassemble une centaine d'équipements issus des répertoires officiels de l'Insee (comme Sirène) ou d'autres ministères (éducation, santé, culture, jeunesse et sports, etc.).

Ces équipements sont classés par gamme, selon leur fréquence d'implantation sur le territoire.

On distingue trois gammes d'équipements :

- la **gamme de proximité** (30 équipements) dont boulangeries, épiceries, banques, postes, médecins généralistes, etc.
- la **gamme intermédiaire** (34 équipements) dont gendarmeries, librairies, collèges, etc.
- la **gamme supérieure** (40 équipements) dont lycées, urgences, médecins spécialistes, etc.

Une commune est considérée comme un pôle de services pour une gamme donnée si elle possède au moins la moitié des équipements de la gamme.

L'accessibilité aux services est mesurée à l'aide du distancier Métric (outil de l'Insee). Il s'agit de mesurer la distance moyenne qui sépare les habitants d'une commune (centre de la commune) à la commune la plus proche possédant l'équipement. Cette distance correspond au trajet en voiture par la route en heures creuses et est exprimée en minute.

D'autres regroupements d'équipements sont possibles. Dans le cadre d'une étude Insee-CGET (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires), quatre paniers de services permettant de répondre aux besoins de différents types de population ont été constitués :

- le panier « **vie courante** » (22 équipements), construit à partir de besoins universels de la vie quotidienne (boulangerie, supermarché, établissements d'enseignement, soins de première nécessité, etc.) ;
- le panier « **seniors** » (16 équipements), ciblé sur les plus de 65 ans (essentiellement à la retraite), comprend notamment des services médicaux spécialisés, des établissements d'hébergement ainsi que des loisirs ciblés sur cette catégorie de personnes ;
- le panier « **jeunes** », ciblé sur les 19 - 29 ans, met l'accent sur les équipements de type sport, santé, emploi ;
- le panier « **parents** », ciblé sur les familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans, regroupe des équipements liés à la santé, la culture, l'éducation, etc.

Le détail de ces paniers est disponible sur le site internet de l'Insee, dans les données complémentaires de l'Insee Première n° 1579 « L'accès aux services, une question de densité des territoires », janvier 2016.

Les dynamiques de développement des EPCI normands : des disparités assez fortes, dans des contextes géographiques souvent déterminants

Les 73 EPCI qui composent la Normandie sont des territoires de taille et de nature très diverses. Depuis plusieurs décennies, ils ont connu des évolutions différenciées sur les plans de l'économie, de la démographie, ou de conditions de vie des habitants. Certains ont bénéficié de trajectoires de développement favorables, pour la plupart avantagés par la proximité des grands pôles urbains ou par leur situation littorale et leur potentiel touristique. D'autres territoires, souvent plus isolés, présentent davantage de difficultés. Les bassins de certaines villes moyennes, ainsi que des territoires plus ruraux, subissent cette situation défavorable.

Jérôme Follin (Insee)

La Normandie est composée, au 1er janvier 2017, de 73 Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (désignés simplement « EPCI » dans la suite de cet article). Ces territoires sont récents pour la grande majorité d'entre eux, issus de regroupements ou de redécoupages rendus nécessaires par la loi « NOTRe ». Leur importance démographique varie fortement. Les plus petits EPCI, très ruraux, dépassent à peine les 5 000 habitants, soit une population près de 100 fois moins élevée que celle de la Métropole Rouen Normandie. La diversité de ces territoires ressort également au vu de leurs caractéristiques morphologiques propres (superficie, degré d'urbanisation, etc.) ou de leurs « fonctions » respectives : pôles d'emploi et de services très structurants, pôles moins structurants de l'espace rural, territoires ruraux ou périurbains à fonction plutôt « résidentielle », etc.

Les EPCI ont une vocation renforcée de territoires de projet et d'action publique. Ils deviennent notamment un échelon privilégié de contractualisation avec les grandes collectivités territoriales que sont la Région et les Départements. À ce titre, ces territoires constituent une échelle d'analyse de plus en plus pertinente pour les acteurs publics. Pour répondre à ce besoin, l'objet de cet article est de dégager des éléments de diagnostic socio-économique comparatifs entre les EPCI normands, en tentant d'identifier les points respectifs de force ou de fragilité de ces territoires, sous l'angle des trajectoires de développement démographique, économique ou des conditions de vie des habitants.

Des comparaisons entre territoires de même « fonction »

Parmi les 73 EPCI que compte la région, on observe naturellement une grande diversité

1 Beaucoup d'EPCI du Sud de la région en recul démographique

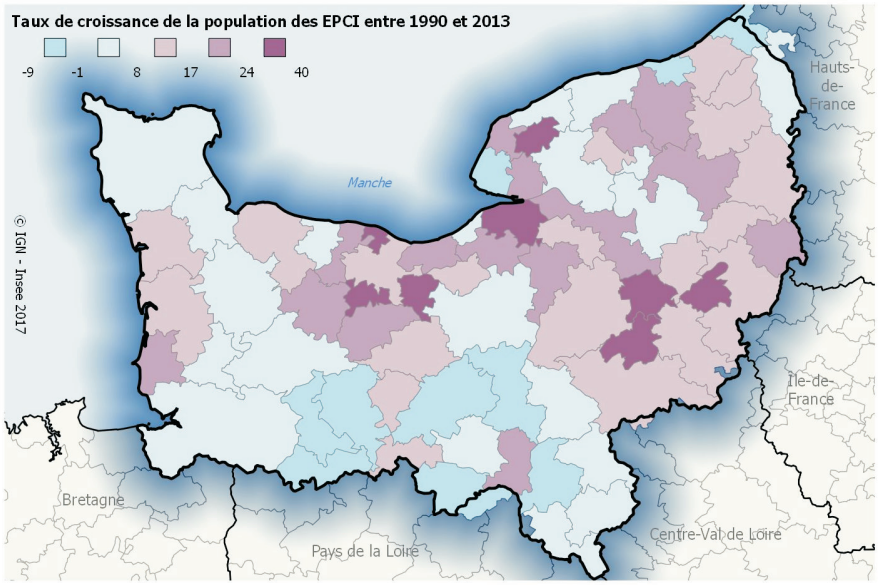

Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2013

2 Les plus fortes croissances de l'emploi autour d'un axe Rouen-Caen

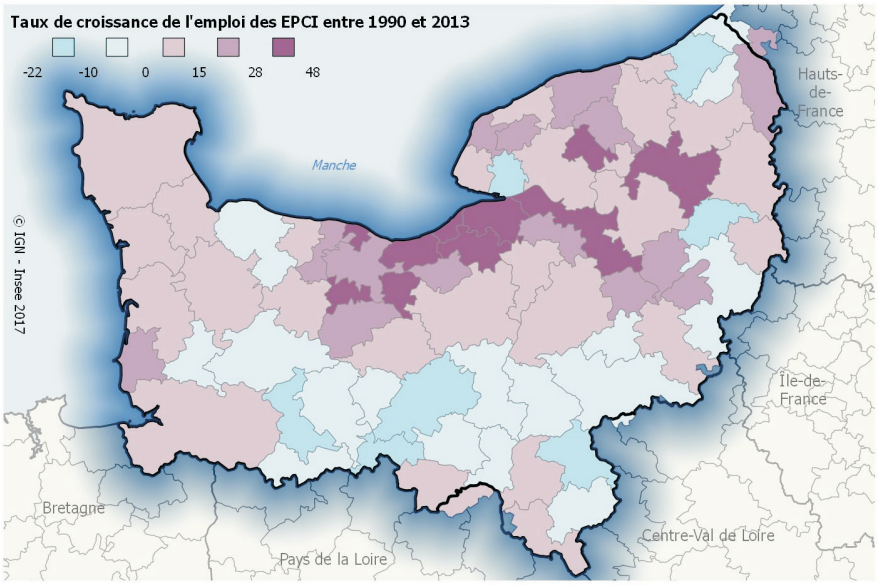

Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2013 (emploi au lieu de travail)

3 Les EPCI normands classés selon sept types de « fonction »

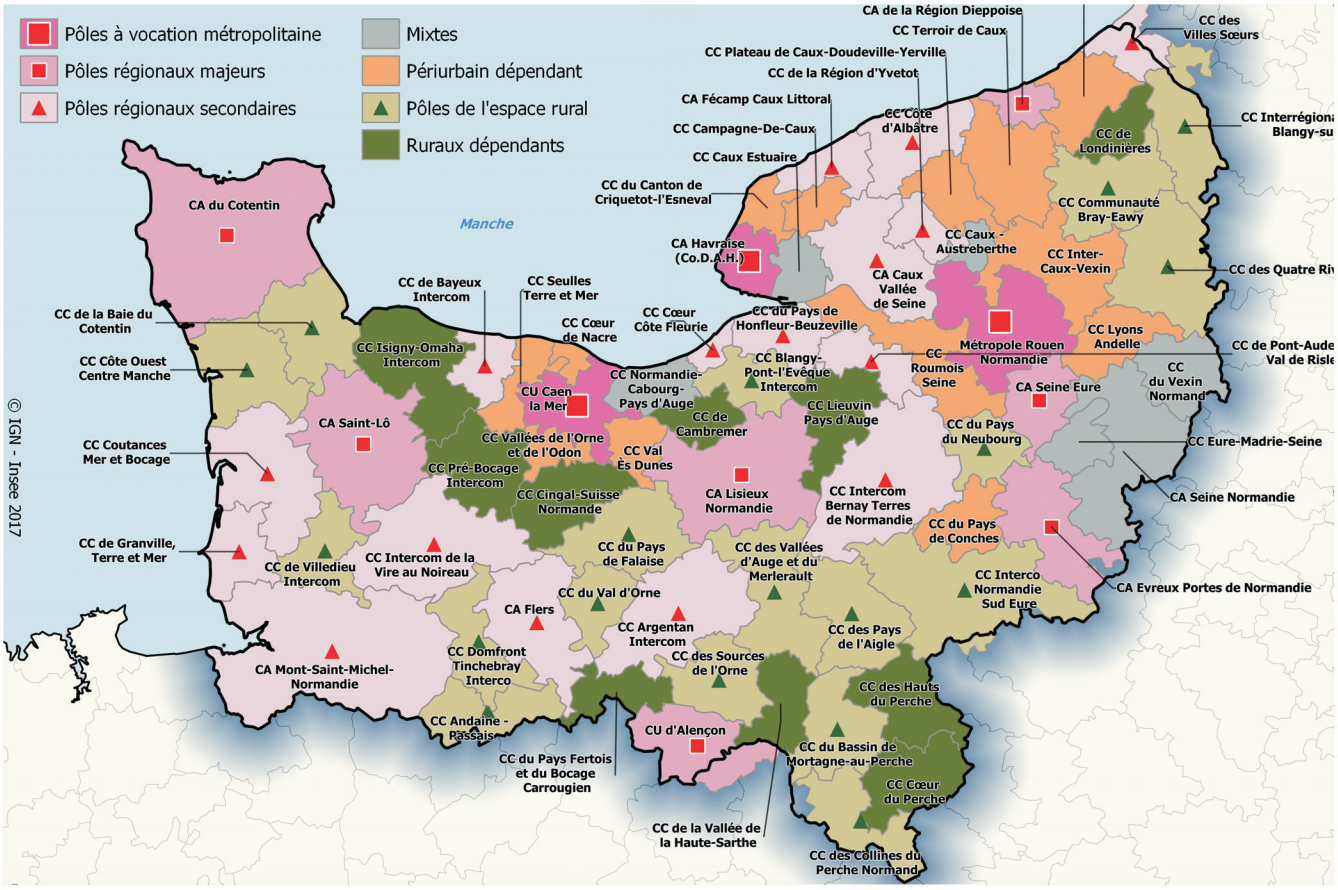

La Normandie est composée, au 1er janvier 2017, de 73 Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (« EPCI »). Ces territoires sont de nature très diverse. La grande majorité d'entre eux ont le statut de communauté de communes (CC), mais les plus urbanisés peuvent être des communautés d'agglomération (CA), des communautés urbaines (CU) ou même disposer du statut de Métropole (agglomération rouennaise). La taille démographique varie fortement entre les EPCI. Les plus petits d'entre eux, très ruraux, dépassent à peine les 5 000 habitants. De taille bien supérieure, 16 EPCI comptent en revanche plus de 50 000 habitants, dont six plus de 100 000 habitants.

Cette diversité au vu de critères purement « morphologiques » se retrouve logiquement en termes de « fonction » assurée par les territoires. Certains jouent une fonction de pôle, plus ou moins structurant, en matière d'emploi ou de services. D'autres, plus dépendants des pôles extérieurs pour l'emploi et les services, ont plutôt une fonction résidentielle. C'est **sur la base de ces critères à la fois « fonctionnels » et « morphologiques »** qu'une classification des EPCI normands est proposée ici, en sept catégories *(figure 3)*.

Les pôles à vocation métropolitaine

Trois EPCI normands se démarquent par une vocation métropolitaine évidente. Ils correspondent aux trois agglomérations majeures de la région que sont celles de Rouen, de Caen et du Havre. Ils se caractérisent naturellement par une très forte densité de population et constituent des pôles déterminants en matière d'emploi et de services de gamme supérieure. Ils concentrent les principales fonctions métropolitaines supérieures, notamment en matière d'enseignement supérieur, de recherche, de santé et de culture. Ces trois territoires rassemblent près d'un million d'habitants (soit 30 % de la population régionale) et près de 500 000 emplois (36% des emplois normands). Ils sont aussi le siège des trois universités de Normandie.

Les pôles régionaux majeurs

Cette catégorie de territoires (au nombre de 7) rassemble les EPCI dont la ville structurante est chef-lieu de département (Evreux, Alençon, Saint-Lô), voire un pôle économique et démographique très significatif au plan régional (Cherbourg-en-Cotentin, Dieppe, Lisieux, Louviers-Val de Reuil). Ils rassemblent au total plus de 600 000 habitants (entre 48 000 et 182 000 selon les territoires) et plus de 260 000 emplois (entre 23 000 et 73 000 selon les territoires).

Les pôles régionaux secondaires

Comme la catégorie précedente, ces 16 territoires ont un rôle structurant assez significatif, mais ils sont polarisés par des villes de taille moins importante (entre 4 000 et 19 000 habitants). Par rapport aux pôles de l'espace plus rural, ils se caractérisent par une densité de population plus forte et/ou par un potentiel d'emplois plus élevé. Ils rassemblent au total près de 700 000 habitants (entre 20 000 et 90 000 selon les territoires) et 260 000 emplois (entre 10 000 et 35 000 selon les territoires).

Les territoires « mixtes »

Ces territoires sont structurés par des villes d'une certaine importance et sont surtout caractérisés par une grande ouverture sur les territoires environnants : une part élevée de leurs actifs résidents travaillent à l'extérieur du territoire mais une proportion importante des emplois locaux sont à l'inverse occupés par des actifs « extérieurs ». Ainsi, ces EPCI ont à la fois une fonction de pôle d'emplois et une vocation résidentielle importante, pouvant à ce titre être qualifiés de « mixtes ». Ces six territoires rassemblent 217 000 habitants et 73 000 emplois.

Les pôles ruraux relativement autonomes

Ces EPCI (au nombre de 18), ancrés dans l'espace rural, se caractérisent par une densité de population relativement faible. Ils se distinguent du reste de l'espace rural par une relative autonomie en matière d'emploi : le rapport entre les emplois présents et les actifs résidents est d'au moins 70 % dans chacun de ces territoires. Ils peuvent à ce titre être considérés comme des pôles de l'espace rural. Cette catégorie d'EPCI rassemble près de 370 000 habitants et plus de 120 000 emplois.

Les territoires ruraux dépendants

Caractéristiques de l'espace rural (avec des densités de population faibles), ces territoires ont en commun l'absence de pôle d'emploi important et donc une dépendance économique certaine à l'égard des pôles économiques voisins. Le rapport entre les emplois présents et les actifs résidents est inférieur à 70 % dans chacun de ces territoires. Ces dix territoires rassemblent 138 000 habitants et 33 000 emplois.

Les territoires périurbains dépendants

Plus proches des grandes villes et sujets à un peuplement relativement dense, les treize EPCI périurbains dépendants se caractérisent par leur fonction clairement résidentielle. Rassemblant seulement 73 000 emplois pour 340 000 habitants, ils sont fortement dépendants des pôles urbains proches pour l'emploi. Le rapport entre les emplois présents et les actifs résidents est inférieur à 65 % dans chacun des territoires de cette catégorie.

4 Des dynamiques de développement différenciées entre les types d'EPCI

Taux de croissance de la population et de l'emploi dans les EPCI entre 1990 et 2013 (en %)

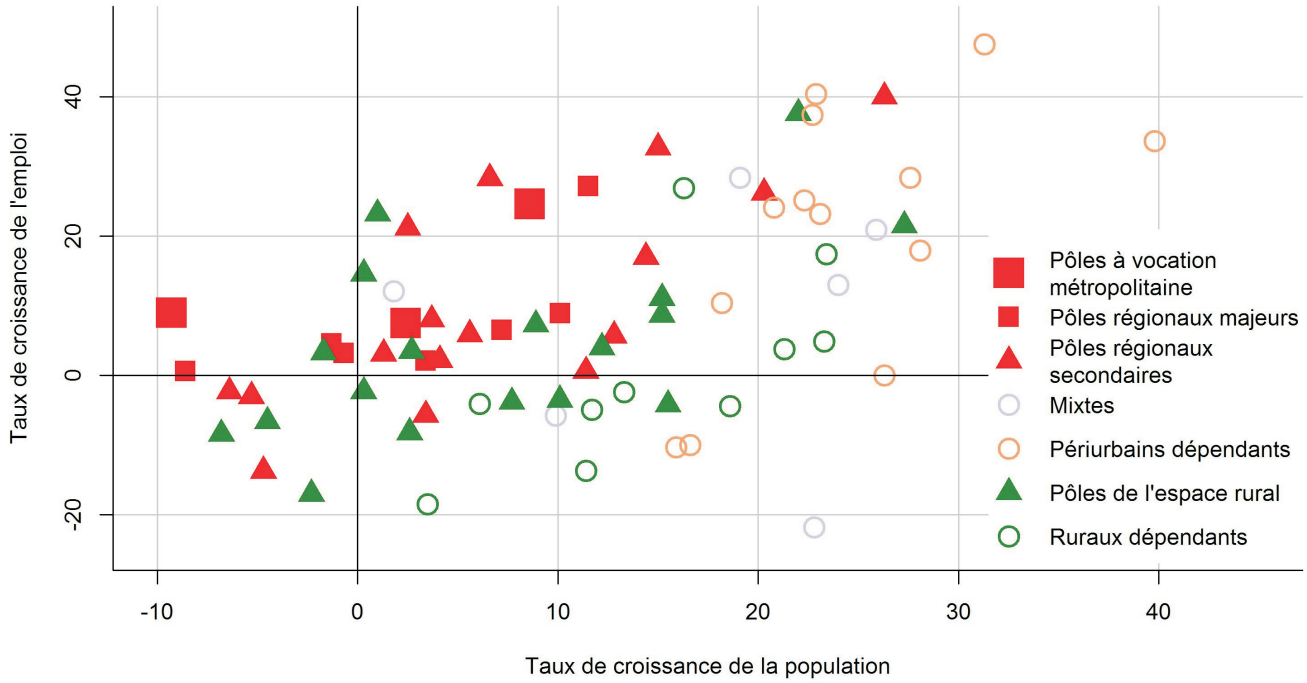

Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2013 (emploi au lieu de travail)

de situations socio-économiques. L'analyse comparative de ces disparités doit donc être menée au regard de leurs « fonctions » respectives. Par exemple, les conditions d'accès aux services sont logiquement meilleures dans les grands pôles urbains que dans les zones rurales plus isolées ; les dynamiques démographiques et le niveau de vie des habitants sont plus favorables dans les territoires périurbains résidentiels que dans les villes-centres. Pour mettre en évidence des éléments de diagnostic entre territoires comparables, les 73 EPCI normands ont donc été classés en sept catégories représentatives de leurs fonctions *(voir encadré)* : pôles à vocation métropolitaine, pôles régionaux majeurs, pôles régionaux secondaires, pôles ruraux relativement autonomes, territoires ruraux plus dépendants, espaces périurbains résidentiels, territoires « mixtes ».

Une dynamique de développement un peu plus forte à Caen qu'à Rouen ou au Havre

De tous les EPCI normands, trois d'entre eux se démarquent par une vocation métropolitaine évidente. Ils correspondent aux trois agglomérations majeures de la région que sont celles de Rouen, de Caen et du Havre. Ils se caractérisent naturellement par une très forte densité de population et constituent des pôles déterminants en matière d'emploi et de services. Leur population est relativement jeune, plus diplômée. Les conditions de vie y sont très favorables en matière d'accès aux services, plus mitigées en termes de niveau de vie : les habitants de classes sociales favorisées y côtoient des populations plus fragiles, occupant pour une large part des logements sociaux, davantage présents dans les grandes agglomérations urbaines. Taux de chômage et taux de pauvreté y sont d'ailleurs relativement élevés.

Le phénomène général de métropolisation de l'économie se traduit par une tendance à la concentration de l'emploi dans ces trois grands pôles. Alors qu'ils rassemblent à peine 30 % des habitants de la région et 36 % des emplois, ces trois EPCI concentrent plus de la moitié des créations nettes d'emplois sur longue période (1990-2013) en Normandie : environ 52 000 emplois sur les 100 000 créés. Au regard du poids économique de ces territoires, ces créations d'emplois correspondent toutefois à un rythme de croissance relativement faible, moins soutenu que dans la majorité des métropoles françaises *(voir Insee dossier N° 6 « Les systèmes urbains en Normandie : aires urbaines, métropoles, réseaux d'échanges », juillet 2017)*.

C'est l'agglomération caennaise qui présente les dynamiques de croissance d'emplois et de population les plus significatives depuis plusieurs décennies *(figure 5)*. La métropole rouennaise dégage un rythme de croissance à peine positif. L'emploi se développe aussi de façon modérée dans l'agglomération havraise, mais celle-ci connaît en revanche un recul démographique marqué, dû à un déficit migratoire « chronique ». Elle présente aussi des indicateurs sociaux plus défavorables, notamment sur le plan du chômage et de la pauvreté.

Parmi les autres pôles urbains normands importants, certains apparaissent davantage en difficulté

D'autres pôles urbains, de poids démographique et économique moins conséquents, jouent quand même un rôle très structurant dans l'armature urbaine normande, constituant ainsi des pôles d'appui du développement régional. Ces « pôles régionaux majeurs » correspondent aux chefs-lieux de département et à d'autres villes constituant des pôles économiques et démographiques très significatifs *(voir encadré)*.

Ces EPCI évoluent pour la plupart selon des trajectoires de développement relativement peu dynamiques *(figure 5)*. Les EPCI

centrés sur les villes de Lisieux, d'Alençon, et surtout de Dieppe, ressortent avec les dynamiques de long terme les moins favorables. La croissance démographique y est faible (Lisieux), voire négative (Alençon et surtout Dieppe) et l'emploi est en 2013 à peine supérieur à son niveau de 1990. La communauté d'agglomération (CA) Lisieux Normandie a vu ses échanges migratoires devenir déficitaires ces dernières années. Le solde migratoire reste nettement négatif dans la communauté urbaine d'Alençon et le déficit se creuse très fortement dans la CA de la région dieppoise. Cette dernière est d'ailleurs la plus déficitaire des EPCI normands selon le critère migratoire. Cumulant par ailleurs un fort décrochage de l'emploi et des niveaux de pauvreté et de chômage parmi les plus élevés, l'agglomération dieppoise ressort comme le plus en difficulté des EPCI normands centrés sur une ville moyenne.

5 Taux de croissance de la population et de l'emploi des pôles métropolitains et régionaux majeurs entre 1990 et 2013 (en %)

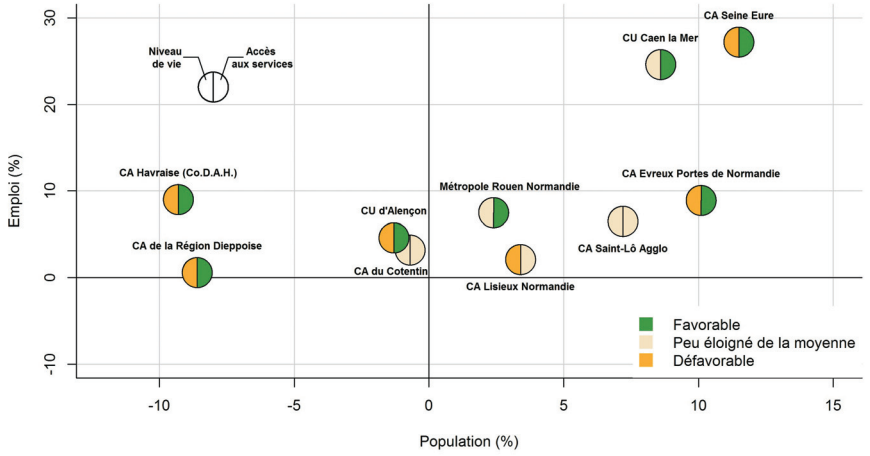

Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2013 - Filosofi - Base permanente des équipements - Distancier Métric

... et d'autres en croissance

Dans une situation opposée, la CA Seine-Eure, centrée sur les villes de Louviers et du Val-de-Reuil, bénéficie de la trajectoire de développement la plus favorable parmi les « pôles régionaux majeurs ». Elle affiche une croissance de l'emploi soutenue sur longue période, même depuis le déclenchement de la crise de 2008. Elle profite aussi d'un solde naturel fortement excédentaire, qui compense encore un déficit migratoire qui s'est sensiblement creusé ces dernières années. Les indicateurs de pauvreté et de chômage sont, en revanche, défavorables.

Entre ces situations extrêmes, la CA Évreux-Portes de Normandie a longtemps été portée par une dynamique de développement relativement positive, aussi bien sur le plan démographique qu'économique, mais cette tendance se détériore et les populations en difficulté sociale sont nombreuses. La CA Saint-Lô Agglo bénéficie d'une croissance démographique plutôt positive, mais l'emploi s'est assez peu développé, reculant même sensiblement sur période récente. Enfin, la CA du Cotentin (Cherbourg-en-Cotentin) parvient à peine à maintenir son nombre d'habitants et d'emplois.

Parmi les « petites villes moyennes », des territoires en développement rapide

L'armature urbaine de la région est complétée par des pôles urbains de taille moins importante mais qui jouent un rôle significatif de pôles d'emploi et de services à une échelle plus locale. Ces « pôles régionaux secondaires » sont structurés par une « petite ville moyenne » (dont la population est de l'ordre de 10 000 à 20 000 habitants) et assurent une fonction significative de pôle d'emplois pour leur environnement proche *(voir encadré)*. Les trajectoires de développement identifiées dans cette catégorie de territoires sont relativement diversifiées *(figure 6)*.

Quatre EPCI bénéficient de tendances particulièrement positives. Les communautés de communes (CC) du Pays de Honfleur-Beuzeville, de Granville-Terre et Mer, de Pont-Audemer-Val de Risle et de la région d'Yvetot combinent une croissance démographique vive avec un rythme élevé de développement de l'emploi. Les deux premières citées se caractérisent de surcroît par une proportion relativement importante de ménages à forts revenus.

Les CC de la Côte d'Albâtre et de la Côte Fleurie ont elles aussi bénéficié d'un développement de l'emploi relativement soutenu sur longue période, mais cette situation favorable tend à s'inverser ces dernières années et leur rythme de croissance démographique est assez faible. Dans la CA de Fécamp-Caux Littoral, la population se développe peu également, mais l'emploi est bien orienté sur période récente. À l'inverse, la CC de Bayeux Intercom retrouve depuis quelques années un rythme relativement élevé d'augmentation du nombre d'habitants (avec un niveau de vie favorable dans l'ensemble), alors que l'emploi s'y développe à peine. La CA Caux-Vallée de Seine, centrée sur les villes de Bolbec et de Lillebonne, est sur le même type de trajectoire, mais avec un décrochage récent de l'emploi.

Dans les CC de Bernay-Terres de Normandie et de Coutances-Mer et Bocage, l'emploi se développe peu et la croissance de la population est dans la moyenne des territoires normands. La CA de Mont-Saint-Michel Normandie affiche une tendance plus « atone », assurant tout juste une stabilité de la population et de l'emploi.

...et d'autres en difficulté, dans l'Orne et dans le nord de la Seine-Maritime

Enfin, toujours au sein des « pôles régionaux secondaires », quatre EPCI sont dans une situation clairement défavorable : ils subissent à la fois recul démographique, baisse de l'emploi et indicateurs de pauvreté relativement élevés. Trois d'entre eux sont situés dans le département de l'Orne ou à l'extrême sud-ouest du Calvados (la CA Flers Agglo et les CC d'Argentan Intercom et de la Vire au Noireau), l'autre à l'extrême nord de la Seine Maritime (CC des Villes Sœurs). La CC d'Argentan est celle qui présente les tendances les plus négatives : sa population est en recul continu depuis une vingtaine d'années et surtout l'emploi y a fortement diminué sur longue période, en particulier dans la sphère « productive ». Les EPCI de Flers Agglo, de la Vire au Noireau et des Villes Sœurs ont vu également leur économie locale s'affaiblir, mais dans des proportions moins marquées. Mais le recul démographique s'est accéléré ces dernières années dans la CC des Villes Sœurs, tandis que le nombre d'habitants se maintient tout juste dans la CC de la Vire au Noireau.

Le Neubourg et Blangy-Pont-l'Évêque, pôles ruraux en forte croissance

Dans les espaces plus ruraux de la Normandie, un nombre important de petites villes structurent des EPCI qui peuvent être considérés comme des « pôles ruraux relativement autonomes » *(voir encadré)*. Ces 18 territoires présentent des trajectoires de développement très diverses *(figure 7)*. Deux d'entre eux se démarquent favorablement : il s'agit des CC du Pays du Neubourg et de Blangy-Pont l'Évêque, portés par une croissance démographique très soutenue depuis plusieurs décennies et par un développement de l'emploi très positif (malgré une inflexion négative sur période récente). Ces deux territoires se distinguent également par un niveau de vie favorable pour les habitants.

Dans une situation tout à fait inverse, six territoires présentent des indicateurs défavorables à la fois sur les plans démographique et économique et pour ce qui touche aux conditions de vie des habitants (revenus, accès aux services). La quasi-totalité de ces EPCI se situent dans le département de l'Orne. La CC des Vallées d'Auge et du Merlerault est la plus touchée de ceux-ci, avec notamment le taux de pauvreté le plus élevé de la région. Les CC d'Andaine-Passais et de Domfront-Tinchebray se trouvent aussi sur des tendances démographiques et économiques clairement défavorables (notamment en matière d'emploi à Domfront-Tinchebray). Trois autres EPCI combinent des tendances défavorables, mais à un degré moindre : il s'agit des CC de Villedieu Intercom, du Bassin de Mortagne-au-Perche et du Pays de l'Aigle.

Dans les autres EPCI structurés par des pôles ruraux, les trajectoires sont plus nuancées. Certains présentent des difficultés en matière de développement économique, tout en bénéficiant de tendances démographiques « moyennes » voire favorables : CC de Normandie-Sud Eure, du Pays de Falaise, des Sources de l'Orne, des Quatre Rivières et de Bray-Eawy. Dans la situation inverse, les CC de la Baie du Cotentin, d'Aumale-Blangy-sur-Bresle et des Collines du Perche présentent des indicateurs plutôt favorables sur le plan de l'emploi mais pas en matière démographique. Enfin, les CC de la Côte Ouest-Centre Manche et du Val d'Orne ne se démarquent pas vraiment de la moyenne des territoires normands *(figure 8)*.

6 Taux de croissance de la population et de l'emploi des pôles régionaux secondaires entre 1990 et 2013 (en %)

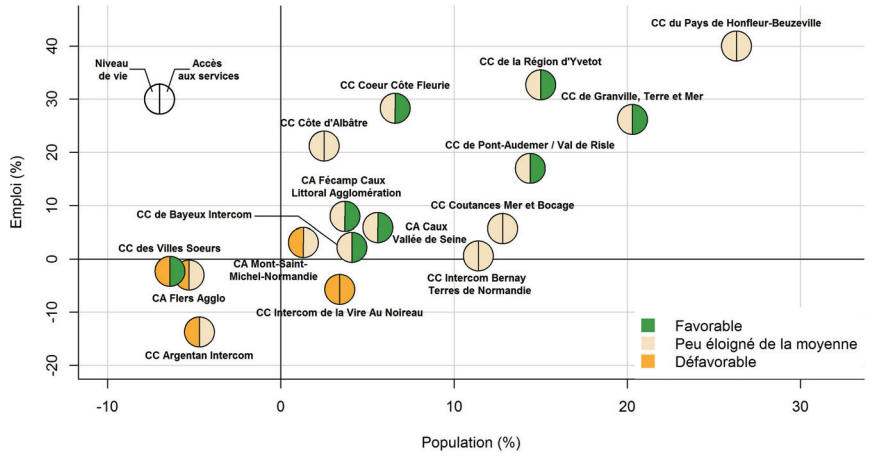

Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2013 - Filosofi - Base permanente des équipements - Distancier Métric

Dans les territoires ruraux plus dépendants, une croissance démographique pas toujours accompagnée d'emplois

Au sein de l'espace rural normand, d'autres territoires se caractérisent par l'absence de pôle d'emploi important et donc par une relative dépendance économique à l'égard des territoires voisins *(voir encadré)*. Les dix EPCI correspondants peuvent être qualifiés de « territoires ruraux dépendants » et se retrouvent essentiellement dans les départements du Calvados et de l'Orne. La plupart d'entre eux bénéficient de tendances démographiques relativement favorables (mais plus rarement accompagnées d'un développement significatif de l'emploi), signe du développement d'une forme de fonction résidentielle dans ces territoires ruraux *(figure 8)*.

Dans cette « famille » de territoires, deux EPCI se distinguent par une conjonction de croissances démographique et économique relativement fortes. Il s'agit des CC de Cambremer et de Cingal-Suisse Normande, toutes deux dans la zone d'influence de l'agglomération caennaise. Également sous influence caennaise, la CC Pré-Bocage Intercom voit sa population augmenter sensiblement aussi, mais l'emploi se développe à peine, un type de trajectoire qui caractérise aussi la CC Lieuvin-Pays d'Auge. Certains territoires combinent même une croissance démographique importante avec un recul de l'emploi : il s'agit des CC Isigny-Omaha Intercom, de la Vallée de la Haute-Sarthe et de Londinières, ce dernier territoire subissant un recul de l'emploi très marqué sur période récente. Les trajectoires les plus défavorables s'observent pour les CC Cœur de

7 Taux de croissance de la population et de l'emploi des pôles de l'espace rural entre 1990 et 2013 (en %)

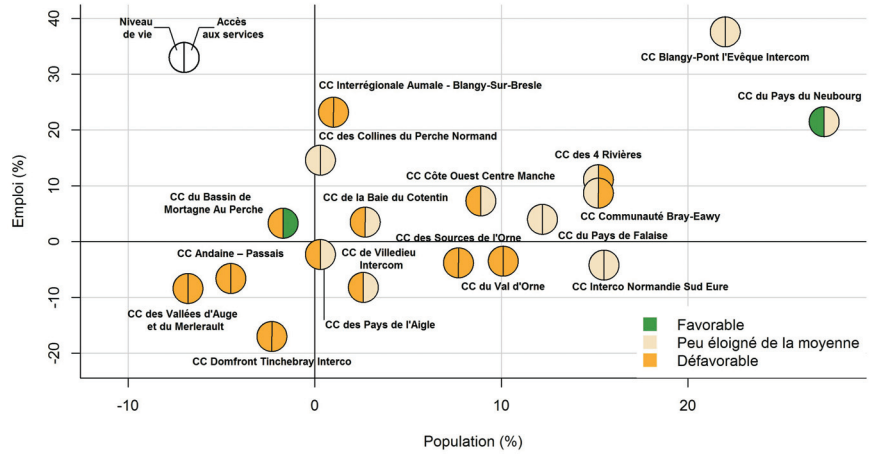

Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2013 - Filosofi - Base permanente des équipements - Distancier Métric

Perche, des Hauts du Perche et du Pays Fertois et du Bocage Carrougien, situés dans l'Orne, soumis à la fois à un recul de l'emploi et à une démographie peu dynamique. Ils subissent également des conditions d'accès aux services peu favorables.

Une dynamique résidentielle qui porte la quasi-totalité des EPCI périurbains

Souvent plus proches des grandes villes et caractérisés par un peuplement plus dense, les EPCI « périurbains dépendants » constituent une autre catégorie de territoires à fonction plutôt résidentielle *(voir encadré)*. Situés dans les départements de l'Eure, du Calvados et de la Seine-Maritime, tous ces territoires connaissent une forte croissance démographique depuis plusieurs décennies *(figure 9)*. Ils se caractérisent aussi, pour la plupart, par une population plus jeune et par un niveau de vie relativement aisé. Parmi ces treize EPCI, neuf bénéficient d'un développement très marqué de l'emploi, notamment de la sphère « présentielle », en lien avec une croissance démographique très soutenue. Ces territoires en fort développement sont presque tous situés en proche périphérie des pôles majeurs de la région : les CC des Vallées de l'Orne et de l'Odon, de Coeur de Nacre, de Val Ès Dunes et de Seulles-Terres et Mer, dans l'aire d'influence caennaise, les CC de Roumois-Seine et Inter-Caux Vexin dans l'aire rouennaise, et la CC du Canton de Criquetot-l'Esneval dans la zone d'influence havraise. Un peu plus éloignée des grandes agglomérations, la CC du Plateau de Caux-Doudeville-Yerville, en Seine-Maritime, bénéficie également d'une trajectoire très dynamique. Dans ce même département, les CC Terroir de Caux et Campagne de Caux combinent un essor démographique important avec un développement de l'emploi moins soutenu. Enfin, trois EPCI sont en croissance uniquement sur le plan démographique : l'emploi est stable sur longue période dans la CC du Pays de Conches, dans l'Eure, et en recul important dans les CC des Falaises du Talou (Seine-Maritime) et de Lyons-Andelle (Eure).

Des territoires « mixtes », aux trajectoires très différenciées

Une dernière catégorie d'EPCI, plus hétérogène, rassemble des territoires à densité démographique plus élevée que dans l'espace rural, et qui disposent d'un potentiel d'emplois relativement important, mais dans lesquels une proportion élevée des

8 Taux de croissance de la population et de l'emploi des territoires ruraux dépendants entre 1990 et 2013 (en %)

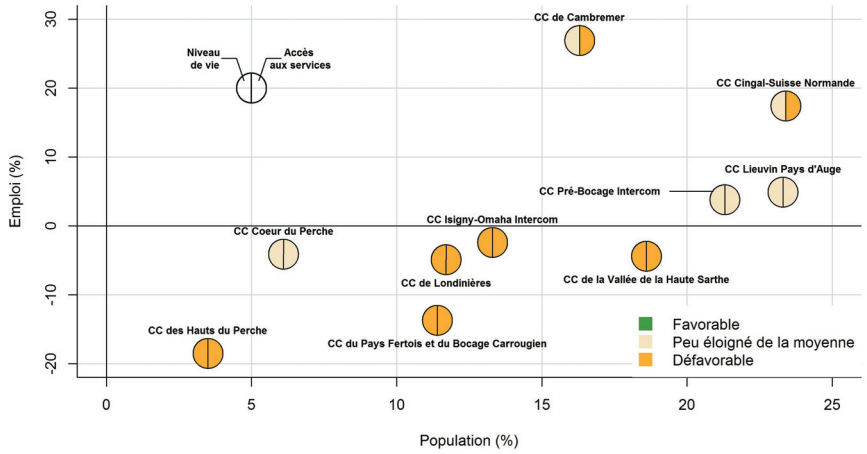

Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2013 - Filosofi - Base permanente des équipements - Distancier Métric

9 Taux de croissance de la population et de l'emploi des territoires périurbains dépendants entre 1990 et 2013 (en %)

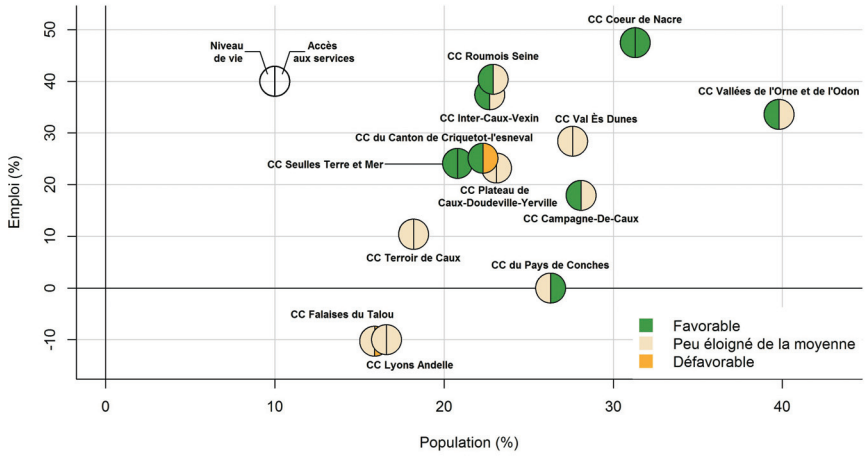

Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2013 - Filosofi - Base permanente des équipements - Distancier Métric

10 Taux de croissance de la population et de l'emploi des territoires mixtes entre 1990 et 2013 (en %)

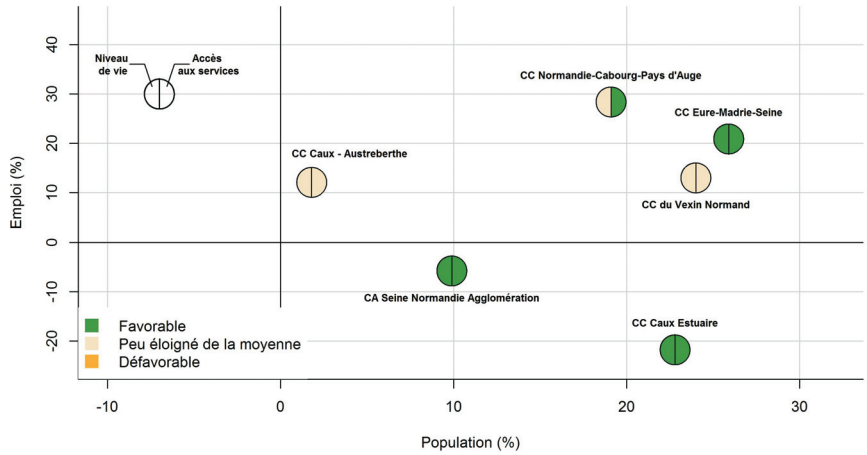

Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2013 - Filosofi - Base permanente des équipements - Distancier Métric

actifs résidents occupe un emploi en dehors du territoire. Ces six EPCI, particulièrement « ouverts », peuvent être qualifiés de « territoires mixtes » *(voir encadré)*.

Parmi ceux-ci, les CC de Normandie-Cabourg-Pays d'Auge et de Eure-Madrie-Seine présentent les trajectoires de développement les plus dynamiques : forte croissance de la population et de l'emploi (notamment de la sphère présentielle), niveau de vie relativement élevé et accès aux services aisé *(figure 10)*. Les CC du Vexin Normand, sous influence francilienne, et de Caux-Estuaire, dans la zone d'attraction havraise, répondent en grande partie au même type de développement, mais la première citée connaît un rythme de développement économique moins élevé et la seconde a subi un recul important de son emploi industriel. La CC Caux-Austreberthe (pôle de Barentin) et la CA Seine-Normandie Agglomération (pôles de Vernon et des Andelys), quant à elles, se distinguent par un très faible dynamisme démographique, cette dernière pâtissant, de surcroît, d'une croissance particulièrement faible de son économie présentielle.

Les territoires qui se démarquent dans une approche globale

L'observation du développement des territoires normands sur longue période fait apparaître que les principaux pôles urbains de la région évoluent dans l'ensemble selon une trajectoire de développement assez peu dynamique, au contraire des territoires plus résidentiels, en particulier dans les espaces périurbains. Mais on constate surtout une assez grande diversité de situations au sein même des différentes catégories d'EPCI. À partir d'une vision plus globale de ces territoires, il peut être utile de mettre en évidence ceux qui se démarquent nettement par leurs tendances très dynamiques, et surtout ceux qui sont particulièrement mal orientés et qui peuvent, à ce titre, constituer des points de vigilance pour les politiques d'aménagement du territoire au plan régional.

En plus des territoires périurbains, qui bénéficient presque tous d'une forte dynamique résidentielle, les EPCI d'Honfleur-Beuzeville, de Granville-Terre et Mer, de Pont-Audemer-Val de Risle et de la Région d'Yvetot, sont portés par les dynamiques de développement les plus favorables. Dans des espaces plus ruraux, les pôles du Neubourg et de Blangy-Pont l'Évêque, ainsi que les CC de Cambremer et de Cingal-Suisse Normande, bénéficient également de tendances très dynamiques.

Dans une situation complètement inverse, quelques territoires centrés sur une ville moyenne se distinguent par de fortes difficultés de développement. Les bassins de Dieppe et d'Argentan en sont les exemples les plus significatifs. Les EPCI structurés par les villes d'Alençon, de Lisieux, de Vernon, de Flers, de Vire et de « Eu-Le Tréport » justifient eux aussi une attention particulière. D'autres territoires plus ruraux, tous situés dans le département de l'Orne, apparaissent également sur une trajectoire déclinante : il s'agit des CC des Vallées d'Auge et du Merlerault, d'Andaine-Passais, de Domfront-Tinchebray, de Coeur de Perche, des Hauts du Perche et du Pays Fertois et du Bocage Carrougien.

Des facteurs géographiques déterminants ?

La situation géographique des territoires semble constituer un facteur majeur pour expliquer les disparités de développement décrites dans cet article. Sans invoquer un déterminisme trop direct, la proximité aux grands pôles urbains de la région a dans une grande mesure favorisé l'expansion des territoires situés dans les zones d'influence caennaise, rouennaise et havraise. Dans une situation tout à fait opposée, la majeure partie du département de l'Orne, ainsi que l'extrême nord de la Seine-Maritime, correspondant à des territoires éloignés des pôles majeurs de la Normandie (ou des régions voisines), pâtissent de réelles difficultés de développement. La situation littorale peut constituer un autre facteur purement géographique de croissance économique et démographique. Ce facteur favorable a incontestablement profité aux territoires littoraux du Calvados et du secteur de Granville. Ses effets sont nettement moins sensibles dans le reste du Cotentin et sur le littoral seino-marin. ■

Bibliographie

✧« La croissance de l'emploi non-salarié normand : feu de paille ou croissance durable ? », Michel Moisan (Insee Normandie), *Insee Flash Normandie* n° 63, février 2018

✧« Les emplois de plus en plus qualifiés en Normandie », Michel Moisan (Insee Normandie), *Insee Analyses Normandie* n° 40, janvier 2018

✧« L'excédent des naissances sur les décès, seul moteur de la croissance démographique normande », Laure Hélary, Caroline Poupet, (Insee Normandie), *Insee Analyses Normandie* n° 39, décembre 2017

✧« Du nord au sud, les mouvements naturels et migratoires opposent les départements », Vincent Vallès, (Insee Auvergne-Rhône-Alpes), *Insee Focus* n° 107, décembre 2017

✧« Moins d'inégalités de revenu et une pauvreté contenue en Normandie », Jonathan Brendler (Insee Normandie), *Insee Analyses Normandie* n° 37, novembre 2017

✧« L'accessibilité des services au public dans le département de la Seine-Maritime : Un bon accès aux services avec toutefois plus de difficultés à l'est du département », Laurent Brunet, Caroline Levouin et Thibaut Louza (Insee Normandie), *Insee Dossier Normandie* n° 9, novembre 2017

✧« Portrait de la Normandie », Thibaut Louza, Martial Maillard, Caroline Poupet (Insee Normandie), *Insee Dossier Normandie* n° 7, septembre 2017

✧« Les systèmes urbains en Normandie : aires urbaines, métropoles, réseaux d'échanges », Isabelle Bigot, Bruno Dardaillon, Catherine Fichot, Jérôme Letournel, Michel Moisan (Insee Normandie), *Insee Dossier Normandie* n° 6, juillet 2017

✧« La population normande à l'horizon 2050 - Un vieillissement accéléré dans un contexte de croissance faible », Laurent Brunet, Nabil Mounchit, *Insee Analyses Normandie* n° 33, juin 2017

✧« Les étudiants et jeunes actifs quittent davantage la Normandie qu'ils ne s'y installent », Étienne Silvestre (Insee Normandie), *Insee Flash Normandie* n° 43, juin 2017

✧« Un regard sur la qualité de vie dans les territoires normands », Martial Maillard, Catherine Sueur (Insee Normandie), *Insee Analyses Normandie* n° 34, juin 2017

✧« Bilan démographique 2016 en Normandie : la baisse de la fécondité s'accélère », Étienne Silvestre (Insee Normandie), *Insee Analyses Normandie* n° 31, mai 2017

✧« Les établissements publics de coopération intercommunale normands au premier janvier 2017 », Mansour Bentabet, Isabelle Bigot, Kévin de Biasi, Catherine Fichot, Bruno Mura, Michel Moisan, Nabil Mounchit, Étienne Silvestre, Catherine Sueur (Insee Normandie), *Insee Dossier Normandie* n° 5, avril 2017

✧ « En Normandie, des situations de pauvreté pour les personnes âgées relativement peu nombreuses mais concentrées dans les bassins de vie ruraux », Claude Boniou (Insee Normandie), *Insee Analyses Normandie* n° 29, mars 2017

✧« L'accessibilité des services au public dans le département de l'Eure », Jonathan Brendler, Jérôme Follin (Insee Normandie), *Insee Dossier Normandie* n° 3, mars 2017

✧« Malgré la baisse de l'emploi, la Normandie maintient son caractère industriel », Aurélie Charles, Bruno Dardaillon, Catherine Fichot (Insee Normandie), *Insee Analyses Normandie* n° 23, février 2017

✧« La Normandie à travers la crise : Une timide reprise après crise en Normandie », Isabelle Bigot, Valérie Comte-Trotet, Catherine Fichot, Caroline Levouin, Michel Moisan, Étienne Silvestre et Catherine Sueur (Insee Normandie), *Insee Dossier Normandie* n° 2, novembre 2016

✧ « Bilan de la saison touristique 2016 en Normandie : Un repli du tourisme normand qui s'atténue en fin de saison », Bruno Blazévic, (Insee Normandie), *Insee Flash Normandie* n° 21, novembre 2016

✧« Caen, Le Havre et Rouen : une géographie différente des revenus », Jean-François Eudeline, (Insee Normandie), *Insee Flash Normandie* n° 16, juin 2016

✧« Attractivité productive ou attractivité résidentielle : à chaque territoire ses atouts », Isabelle Bigot, Michel Moisan (Insee Normandie), *Insee Analyses Normandie* n° 7, mai 2016

✧« Malgré la crise, toujours plus d'emplois dans l'économie sociale et solidaire normande », Aurélie Charles, Bruno Dardaillon, Jérôme Marajda (Insee Normandie), Benjamin Roger (Cress Normandie), *Insee Analyses Normandie* n° 6, avril 2016

✧« À la campagne comme à la ville, les Normands ne sont jamais très éloignés des équipements », Catherine Fichot, Fabrice Fourré (Insee Normandie), *Insee Analyses Normandie* n° 1, janvier 2016

✧« L'accès aux services, une question de densité des territoires », Max Barbier, Gilles Toutin (Commissariat général à l'égalité des territoires), David Levy (pôle Analyse territoriale, Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur), *Insee Première* n° 1579, janvier 2016

✧ « Près de 200 000 Bas-Normands sous le seuil de pauvreté », Jean-Luc Lacuve (Insee Normandie), *Insee Analyses Basse-Normandie* n° 14, juin 2015

✧« Davantage de disparité des revenus dans les grands pôles urbains », Jean-François Eudeline, Catherine Sueur (Insee Normandie), *Insee Analyses Haute-Normandie* n° 10, juin 2015

Insee Dossier

Dans sa nouvelle configuration depuis le 1er janvier 2016, la région Normandie constitue désormais un large espace, composé de territoires plus nombreux et d'une plus grande diversité. La géographie intercommunale a elle aussi récemment évolué, en Normandie comme ailleurs. Dans ce contexte modifié, il ressort un besoin « d'appropriation » de la Normandie pour les acteurs institutionnels qui concourent à son aménagement et à son développement, mais aussi pour les organismes en charge d'observer et d'analyser l'évolution de ce territoire.

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement des acteurs publics en région, l'Insee, par les études qu'il produit, contribue à consolider la connaissance de la Normandie et des territoires qui la composent. Ce dossier, intitulé « la Normandie et ses territoires », s'inscrit tout particulièrement dans cette perspective. Sur des bases statistiques, il fait le point sur les évolutions qui portent les territoires de la région, sous l'angle des dynamiques démographiques, du développement économique et des conditions de vie des habitants. Les territoires sont analysés dans une optique comparative, dans des zonages d'étude adaptés aux problématiques abordées, mais aussi en fonction du découpage intercommunal, qui constitue un cadre opérationnel essentiel pour les acteurs publics en Normandie.

Dossier n° 11
Mai 2018

Insee Normandie
5, rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédacteur en chef :
Maryse Cadalanu

Attachés de presse :
Carole Joselier
Tél : 02.35.52.49.17

Mise en page :
Françoise Lerond

Cartographie :
Claire Godin

Crédits photos :
© www.calvados-tourisme.com
Syndicat mixte du port de Dieppe

ISSN : 2493-7452 (en ligne)
ISSN : 2606-2070 (imprimé)
© Insee 2018

Insee
Mesurer pour comprendre
Normandie